

République Algérienne démocratique et populaire

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

Université Mentouri Constantine

Faculté des sciences humaines et des sciences sociales

Département de psychologie, des sciences de l'éducation et de l'orthophonie

N° d'ordre :.....

N° de série :.....

**ROLE DES ETABLISSEMENTS DE JEUNESSE
DANS LA SOCIALISATION EN ALGERIE
BILAN ET PERSPECTIVES**

Thèse de doctorat es-sciences

En sciences de l'éducation

Présentée par :

Meraihi Hocine

Direction du Professeur :

Loukia Hachemi

Membres du Jury.

Chelbi Mohamed,	Pr	Université Mentouri	Président
Loukia Hachemi,	Pr	Université Mentouri	Rapporteur
Layeb Rabah,	Pr	Université Mentouri	Membre
Laouira Omar,	Pr	U.S.I/ E.A.K Constantine	Membre
Djaber Nacer-Eddine,	Pr	UMK/Biskra	Membre
Hadef.Ahmed,	Mc	Université Mentouri	Membre

Année 2009/2010

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

Introduction P07

1/Problématique P09

2/ Démarche méthodologique P11

CHAPITRE PREMIER : Le cadre conceptuel

Introduction P13

A/La socialisation

1/Définitions P13

1.1/Définition normative P13

1.2/Définition dynamique P13

2/Approches P15

2.1/L'approche déterministe P15

2.2/L'approche Fonctionnaliste P18

2.3/ L'approche Piagétienne P19

B/L'intégration

1/Définition P21

2/Intégration et Insertion P22

2.1/Solidarité et intégration P25

2.2/Intégration et exclusion P29

2.3/Intégration et Désinsertion sociale P31

C/L'institution sociale

1/définitions P32

2/Le lien social P35

3/Les institutions de socialisation et le lien social P37

3.1/ La famille et le lien social P37

3.2/ L'école et le lien social P40

3.3/L'état et le lien social P42

Conclusion P48

Bibliographie du chapitre P49

CHAPITRE DEUXIEME : La jeunesse :Aspects conceptuels et problématique

Introduction P52

A/La jeunesse

1/Définitions P54

2/Les représentations sociales de la jeunesse	P56
2.1/La transformation des rapports de socialisation	P57
2.2/Les difficultés sociales de la jeunesse	P62
2.3/Modes d'entrée à l'âge adulte	P65
2.3.1/La prolongation de la scolarisation	P65
2.3.2/Dans l'attente d'un emploi : chômage et précarité	P67
2.3.3/Quitter plus tardivement ses parents	P69
3/Approches	P70
3.1/L'approche générationnelle	P70
3.2/La jeunesse : Une classe d'âge	P74
4/Conceptions de la jeunesse	P79
4.1/ La conception politique de la jeunesse	P79
4.2/La conception institutionnelle de la jeunesse	P80
4.3/La conception sociologique de la jeunesse	P83
B/Problématique de la prise en charge de la jeunesse en Algérie	
1/Situation de la jeunesse en Algérie	P84
2/Evaluation de la politique jeunesse en Algérie	P89
Conclusion	P96
Bibliographie du chapitre	P98
CHAPITRE TROISIEME : Situation de la prise en charge de la jeunesse	
Introduction	P101
A/Les acteurs de la prise en charge de la jeunesse	
1/Missions du secteur de la jeunesse	P101
2/Missions de l'établissement de jeunesse	P102
2.1/L'information et la Communication en milieu de Jeunes	P103
2.1.1/ Organisation du réseau national d'information	P103
2.1.2/ Les fonctions du réseau national d'information	P104
2.1.3/ Organisation du P.I.J	P105
2.2/L'animation	P106
2.2.1/Historique	P106
2.2.1.1/ la formation	P107
2.2.1.2/L'information et l'animation	P110
2.2.2/Rôle de l'établissement de jeunesse	P112
B/Temps sociaux et activités de loisir	
1/Temps libre : Essai de définition	P114
2/Les activités dans les établissements de jeunesse	P119
2.1/Description	P119
2.2/Caractéristiques	P120
2.3/Situation de la fréquentation et de l'encadrement	P120
Conclusion	P124
Bibliographie du chapitre	P125

CHAPITRE QUATRIEME : Contribution à la prise en charge de la jeu-

nesse

Introduction P127

A/Parier sur les associations pour faire progresser la socialisation de la jeu-

nesse

1/Le mouvement associatif en Algérie P128

2/ L'association : un moyen de socialisation P131

3/L'association : Un espace de démocratie P134

B/Redéploiement des activités

1/Sur le plan de l'information en milieu de jeunes P140

2/Su r le plan de l'animation P141

3/Sur le plan de l'encadrement et de l'organisation P143

3.1/Création de nouveaux profils professionnels P143

3.2/Réorganiser l'activité de la maison de jeunes P144

C/Capitalisation de la politique de l'emploi de jeunes

1/ Domestiquer l'emploi informel P146

2/Importance de l'insertion professionnelle P149

2.1/A l'échelle de la collectivité P150

2.2/A l'échelle de l'individu P151

D/La transformation de l'activité associative en activité professionnelle P151

Conclusion P154

Bibliographie du chapitre P156

CONCLUSION GENERALE P158

Bibliographie P161

Annexes P167

1/Lexique P168

2/Textes réglementaires P174

Résumés P177

1/En français P178

2/ En Anglais P179

3/En Arabe P180

INTRODUCTION GENERALE

Introduction

1/ Problématique

2/ Démarche méthodologique

Introduction

Comme toute institution dite de socialisation, l'établissement de jeunesse se trouve chargé d'une mission définie par les pouvoirs publics à l'effet de la prise en charge d'un aspect déterminant de la vie sociale : Le temps libre, Ce rôle, à l'instar de celui de l'école, est de nature à favoriser l'intégration de l'individu jeune dans la société où il vit.

A cet effet, il est mis en place dans un segment de l'Etat (Ministère de la jeunesse et des sports), un ensemble de structures et d'établissements pour réaliser cet objectif.

Parmi les missions de service public dévolues au secteur tel qu'il ressort des plans d'action du ministère, figure la gestion du temps libre chez les jeunes.

Le dispositif mis en place à cet effet, comporte un réseau de structures d'animation, d'information et d'échanges.

L'organisation et le fonctionnement de ce dispositif sont régis par un ensemble de textes législatifs et réglementaires et s'inscrivent dans la politique globale de l'État.

Les missions du secteur visent dans ce cadre, en appoint à celles dévolues à d'autres secteurs (éducation - culture.) dans une démarche qui se veut cohérente, à la prise en charge du jeune en vue de le préparer au processus de socialisation à même de lui permettre de s'intégrer dans le milieu social dans lequel il vit.

Dans ce contexte, l'établissement de jeunesse se trouve sollicité en vue de contribuer à cette mission sociale.

Cependant, à la lecture des différents bilans et données statistiques établis

lors de nombreux séminaires et rencontres, il apparaît que la fonction sociale de ces structures demeure encore bien en deçà des attentes aussi bien des pouvoirs publics, de la population juvénile que de l'encadrement du secteur lui même.

Par ailleurs on peut noter que des actions correctives et incitatives sont envisagées d'une manière récurrente et mises en application par la tutelle afin de réaliser les objectifs tracés.

Nous pouvons citer sur le plan organisationnel.

- L'introduction de la notion d'animation de proximité avec la participation du mouvement associatif.
- L'innovation en matière de gestion (conseils pédagogiques et de gestion)
- Aménagement des espaces et des activités ainsi que des créneaux horaires
- Renforcement en moyens didactiques.

Nous citerons aussi l'apport considérable des collectivités locales en matière de subventions du mouvement associatif (Fonds de wilaya de soutien à la pratique sportive et des initiatives de jeunesse.)

Il n'en demeure pas moins que les résultats escomptés, palpables dans certains cas ponctuels, ne peuvent être généralisés du point de vue de leur Impact. Ceci étant du essentiellement aux :

- Disparités des ressources budgétaires des collectivités.
- L'inexistence d'établissements dans la moitié des communes du territoire national.

- Le manque d'encadrement dont souffrent les établissements de jeunesse qui n'a pu être pris en charge par les structures de formation et aussi par des contraintes budgétaires pour intégrer les cadres formés.
- Les incohérences statutaires qui font qu'un cadre sport ne puisse être affecté à une structure de jeunesse.
- L'insuffisance de directives claires relatives aux missions du secteur au niveau local.

1/Problématique

A ce niveau de notre démarche se dessine la problématique de :

L'ACTION DU SECTEUR DE LA JEUNESSE DANS LA SOCIALISATION EN ALGERIE.

La préoccupation légitime est de savoir : Quel dispositif nouveau est à même de contribuer à assurer cette efficience souhaitée ?

Au regard de notre expérience au sein du secteur et sur la base du dispositif existant, nous sommes tentés de préconiser l'hypothèse du :

REDEPLOIEMENT DE L'ACTION DU SECTEUR.

Celui-ci est à saisir sur le plan de la démarche, des contenus et de l'encadrement essentiellement. Il s'agira alors :

Dans un premier temps, d'opérer une transposition des compétences de la maison de jeunes avec ce que cela induit comme programmes didactiques, encadrement et moyens, de l'intérieur de l'enceinte vers l'environnement immédiat dans une démarche de proximité et d'ouverture et dans une conception triptyque de l'animation : Préventive , thérapeutique et culturelle (ceci ne dispensant pas la maison de jeunes de ses activités traditionnelles, notamment l'organisation des activités des adhérents, l'information...)

- Préventive dans un premier niveau dans la mesure où de nombreuses études ont montré l'effet de canalisation des pulsions négatives telle que la violence ou l'auto destruction chez le jeune adolescent et d'éveil chez les jeunes enfants que peut avoir l'activité artistique, intellectuelle ou sportive.
- Thérapeutique dans un second niveau dans la mesure où par une action d'animation, on peut corriger des déviances comportementales chez le jeune en vue de sa réinsertion sociale.
- Culturelle enfin dans un troisième niveau dans la mesure où l'animation a la faculté de susciter chez le jeune, la culture de la non violence, de l'esthétique, de la maîtrise de soi, du respect de l'autre et de l'environnement.

Ces trois niveaux d'action peuvent à notre sens contribuer à une socialisation productive de la jeunesse.

Le cadre institutionnel à investir dans le contexte de ce redéploiement nous semble-t-il, est l'Ecole ainsi que le monde associatif, pour plusieurs raisons :

- Le cadre organisé.
- La nature complémentaire à l'action d'éducation de l'école que peut avoir l'activité d'animation.
- l'existence de conventions intersectorielles.
- L'expérience des associations de jeunesse à capitaliser
- La mise en application des acquis politiques et consensuels en faveur de la jeunesse.

Ce redéploiement peut concerner aussi dans un second temps, les contenus des activités de l'établissement de jeunesse.

En effet des études ont montré qu'il existe une corrélation forte entre la nature des activités de loisir et de temps libre et le niveau social et culturel des individus. C'est ainsi que les catégories sociales favorisées et/ ou urbaines sont plus enclines à s'investir dans des activités artistiques.

Par contre, les catégories les moins favorisées et/ou rurales, s'investissent quant à elles beaucoup plus dans des activités dites passives (télévision, jeux vidéo.), la ville et la campagne n'offrant pas les mêmes possibilités aux jeunes.

Ceci dénote de la nécessité de réfléchir à de nouvelles formes d'activités, le théâtre, et autres activités dites classiques n'étant plus pour la jeunesse d'aujourd'hui des thèmes accrocheurs.

2/Démarche méthodologique.

Afin de réaliser cette recherche, nous avons choisi d'adopter une démarche descriptive, analytique et prospective.

Le corpus de recherche documentaire que nous avons réuni pour cette étude, est constitué d'un ensemble de matériaux de recherche (outils sociologiques) dans l'objectif de répondre aux attentes de la posture analytique et descriptive de la recherche, et aussi d'évaluer la problématique afin de proposer des alternatives, dans une démarche prospective.

Une prospective efficace se fondant sur des ajustements et des corrections en boucles rétroactives dans le temps, il nous semble entendu que la prise en compte de la prospective par les décisionnaires et différents acteurs de la société modifie elle-même le futur.

Dans l'esprit des canons de la méthode scientifique, les types de matériaux de la collecte documentaire sont les suivants : les archives de l'administration publique, la littérature bibliographique et conceptuelle, les textes réglementaires, ainsi que l'enquête sur le terrain.

CHAPITRE PREMIER : LE CADRE CONCEPTUEL

Introduction

A/ La socialisation

1/Définition

2/Approches

B/ L'intégration

1/Définition

2/Intégration et Insertion

C/L'institution sociale

1/définitions

2/Le lien social

3/Les institutions de socialisation et le lien social.

Conclusion

Introduction

Dissserter de nos jours de la jeunesse, de ses problèmes de sa conduite ou de son devenir relève du quotidien et du général.

En effet, sa socialisation, son intégration sociale, préoccupent aussi bien les pouvoirs publics, les familles, que les chercheurs en sciences sociales.

Dans la perspective de saisir d'un point de vue conceptuel cette problématique, il nous a semblé approprié de délimiter son champ du point de vue de la littérature sociologique.

Ainsi, les notions suivantes, fondatrices en sociologie, nous permettront de circonscrire ce champ.

A/La socialisation

Le terme socialisation désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels l'individu intériorise peu à peu les normes et valeurs de son groupe d'appartenance et construit son identité sociale. C'est de ce processus que dépend son intégration au sein du groupe, et plus largement de la société tout entière.

1/ Définitions.

Deux définitions de la socialisation coexistent :

1.1 /Définition normative.

La socialisation est le processus par lequel la société attire à elle l'individu, à travers l'apprentissage méthodique de règles et de normes par les jeunes générations ; elle favorise et renforce l'homogénéité de la société (Durkheim) (la société fait l'individu).

1.2/Définition dynamique.

La socialisation correspond au processus par lequel l'individu s'approprie

les règles d'une organisation, à l'ensemble des interactions par lesquelles se construit l'identité sociale (approche weberienne : l'individu fait la société). Il existe des phénomènes de socialisation réciproques entre générations, par exemple entre enfants, parents et grands parents, les enfants initiant souvent les parents à l'informatique ou aux cultures récentes.

L'individu intériorise un certain nombre de normes et de valeurs propres au groupe social dans lequel il vit.

Les valeurs sont les manières qu'une société considère comme devant être respectées.

Il s'agit d'idéaux partagés par les membres de cette société : sens de l'effort, réussite professionnelle, solidarité... Les normes en sont l'incarnation plus concrète, dans une société.

Elles désignent tout ce qu'un individu peut ou ne peut pas faire, il s'agit donc de la traduction des valeurs en lois : être ponctuel à son travail, cotiser à la sécurité sociale...

On appelle socialisation primaire celle qui a lieu pendant l'enfance, socialisation secondaire celle qui a lieu aux autres moments de la vie.

Plusieurs agents (ou instances) interviennent aux différentes étapes de ce processus.

La famille est sans doute l'instance de socialisation la plus déterminante, puisqu'elle est chronologiquement la première.

Elle perd cependant le monopole de la socialisation au-delà de la très petite enfance : l'école, les groupes de pairs (amis), les organisations professionnelles (entreprises, syndicats), les associations, les médias contribuent également à l'intériorisation des valeurs, des normes et des rôles sociaux, d'une manière qui peut soit prolonger, soit contredire la socialisation familiale.

2/ Approches.

Certains sociologues insistent sur le fait que la socialisation favorise la reproduction sociale.

D'autres considèrent au contraire que l'individu socialisé joue un rôle actif dans son apprentissage de la vie en société.

Ainsi est-il capable de s'adapter, en fonction de ce qu'il a appris dans des situations très différentes les unes des autres.

De la même manière, il interprète les valeurs plutôt qu'il ne les apprend, ce qui contribue à les faire évoluer et favorise le changement social.

Dans cette perspective B. Charlot(1997) considère dans sa conception de la réussite ou l'échec scolaire que le rapport au savoir est déterminant.

Alors que pour d'autres la notion de déterminisme social est fondamentale.

2.1/L'approche déterministe.

Pour Bourdieu, le déterminisme c'est le fait qu'un comportement, une situation sont déterminées à l'avance compte tenu de certaines caractéristiques sociodémographiques comme l'âge, l'appartenance à un milieu social d'origine...

La reproduction sociale est un mécanisme sociologique de maintien de la position sociale et des façons d'agir, de penser et de sentir d'une famille.

Exemple : les enfants des milieux populaires auront tendance à ne pas faire d'études longues.

Selon Bourdieu, cette reproduction sociale est favorisée par l'inégale répartition des capitaux économique, culturel et social entre les classes sociales. Les familles de la bourgeoisie et de la classe moyenne supérieure cherchent à maintenir leur place dominante dans l'espace social et utilisent l'école afin de reproduire leur capital culturel

Pierre Bourdieu n'est pas le seul à insister sur les variations dans les processus de socialisation selon des déterminismes sociaux mais il en a donné à travers la notion d'habitus une théorisation importante.

L'habitus est en fait la manière d'intérioriser (ou d'incorporer) des normes et des valeurs propres à son environnement, à son groupe social de référence constitué par la famille, les amis, le lieu de travail...

L'habitus produit de la conduite et du rapport social

La notion d'habitus a été popularisée en France par le sociologue Bourdieu et met en évidence les mécanismes d'inégalité sociale.

L'habitus est pour lui l'ensemble des expériences incorporées et de la totalité des acquis sociaux appris aux cours d'une vie par le biais de la socialisation, définition qu'il résume comme un "système de dispositions réglées".

Il permet à un individu de se mouvoir dans le monde social et de l'interpréter d'une manière qui d'une part lui est propre, qui d'autre part est commune aux membres des catégories sociales auxquelles il appartient.

Le rôle des socialisations primaire (enfance, adolescence) et secondaire (âge adulte) est très important dans la structuration de l'habitus.

Par le biais de cette acquisition commune de capital social, les individus de mêmes classes peuvent ainsi voir leurs comportements, leurs goûts et leurs "styles de vie" se rapprocher jusqu'à créer un habitus de classe.

Chacune des socialisations vécues va être incorporée (les expériences étant elles-mêmes différentes selon la classe d'origine) ce qui donnera les grilles d'interprétation pour se conduire dans le monde.

L'habitus est alors la matrice des comportements individuels, et permet de rompre avec un déterminisme supra-individuel (en dehors de l'individu.), en montrant que le déterminisme prend appui sur les individus.

Cet habitus influence tous les domaines de la vie (loisirs, alimentation, culture, travail, éducation, consommation.)

Pour Durkheim, "l'éducation est la socialisation méthodique de la jeune génération".

Il en appelle ainsi à un modèle culturel transmis par la génération précédente alors que pour Piaget, elle n'est pas une transmission par la contrainte de la part d'un groupe mais est une construction de nouvelles règles suivant une logique coopérative.

Piaget reconnaît néanmoins la valeur historique de la socialisation vue sous son caractère purement répressif.

Le rapport de contrainte externe est fondé sur une autorité et un sentiment du sacré alors que la coopération fait référence au respect mutuel et à l'autonomie de la volonté : résultat d'une évolution intellectuelle et d'un développement moral la société.

Cette société, selon Piaget, "n'est pas chose unique" à la différence de Durkheim qui parlait de "La" société à propos de toute société moderne.

La société est "un ensemble de rapports sociaux" qui inclut :

- Des règles (aspect cognitif)
- Des valeurs (aspect affectif)
- Des signes (aspect expressif).

Ce sont les éléments à partir desquels se construit la socialisation. Cela signifie qu'il y a une corrélation forte entre structure mentale et structure sociale.

Il n'y a pas de séparation nette entre les formes sociales de coopération et la construction mentale de l'enfant, d'où une difficulté à tracer une frontière entre psychologie et sociologie.

2.2/L'approche Fonctionnaliste.

Parsons défend quant à lui la thèse de la socialisation précoce.

En s'identifiant à ses proches, l'enfant intériorise leurs normes et valeurs et devient désireux de communiquer avec ceux qui ont la même expérience que lui, reproduisant ainsi normes et valeurs de sa société et de son milieu d'origine.

L'individu serait donc socialisé malgré lui.

Quand un individu ne "sort" pas de la petite enfance avec ce sentiment d'appartenance culturelle, il s'inscrit dans une trajectoire de "déviante". Il devra assumer cette position et devra se battre pour se faire reconnaître d'un autre groupe que celui de sa famille d'origine ou pour infléchir les valeurs et normes du groupe dans lequel il veut s'intégrer.

Au sein de toute société, des comportements "déviants" conduisent à l'identification d'individus dits "anormaux", les critères d'anormalité variant suivant la société considérée. (Position partagée par Ruth Benedict, Anthropologue.)

Parsons identifie une hiérarchie qu'il qualifie de "cybernétique" : la culture contrôle le système social qui contrôle la personnalité, qui contrôle l'organisme.

Dans la suite de Parsons, et en corrélation avec les enseignements de Parsons, Bales envisage une conception purement fonctionnelle de la socialisation consistant à relever 4 impératifs fonctionnels de la socialisation :

- La Latence (le système social maintient la stabilité des valeurs et normes)
- L'Intégration par les acteurs de ces valeurs,
- Le "Goal attainment" ou poursuite des buts (le système social permet la mise en œuvre des objectifs de l'action)
- L'Adaptation (adéquation des moyens aux buts)

On retrouve dans ces 4 dimensions fonctionnelles les différents sous-systèmes de l'action de Parsons, respectivement :

- le sous-systèmes social,
- le sous-système psychique,
- le sous système biologique ,
- le sous système culturel.

2.3/ L'approche Piagétienne.

Selon Piaget (Dubar, 1998), le phénomène de socialisation n'est pas un conditionnement, ni l'inculcation de règles, normes et valeurs par des institutions à des individus passifs.

Ce n'est pas non plus un phénomène linéaire mais est marqué par des ruptures, reconstructions et restructurations d'équilibres toujours provisoires.

La socialisation apparaît donc comme un processus d'interactions entre un individu et son environnement.

Ainsi conçue, elle n'est plus seulement un mécanisme favorisant la reproduction sociale mais elle peut même contribuer à l'évolution des valeurs et au changement social. Les interactions sont des actions réciproques porteuses d'influences mutuelles entre les êtres sociaux.

À la faveur de ces interactions se construisent, se confortent, se défont et

se reconfigurent des manières d'être ensemble, des modes de coexistence, mais aussi des systèmes d'attitudes.

C'est la modification plus ou moins fondamentale des normes et des valeurs dans une société donnée.

La socialisation est le résultat de deux processus différents :

Assimilation et Accommodation.

Par l'Assimilation, le sujet chercherait à modifier son environnement pour le rendre plus conforme à ses désirs et diminuer ses sentiments d'anxiété et d'intensité.

Par l'Accommodation, au contraire, le sujet tendrait à se modifier pour répondre aux pressions et aux contraintes de son environnement.

Par conséquent, la socialisation n'est pas un processus unidirectionnel et l'individu n'est pas un être passif.

Si l'individu est marqué par les valeurs de sa société et fait l'apprentissage de certaines normes et de règles, il peut constamment se remettre en question par ses demandes et par la place et le rôle qu'il entend jouer.

Ainsi est-il capable de s'adapter, en fonction de ce qu'il a appris dans des situations très différentes les unes des autres.

De la même manière, il interprète les valeurs plutôt qu'il ne les apprend, ce qui contribue à les faire évoluer et favorise le changement social.

C'est ainsi que l'on constate que les enfants n'ont jamais tout à fait les mêmes croyances, les mêmes valeurs et les mêmes manières de vivre que leurs parents.

J.Piaget s'est particulièrement intéressé à l'éducation et à la socialisation des enfants.

Il pense que les individus sont actifs dans leur socialisation, qu'ils y participent.

Ils interprètent en fonction de leur expérience les valeurs qu'on leur transmet.

C'est d'ailleurs de cette manière qu'une société évolue, par une remise en question des valeurs transmises.

B/L'INTEGRATION

Ces dernières années, des phénomènes sociaux nouveaux, associés à des conduites à risque (Coslin 2003) ont fait une intrusion dramatique dans la société algérienne.

Ce fait est à considérer sans conteste comme un échec d'intégration et par la même de socialisation.

Cette question de l'intégration est centrale à toute société car au sens sociologique, elle est la finalité de toute action de socialisation ; elle n'est pas spécifique aux étrangers.

Le problème des étrangers est spécifique à chaque nation (au sens juridique du terme), car c'est au sein de la nation que s'effectue l'intégration.

La notion d'intégration sociale a trouvé toute sa signification avec les travaux de Durkheim

1/Définition.

Intégration : Du latin integrare : rendre entier, action de faire entrer une partie dans le tout.

Etymologiquement le mot intégration vient du verbe intégrer qui signifie rendre complet, achever.

Au cours du XXème siècle il prend le sens complémentaire de faire entrer

dans un ensemble en tant que partie intégrante.

Le terme d'intégration possède trois sens :

- En philosophie : établissement d'une interdépendance plus étroite entre les parties d'un être vivant ou les membres d'une société ; incorporation de nouveaux éléments à un système ;
- En économie : action d'adjoindre à l'activité propre d'une entreprise ou d'une économie nationale les activités qui s'y rattachent dans le cycle de la fabrication des produits.
- En sociologie, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

L'intégration constitue un des concepts centraux de la sociologie de Durkheim.

Dans le domaine des relations interethniques, l'intégration est devenue un enjeu politique depuis les années 1980. (En Europe, par le fait notamment de la crise économique et ses conséquences sociales)

Les sociologues lui ont alors préféré le terme d'insertion.

2/Intégration et Insertion

Les deux termes ne sont pas équivalents car il peut y avoir insertion sans qu'il y ait intégration.

Le concept d'intégration renvoie à quelque chose de complet, d'achevé.

L'insertion n'est qu'un ajout, sans qu'il y ait automatiquement achèvement d'un processus.

Le terme insertion a souvent été associé à intégration et exclusion.

Défini comme un problème psychologique (J.Piaget), il est devenu depuis les années 70 un objet d'enquêtes sociologiques multiples qui traitent des

actions d'insertion sociale et professionnelle.

Pour S.Paugam(1996) ;

-L'insertion sociale serait définie en référence à l'autonomie de fonctionnement de l'individu, à ses relations familiales et sa sociabilité dans son quartier.

-l'insertion professionnelle caractériserait les démarches de l'individu pour préparer son entrée dans la vie active ou pour retrouver une place sur le marché de l'emploi.

On comprend donc que l'insertion aurait un double objectif :

- Permettre à l'individu de se construire,
- Construire un lien avec la société qui l'entoure, avoir un rôle au sein de cette société.

L'insertion sociale et l'insertion professionnelle pourraient représenter ce que l'on appelle une « insertion sociale globale » car en plus de la question de l'emploi se posent les problématiques de l'accès au logement, à la santé, à l'alimentation, à la citoyenneté, à l'autonomie sous toutes ses formes, à la formation...etc.

Les jeunes sont les premiers concernés (mais pas les seuls) par ce processus d'insertion.

C'est donc à ce niveau que la question de la distinction entre insertion et intégration se pose.

A propos de la question sociale, on a tendance aujourd'hui à substituer la problématique en terme d'insertion à celle en terme d'intégration.(On utilise souvent en Algérie le terme insertion pour parler des opérations visant en fait l'intégration des jeunes ou les personnes âgées ou les détenus par exemple)

Quel sens révèle cette évolution ?

Elle révèle une crise du lien social (entendu ici dans sa dimension économique comme insertion).

En effet, l'insertion signifie capacité à s'adapter aux emplois offerts.

On dit d'un individu qu'il est difficilement insérable lorsqu'il lui est impossible de trouver un emploi.

On sait que l'intégration signifie le lien social qui existe entre les individus. Donc remplacer intégration par insertion, c'est :

D'une part réduire le lien social à sa dimension économique, le rôle du travail.

Et d'autre part, c'est s'entêter à penser que les individus doivent s'adapter à la société salariale sous peine d'en être exclus (En se contentant des emplois précaires à l'exemple des contrats d'insertion professionnelle pour les chômeurs diplômés et les autres dispositifs destinés à la résorption du chômage en Algérie qui ne constituent sûrement pas des éléments d'intégration pérennes)

Évidemment, on ignore ainsi les autres formes d'intégrations, les autres facteurs du lien social.

Trop souvent l'intégration a été confondue avec l'assimilation ; (l'assimilation des populations immigrées en Europe ou le mouvement dit assimilationniste en Algérie à la fin des années 50). Celle-ci renvoie au stade ultime de l'acculturation. (confrontation d'un individu à deux cultures différentes qui aboutit à des changements culturels et sociaux où chacun est devant des choix entre sa culture d'origine et la nouvelle culture.)

L'intégration désigne un phénomène social et non exclusivement culturel.

L'intégration est un processus et non un état.

Cela signifie qu'il y a évolution, mouvement et transformation.

Ce processus peut ne pas être linéaire mais suivre un rythme discontinu.

D'autre part, ce n'est pas l'individu qui décide de son intégration, mais la société dans laquelle il vit qui décide ou non de l'intégrer.

L'intégration est avant tout un phénomène social qui s'exerce dans un cadre particulier.

Tout l'effort de réflexion de Durkheim réside dans le fait qu'il ne veut rien emprunter aux théories biologiques.

Il veut montrer que les réalités sociales sont construites socialement.

Son effort consiste dans une explication sociale de la société.

L'intégration ne concerne pas exclusivement les étrangers ; cette question des étrangers ne diffère en fait pas de groupes autochtones ou de catégories sociales précises, les jeunes, les chômeurs....

L'intégration est un processus qui varie selon les sociétés. Aucun groupe n'est intégré en soi ; mais un déficit d'intégration conduit parfois les membres de ce groupe à adopter ce que l'on appelle des conduites à risque telles la violence ou l'émigration clandestine ou le suicide.

C'est en étudiant la question de l'intégration que Durkheim (Karsenti, 2006) s'est penché sur le suicide.

2.1/Solidarité et intégration.

Durkheim fait une différence entre la solidarité mécanique et la solidarité organique.

Il explique que tous deux sont des modèles d'intégration.

➤ La solidarité mécanique a pour base l'intégration communautaire ; cette solidarité est renforcée par les modes de transmissions culturelles. Elle est essentiellement le fait des sociétés primitives.

Ces sociétés sont peu intégrées et l'intégration y est très fragile car les individus possèdent une grande autonomie.

➤ La solidarité organique repose sur une division très poussée du travail ; les individus sont interdépendants les uns des autres. L'intégration y est assez poussée. Les individus ont besoin les uns des autres.

La solidarité n'est plus fondée sur des liens originels, mais sur une sorte de contrat de service réciproque.

Dans ces secondes sociétés, la transmission culturelle est le fait d'institutions spécialisées comme l'école pour transcender les solidarités mécaniques et permettre de construire un être nouveau : le citoyen.

Il est possible de déduire des recherches de Durkheim, que plus la solidarité est développée, plus l'intégration sociale est forte.

L'intégration ne peut se faire que si la société est fortement intégrée ; régionalisme et intégration sont, dans le droit fil de la pensée de Durkheim, incompatibles. Il en est de même pour les inégalités sociales et culturelles entre individus de la même société.

Ce sont ces inégalités qui génèrent les crises dans les sociétés.

Il y a une crise parce que l'intégration est fondée sur le principe de la nation.

La solidarité organique se joue au-delà de l'Etat-nation.

L'intégration est un compromis entre plusieurs modèles.

Ces modèles sont différents et traversés par des conflits.

Pour qu'il y ait intégration, il faut qu'il y ait consensus.

La nation est une forme relativement récente, une construction volontaire des habitants.

Elle repose sur la langue, le territoire, la religion, les modes de vie, ainsi que des représentations que les membres de la société s'en font.

Toutes les nations sont pluriethniques.

Les frontières nationales incluent des groupes divers.

L'idée d'une nation- groupe ethnique est une utopie, car il n'a jamais eu cette adéquation. (On tomberait alors dans le racisme ou l'apartheid)

D. Schnapper(1991), donne la définition suivante de la nation :

« La nation historique est une forme politique qui a transcendé les différences entre les populations et les a intégrées en une entité organisée autour d'un projet politique commun ».

Le projet s'oppose aux origines. La nation s'oppose aux liens ethniques comme la communauté s'oppose à la société.

La nation regroupe ses citoyens autour d'un même projet quelque que soient les origines.

L'intégration est bien un processus social.

La nation est un processus historique créé par la société. Elle est fragile car elle est constituée comme une réalité pluriethnique qui doit transcender les particularismes.

En sociologie, selon Parsons, l'intégration constitue une des fonctions du système social, assurant la coordination des diverses fractions de celui-ci, pour assurer le bon fonctionnement de l'ensemble (approche fonctionnaliste.)

En psychologie sociale, l'intégration s'exprime par l'ensemble des interactions entre les membres, provoquant un sentiment d'identification au groupe et à ses valeurs.

Dans le sens courant, comme dans la littérature sociologique, le terme "intégration" a donc deux sens (au moins) :

-D'une part, l'intégration désigne un état du système social.

Une société sera considérée comme intégrée si elle est caractérisée par un degré élevé de cohésion sociale.

Pour Durkheim, par exemple, le taux de suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu (Le suicide, 1897).

A l'intégration on oppose donc l'anomie ou la désorganisation sociale.

-D'autre part, l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

A l'intégration on oppose aussi la marginalité, la déviance, l'exclusion.

Le concept d'intégration peut être mis en relation avec d'autres concepts :

-la famille, en tant qu'instance de socialisation ;

-la déviance et l'incivilité comme symptômes d'anomie et de non intégration

-le travail, principal intégrateur.

-L'égalité des droits, comme ensemble de libertés et d'obligations qui relie l'individu aux autres individus et à la société globale.

En sociologie, on oppose souvent :

-Les approches qui privilégient l'intégration (donc l'ordre social, la stabilité, la conformité aux normes etc.)

-les approches qui privilégient le conflit (donc la contestation des normes, des valeurs et des institutions dominantes).

Cette opposition doit être nuancée, car le conflit peut contribuer à la cohésion sociale (cas de la grève par exemple)

2.2/Intégration et exclusion.

Le thème de l'exclusion est devenu central ces dernières années. Les exclus sont victimes d'un défaut d'intégration du fait du chômage, de la pauvreté, de la fragilisation des liens familiaux, des insuffisances de la protection sociale etc.

Cependant, le terme exclusion, doit lui aussi être utilisé avec prudence. Pour R. Castel(1995), il s'agit d'une "notion-écran" qui euphémise la situation des vaincus de la modernisation.

Penser l'intégration en liaison avec l'exclusion, c'est se situer à la marge de la société et oublier que les causes fondamentales de l'exclusion se trouvent au cœur même de la dynamique économique sociale et politique (démocratie, égalité).

La question fondamentale, traitée d'abord par la philosophie politique, est celle du fondement même de la cohésion sociale : qu'est-ce qui relie les hommes entre eux et les conduit à considérer qu'ils appartiennent à une même collectivité ?

Il est possible de proposer une grille de lecture simple qui articule trois types de relations :

-Le lien économique.

La cohésion sociale résulte de la spécialisation (division du travail) et d'échanges mutuellement avantageux.

-La solidarité, analysée notamment par E. Durkheim.

La cohésion sociale résulte de la contrainte sociale, de la conscience collective, de l'intériorisation des normes sociales par les individus.

-Le lien politique, analysé notamment par M. Weber qui met l'accent sur les relations de domination, sur l'exercice du pouvoir, sur la question de la légitimité, sur l'importance de l'Etat comme détenteur, sur un territoire donné, du monopole de la contrainte physique légitime.

Dans les réflexions contemporaines sur l'intégration, un débat essentiel oppose :

-Une tradition "libérale" (au sens anglo-saxon) qui met l'accent sur les droits et les obligations des individus et qui adopte une perspective universaliste.

Cette approche met l'accent sur l'égal accès de tous aux libertés fondamentales et sur la recherche de critères de justice sociale qui soient compatibles avec ces libertés.

-Une tradition "communautariste" qui met l'accent sur les appartenances des individus (ethniques, religieuses, sexuelles etc.) et sur les droits des diverses communautés.

Cette seconde approche met l'accent sur le fait que l'intégration ne se réalise véritablement qu'à travers les appartenances communautaires.

Les communautaristes refusent le caractère abstrait de l'individualisme libéral et plaident pour le pluralisme et l'égalité.

2.3/Intégration et Désinsertion sociale.

V. de Gauléjac(1994), met l'accent sur le vécu de l'exclu.

Cette approche (l'on parle de sociologie clinique.), qu'il a développée, insiste sur le processus de déclassement social. Cela touche toutes les catégories de la population.

Trois dimensions doivent être dégagées :

1-Une dimension économique et professionnelle,

2-Une dimension sociale et relationnelle,

3-Une dimension symbolique et normative.

Cette dernière dimension serait l'essence de l'exclusion.

Elle serait le passage d'une identité positive à une identité négative.

Ce qui caractérise l'exclusion ici est la perte d'emploi, une absence de ressources qui prive l'individu de réseaux de solidarité matérielle et de soutien psychologique et surtout la stigmatisation sociale qui impose aux individus une image négative d'eux-mêmes qu'ils ne peuvent éluder.

L'exclusion s'expliquerait principalement par le fait que l'individu est évalué en fonction de son revenu, du pouvoir qu'il peut exercer sur d'autres ou encore la quantité de biens qu'il peut acquérir.

Ceux qui ne répondent pas à ces normes n'ont pas de valeur pour la collectivité. Face à cette situation, l'individu chercherait :

-Dans un premier temps à contester ce déclassement,

-Puis à revaloriser son statut

-Et enfin à l'intérioriser (renoncement)

Le concept de désinsertion sociale signifie que l'individu perd, petit à petit, ses attaches : famille, amis, travail (à cause d'une période de chômage de longue durée par exemple).

Un individu qui perd ses attaches, fait aussi l'objet du regard des autres : la société porte un regard sur l'individu.

Cela correspond au phénomène de stigmatisation, d'étiquetage.

Le phénomène de désinsertion sociale s'intéresse donc au vécu de l'individu en trois temps : l'individu cherche à contester son déclassement : il cherche alors un nouvel emploi, à consolider ses relations avec ses amis, avec sa famille. Puis l'individu cherche à revaloriser son statut. Enfin l'individu renonce ce qui entraîne la désinsertion sociale.

Il y a un rapport avec la famille : l'intégration familiale rend l'individu utile. Cela lui évite le déclassement. Si la famille n'existe pas, le risque de désinsertion sociale est très important car l'individu va se sentir inutile : C'est la perte du lien social.

C/L'Institution sociale.

1/Définitions

En sociologie, une institution désigne une structure sociale (ou un système de relations sociales) dotée d'une certaine stabilité dans le temps.

Une définition plus élégante consiste à dire qu'une institution est une règle du jeu acceptée socialement.

Toute institution se présente comme un ensemble de tâches, règles, conduites entre les personnes et pratiques. Elles sont dotées d'une finalité particulière, c'est pourquoi on s'intéresse à l'«esprit des institutions». Elle n'existe, ne dispose, ne décide que par les pratiques de ses composantes. Comme objet sociologique, on s'intéresse aussi bien à ses actions intérieures qu'à celles tournées vers l'extérieur.

Le terme «institution» provient du latin *Institutio* équivalent à «ce qui est institué, règle »

Le concept d'institution est fondateur pour la sociologie.

Pour Émile Durkheim, il permet la construction de la sociologie comme une science sociale autonome: «On peut appeler institutions, toutes les croyances et tous les modes de conduite institués par la collectivité.»

Les institutions sont des manières collectives d'agir et de penser, elles ont leur existence propre en dehors des individus.

Pour Émile Durkheim, les faits sociaux ne sont pas naturellement et immédiatement intelligibles mais doivent être compris à travers l'expérimenta-

tion et les observations.

De plus, les faits sociaux exercent une influence coercitive sur les personnes.

Pour Fustel de Coulanges (1830 - 1889), professeur d'Émile Durkheim, les institutions ont une solidité qui résiste aux siècles, aux croyances liées à leurs origines. La société est réglée par ses institutions.

Pour Marcel Mauss, une institution est un ensemble d'activités instituées que les individus trouvent devant eux.

Pour Max Weber (1864-1920), fondateur de l'école allemande de sociologie, l'institution se rapproche de l'idée d'association, c'est un groupement dont les règlements statutaires sont octroyés avec un succès relatif à l'intérieur d'une zone d'action délimitante à tous ceux qui agissent d'une manière définissable selon les critères déterminés.

L'institution est un régulateur des rapports sociaux.

Le terme d'institutionnalisation est le processus qui tend à organiser les rapports aux modèles sociaux.

Talcott Parsons (1902-1979) insiste sur les structures institutionnelles.

Erving Goffman (1922-1982) définit la notion d'institution totale comme un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées

Maurice Hauriou(G.jeannot,2001) présente les institutions comme des groupements humains dominés par une idée d'œuvre à accomplir - le maintien de l'ordre pour la police, la diffusion du savoir pour l'école ou

l'accumulation de capital pour l'entreprise - Une institution sociale est une entreprise dont l'idée domine tellement le personnel des agents qu'elle est devenue pour eux une œuvre à accomplir.

Il décompose l'institutionnalisation en cinq phases successive :

1-Une idée d'œuvre est lancée par quelques individus

2-Cette idée se propage et un groupe de gens aspire à sa réalisation,

3-Dans ce groupe s'élève un pouvoir qui s'empare de la domination pour réaliser l'entreprise,

4-Un débat s'engage et débouche bientôt sur une définition des rôles et des statuts,

5-Enfin cette organisation devient une institution après une assez longue durée de rapports pacifiés en son sein.

Pour Rawls, l'institution n'est pas le moyen commun de réaliser une même fin mais plutôt le moyen commun de réaliser des fins différentes.

Les individus s'accordent pour mettre en place une institution, non pas parce qu'ils partageraient une même volonté que celle-ci permettrait de réaliser, mais plutôt parce que l'institution créée sera utilisée par chacun pour accomplir sa propre volonté. Volonté qu'il ne partage pas forcément avec les autres membres de la société.

Illustration : une étude sur les syndicats démontre que l'adhésion se fait plus par souci d'améliorer sa situation personnelle (par le biais d'une plus grande sécurité ou de relations utiles) que de servir la cause défendue par le syndicat.

Selon Friedrich Hayek(1995), en vieillissant, les institutions se comporteraient même comme de véritables organismes vivants, cherchant avant tout à se perpétuer, dans une métaphore darwinienne où il décrit les institutions comme des êtres vivants engagés dans une lutte pour la survie. Lutte ne laissant réchapper que les mieux adaptées aux exigences de leur milieu.

2/Le lien social.

Le lien social désigne en sociologie l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents.

Il signifie (l'ensemble des appartenances, des affiliations, des relations qui unissent les gens ou les groupes sociaux entre eux.

Le lien social représente la force qui lie, par exemple, les membres d'une famille entre eux, ou les membres d'une communauté.

Cette force peut varier dans le temps et dans l'espace ; c'est-à-dire que le lien social peut se retrouver plus ou moins fort selon le contexte dans lequel se situe le phénomène étudié.

Lorsque que le lien social devient de faible intensité ou de piètre qualité, certains chercheurs abordent la problématique sous l'angle de la "crise" du lien social puisque la qualité et l'intensité du lien social agissent comme des déterminants de la qualité et de l'intensité de nos rapports sociaux.

Certains facteurs tels que l'accroissement des inégalités sociales ou encore la vie au sein d'un régime totalitaire, influencent la dégradation de la qualité et de l'intensité du lien social.

Plusieurs changements contemporains peuvent aussi se voir associés à la densité du lien social, comme par exemple l'accroissement des divorces, l'individualisation croissante, les émeutes et la délinquance.

Il n'y a pas d'indicateurs permettant de mesurer directement la présence ou la force des liens sociaux.

Certains indicateurs statistiques peuvent être utilisés comme indiquant une évolution des liens sociaux dans certains domaines des activités sociales :

- Famille: formation et dissolution des couple, taille de la famille, etc.
- Associations : créations/disparitions, nombre d'adhérents
- Religion : pratiques religieuses anciennes et nouvelles
- Travail : nombre d'emplois précaires, de chômeurs
- Délits : évolution de la délinquance et de la criminalité, etc.

Une société, pour exister, a besoin de lien social, de cohésion sociale. (La cohésion sociale est alors l'état de bon fonctionnement de la société où s'exprime la solidarité entre individus et la conscience collective)

De nos jours, l'emploi est le principal facteur de cohésion sociale.

La crise remet en cause l'emploi comme "grand intégrateur social".

Est-ce-que les autres institutions peuvent être un palliatif au rôle de l'emploi ?

-La famille a connu de nombreuses modifications qui ont entraîné l'essor de l'individualisme mais elle continue à jouer un rôle d'intégration

-L'école joue un rôle dans l'intégration sociale de plusieurs façons.

3/Les institutions de socialisation et le lien social.

3.1/ La famille et le lien social.

Il faut partir de l'hypothèse qu'il existe une relation entre famille et lien social. La famille participe au phénomène de sociabilité, donc au lien social et lorsque cette sociabilité diminue, les individus deviennent plus vulnérables peuvent être touchés par l'exclusion sociale.

La sociabilité : La sociabilité regroupe les relations directes et formes de communication entre individus dans un cadre social donné (famille, école...).

Tout d'abord, au sens sociologique, qu'entend-on par famille ?

La famille est une institution. C'est une cellule de base de la société. Elle transmet des normes, des valeurs, des rôles sociaux.

Elle a une fonction de socialisation.

La famille au sens sociologique se compose de deux éléments :

Un système d'alliances entre des familles différentes (mais pas obligatoirement par le mariage),

Un système de filiation : transmission du patrimoine (pas uniquement le capital économique, mais aussi le capital culturel, social, ...) entre plusieurs générations.

La socialisation, transmission des normes, valeurs, croyances, coutumes par l'apprentissage dans une société à lieu essentiellement dans la famille.

C'est là que l'enfant dès son plus jeune âge apprend par mimétisme les normes et valeurs de sa famille, avec un système de sanctions positives ou négatives pour valoriser ou non son comportement.

Si la socialisation se fait avec succès, l'enfant intériorise ces normes, ces coutumes, ces valeurs et les fait siennes ce qui ne lui posera aucun problème pour les respecter puisqu'il les aura intégrées.

La socialisation a donc lieu dans un groupe primaire, la famille où les relations entre les membres sont denses et intimes et la solidarité forte.

La socialisation transmet la culture du groupe, aboutit à un conformisme de ses membres et à la reproduction sociale, l'individu n'ayant que peu de

moyens d'agir sur sa socialisation (théorie du déterminisme social).

Ainsi se construit la personnalité sociale de l'individu liée au groupe de socialisation.

Durkheim dans son analyse du suicide a souligné l'importance du lien familial. Tout se passe comme si l'individu en rupture de famille (divorcé, veuf, célibataire) est plus exposé au suicide

Durkheim a mis en évidence que l'histoire a toujours tendu vers un plus grand individualisme mais que cet individualisme ne compromettrait pas le lien social. Mais il peut être facteur d'égoïsme, d'anomie.

Pour Durkheim, l'individualisme peut être dangereux pour la société. (Au sein de la famille, de l'Ecole, des institutions représentant l'Etat)

On constate que le rapport des individus aux institutions a changé aujourd'hui.

Les individus s'opposent certaines fois à celles-ci.

Le manque de civisme dans les établissements scolaires (attaque des professeurs), les revendications identitaires ou sociales, montrent le changement de la société.

La contestation des jeunes envers les normes parentales montre que l'individu est invité aujourd'hui à s'épanouir et ne pas se soustraire à des normes supérieures. Il doit réaliser sa propre vie, diriger sa trajectoire, s'individualiser.

La famille demeure un facteur d'intégration sociale malgré ses transformations.

En effet, on ne peut pas parler d'affaiblissement de la famille mais seulement de l'émergence de nouvelles formes familiales.

L'intensification des solidarités familiales interpelle le statut des jeunes dans la société.

D'un côté, on a des jeunes qui ont des difficultés d'insertion professionnelle les jeunes restent de plus en plus longtemps dans leur milieu familial mais les causes sont différentes selon les catégories socioprofessionnelles. (Incapacité pour le jeune d'accéder au logement dans le milieu urbain ou le caractère collectif familiale du travail de la terre pour les jeunes ruraux.) La cohabitation avec les parents dure plus longtemps. Dans ce cas là, la solidarité familiale fonctionne. C'est son côté positif.

D'un autre côté, il y a un problème du point de vue du jeune car tout cela signifie qu'il n'a pas d'indépendance, pas de liberté.

Ce paradoxe fait que les jeunes adultes sont, aujourd'hui, dans un état flou : (scolarité difficile, pas vraiment de travail ni de logement indépendant). Cela peut aller jusqu'au désespoir.

De plus, il y a un risque pour la citoyenneté.

D'un point de vue politique, le jeune peut se retrouver dans une certaine distance avec la société (d'où probablement comme conséquences des conduites que l'on observe de nos jours : émigration clandestine, suicide... et qui sont souvent le fait d'individus qui bénéficient de cette solidarité familiale.)

3.2/ L'école et le lien social.

L'école représente un autre lieu de socialisation ; elle est censée inculquer d'autres valeurs, d'autres normes non pas en opposition avec celles de la famille mais en complément à celles-ci.

Par exemple, on apprend les règles du savoir-vivre, les valeurs religieuses dans la famille ; on apprend les savoirs de base (lire, écrire, compter) et les savoirs plus savants à l'école.

L'école transmet ce que la famille ne peut pas toujours transmettre mais ne remplace pas la famille pour les valeurs morales.

Aujourd'hui, l'école est traversée par de nombreux conflits ; Son rôle est à redéfinir.

L'école participe à l'intégration, mais, aujourd'hui, le phénomène de massification montre qu'il faut être critique vis à vis de ce rôle.

L'école demeure, cependant un facteur d'intégration sociale

Pour Durkheim, l'école a deux fonctions principales :

-Elle homogénéise : elle part du principe, que si les personnes sont semblables (c'est-à-dire qu'elles partagent les mêmes valeurs), alors ces personnes pourront vivre ensemble.

L'école a donc une fonction de socialisation. Il s'agit de préparer les individus à vivre en société.

-Elle différencie, spécialise. En ce sens, l'école prépare à la division du travail.

Pour Durkheim, l'école a un rôle de socialisation, car elle contribue à l'élaboration de la personnalité sociale.

L'école a un rôle plus important que la famille dans le phénomène de socialisation.

En effet, la famille est trop prise par des relations affectives et cela nuit à sa fonction de socialisation.

Au contraire, l'école inculque les normes et les valeurs de façon impersonnelle.

La fonction de socialisation de l'école est très importante car, aujourd'hui, l'école est traversée par un phénomène d'incivilité (c'est-à-dire le non-respect des règles de vie en société). Elle doit donc renforcer voire se substituer au rôle de la famille en transmettant des règles de civilité pour lutter contre la violence (cas de la violence scolaire).

En Algérie dès l'indépendance en 1962, la massification de l'école a résulté de la volonté d'ouvrir l'école à tout le monde.

La démocratisation de l'éducation car c'est de cela qu'il s'agit, a été l'un des principes fondateurs de la révolution.

Elle s'est réalisée grâce à deux réformes importantes :

- 1976 (Loi sur l'école fondamentale, après la R.E.S du 8/11/71, commission de réforme, de 1967) et ;

-2004 (Loi récente qui réorganise le système éducatif : commission Benza-ghou)

Le problème est, qu'aujourd'hui, cette relation est cassée entre le diplôme et l'emploi mais aussi entre emploi, revenu et position sociale. (Le chômage chez les diplômés est très important, les emplois offerts à cette catégorie sont précaires, sous-payés et ne correspondent pas forcément à la formation reçue ! Un diplômé de l'université peut se retrouver à exercer un travail manuel.

Aujourd'hui, malgré la massification, l'école est perçue comme étant injuste car toujours considérée comme inégalitaire : en même temps que l'on ouvre l'école, le problème de l'échec scolaire s'amplifie. Il va être vécu comme un échec personnel.

Le mécanisme de sélection continue fait de l'élève lui même le responsable de sa carrière et de son éventuel échec : chacun possédant formellement

les mêmes chances sur la ligne de départ.

Le raisonnement n'est plus en terme d'égalité (que l'individu ait besoin ou pas de l'aide, il la reçoit car il est un citoyen...), mais d'équité (l'aide est fonction du besoin, pas de besoin pas d'aide, plus de besoin, plus d'aide)

L'école reproduit les inégalités, mais aujourd'hui, ces inégalités paraissent injustes.

La massification a fait entrer l'"injustice" dans l'école, affaiblissant ainsi l'image d'une institution républicaine située au dessus de la société.

On ne peut se contenter aujourd'hui de former les élèves.

Il faut éviter que l'école soit l'école de l'échec

3.3/L'Etat et le lien social

L'égalité consiste à donner les mêmes droits à tous les individus au nom de leur appartenance à la communauté.

Ce sont les droits de tous les citoyens quels que soient leurs besoins réels et quelle que soit leur différence au départ : tous égaux devant la loi, tous égaux devant les droits.

L'équité vise à apporter plus de justice sociale et à corriger les inégalités de départ pour aboutir à une égalité après application de la règle ou de la loi. Pour aboutir à l'équité, il faut donc passer par l'inégalité des droits.

C'est le principe de discrimination positive.

Il consiste à accorder des avantages à certains groupes sociaux défavorisés en leur garantissant des droits supplémentaires par rapport aux autres individus. Pour se sentir intégré il suffit en théorie de se sentir à égalité avec les autres individus mais l'égalité des droits n'aboutit pas à l'égalité des chances : D'où l'idée d'une correction par la discrimination positive, dont on peut citer quelques exemples :

- Accorder des moyens supplémentaires financiers et matériels dans les zones défavorisées
- Accorder des exonérations de charges fiscales aux entreprises qui recrutent
- Instaurer la parité hommes-femmes dans les assemblées d'élus politiques.
- Accorder des aides aux démunis.

La contrepartie de cette discrimination positive est de fractionner la société en groupes favorisés, défavorisés sur des critères subjectifs, groupes qui peuvent déboucher sur du communautarisme.

Le droit alors ne serait plus le droit du citoyen, tous appartenant à la même société donc égaux et solidaires, mais serait le droit des communautés, chacune défendant ses intérêts personnels au détriment de l'intérêt général. L'universalisme serait alors remplacé par le communautarisme.

Cependant, l'intervention de l'État doit se baser sur la citoyenneté et l'universalisme.

de la solidarité organique liée à la difficulté d'intégration.

C'est là qu'intervient le rôle des groupes intermédiaires

Les groupes intermédiaires se situent entre les groupes primaires (la famille) et l'État.

On peut mettre sous ce qualificatif les associations (sportives, culturelles, politiques, syndicales, de loisir, religieuses...).

Les groupes intermédiaires sont souvent les interlocuteurs des pouvoirs publics et leur lien avec les citoyens.

Ils participent à la lutte contre l'exclusion (associations caritatives) par leur connaissance de la réalité et par le rétablissement du lien social.

Ils aident aussi à la réinsertion des exclus et à l'intégration des minorités.

En ce sens, ils contribuent à faire exister la société de droits en défendant les citoyens les plus démunis.

Les pouvoirs publics créent la protection sociale (État social) par des droits objectifs et des lois mais l'individu isolé n'a pas pour autant de lien avec une communauté concrète, un groupe d'appartenance.

Selon Durkheim, face à l'anomie et à la montée de l'individualisme égoïste, il faut une morale :

- Domestique (L'idée que la famille intervient dans le lien social)
- Professionnelle : les corporations créent du lien social.
- Civique : L'Etat va éditer des principes, des règles.

L'Etat est un lieu où on réfléchit et où on va dire ce qui est bon ou pas pour la société.

L'État doit éviter l'implosion de la société, l'anomie.

L'État a pour rôle de produire des règles, des normes dans les domaines :

- de la langue (rôle de l'école),
- de l'éducation (également rôle de l'école),
- de l'hygiène publique (rôle de l'État dans la santé),
- de la sécurité (l'État a un rôle de contrôle social).

L'État, doit avoir une morale sociale. Il doit agir dans tous les domaines

L'État participe à l'évolution de la société, du lien social.

Ce rapport au lien social, il va le faire par la protection sociale.

La protection sociale doit aider à la fonction de socialisation, car l'État a un rôle dans la fonction de socialisation.

L'Etat est une entité administrative qui regroupe l'ensemble des administrations qui ont pour objectif d'appliquer les décisions du gouvernement.

Le rôle de l'État est d'intégrer les individus.

Lorsqu'on parle d'une crise du modèle d'intégration, cela revient à se demander si ce modèle fonctionne toujours bien.

Pour que l'individu socialisé fasse siennes les normes acquises dans la famille et le groupe, la société met en action un ensemble de pressions sociales plus ou moins contraignantes qu'on appelle le contrôle social.

Le contrôle social se fait par les règles imposées par la société. Si, au sein de celle-ci, la cohésion sociale est forte et les normes massivement acceptées, le contrôle social assure la stabilité de la société.

Si, au contraire, la société est divisée en groupes dont les normes varient et les intérêts divergent, le contrôle social défend les valeurs du groupe dominant et est imposé sans acceptation à l'ensemble. Moins les normes sont intériorisées, plus le contrôle social prend des formes spécifiques et spécialisées (police, justice).

Dans les groupes de jeunes délinquants, le refus des normes aboutit à un rejet de la solidarité organique.

Ils ne se sentent pas intégrés à la société.

On assiste à l'intérieur de ces groupes à un retour de la solidarité mécanique D'ou la déviance (non-respect des normes sociales et normes différentes) et la délinquance (non-respect des lois, des normes juridiques, et violence).

L'affaiblissement du rôle socialisateur de la famille et l'échec de l'école dans sa mission d'assurer à la fois la transmission des valeurs de la société et de démontrer que l'égalité des chances est réelle aboutit à la révolte des jeunes.

Le rôle de l'État est de réguler la solidarité des individus entre eux et d'assurer la solidarité de la société envers les plus démunis qui sont en même temps les moins bien intégrés.

D'après D.SCHNAPPER(1991), il y a un rapport entre l'Etat et la citoyenneté. Etre citoyen, cela veut dire avoir des droits et des devoirs. C'est aussi participer à la vie de la société.

On constate que lorsqu'on est dans une situation d'exclusion, le comportement de citoyenneté est largement entamé. Quelque part, l'Etat, en assurant les personnes en difficultés contre ces risques, leur permet de rester citoyennes, ce qui ne veut pas dire qu'elles auront obligatoirement un comportement de citoyenneté, c'est-à-dire qu'elles participeront à la vie de leur société.

Cette idée que l'État participe au lien social peut-être prolongée par la notion de service public. Il s'agit d'une activité organisée, contrôlée par l'État (au sens large du terme, c'est-à-dire pas seulement les administrations centrales mais aussi les collectivités locales) qui s'avère être indispensable au bien-être de la population et dont la réalisation ne peut se faire complètement sans intervention de l'État. Ex : l'éducation, les transports, l'environnement, la santé, l'état civil...

Le point commun entre ces activités est qu'elles participent toutes au développement, au lien social.

De plus, dans tous les cas, l'État doit participer pour donner des moyens financiers pour tenter de mettre en place un système égalitaire, c'est à dire l'accès de chacun à ces services collectifs.

Ce qui caractérise un service public, c'est qu'il est soit payant (mais le prix reste inférieur aux coûts de production), soit gratuit.

Cela est possible car la prestation est financée en partie ou en totalité par l'impôt (en ce sens, il y a solidarité).

La conception des services publics la plus admise, considère qu'un service public ne peut être bien rempli que s'il est assuré par l'Etat.

Conclusion

L'on assiste de nos jours à une crise des institutions traditionnelles de socialisation.

L'échec de la famille (pour des raisons économiques, divorce, précarité...), de l'école (échec scolaire, inadaptation des programmes, surcharges...), et du monde du travail (chômage, précarité d'emploi...) font que le jeune en particuliers et le citoyen en général se retrouve isolé et marginalisé, non intégré ; d'où ses conduites à risque, sa violence et ses déviations qu'il manifeste comme nous l'avons dit pour marquer son existence en l'absence des normes que ces institutions n'ont pas été lui fournir.

Ces jeunes ne se sentent pas citoyens à part entière et leurs droits n'étant pas respectés (droit au travail par exemple) ils refusent en conséquence les devoirs que leur appartenance à la société impose.

Dans ce contexte, nous avons relevé le rôle de l'état à travers ses institutions, dans la création du lien social et de la solidarité entre les citoyens. Perte de statut social, rupture du lien social, désinsertion sociale..., sont autant de concepts dans les limites desquels nous avons tenté de situer la problématique qui nous intéresse.

Bibliographie du chapitre

Bourdieu, P. Passeron, J.-C. Chamboredon, J.-C, Le Métier de sociologue, Paris : Mouton, 1968.

Bourricaud F, L'Individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons, coll. Sociologies, P.U.F., Paris, 1977

Castel. R , Les métamorphoses de la question sociale, Fayard, 1995

Charlot, B, Du rapport au savoir, éléments pour une théorie, Paris, Anthropos, 1997.

Coser L. : Les fonctions du conflit social, PUF, Coll. Sociologies, 1982

Coser L : Le multiculturalisme, Flammarion, Coll. Dominos, 2000

Coslin P.G., Les conduites à risque à l'adolescence, Armand Colin, Paris, 2003.

Dubar .c, La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles ., Armand colin, Paris 1998.

Durkheim Emile, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Flammarion, 1988

Jeannot. G, La théorie de l'institution de Maurice Hauriou et les associations, Annales de la recherche urbaine, 2001.

Gauléjac. v, de, La désinsertion sociale : déchéance sociale et processus d'insertion éd, caf, Paris 1994.

GODARD F. Cultures et modes de vie de génération en génération », in Les jeunes et les autres, CRIV, 1989,

Godard F. Sur quelques voies ouverte par une sociologie des générations », Les Annales de Vaucresson, CRIV, 1991.

Karsenti. B, La société en personnes. Études durkheimiennes, Economica, 2006.

MANNHEIM K. Le Problème des générations (1928), trad. Gérard Mauger, Paris, Nathan, 1990.

MEAD M. Le fossé des générations, Paris, Denoël, 1971.

Paugam S. : La disqualification sociale, PUF, Paris 1991

Paugam S. (dir.) : L'exclusion, l'état des savoirs, La découverte, Paris 1996

PROST A. – L'enseignement s'est-il démocratisé ?, Paris, PUF, 1986.

Rocher G, Talcott Parsons et la sociologie américaine, P.U.F., 1972

Grawitz.M, Lexique des sciences sociales, 7^{ème} édition, Dalloz, 1999

Khalil M. : Sociologie de l'intégration, PUF, Coll. QSJ, 1997

Taylor Ch. : Multiculturalisme. Différence et démocratie, Flammarion, Coll. Champs, 1997.

Mauss M. : La nation in l'Année sociologique 1956.

Mauss.M, La sociologie : objet et méthode, article écrit en collaboration avec Paul Fauconnet, 1901.

Max Weber, Économie et société, Paris, Plon, 1971,

CHAPITRE DEUXIEME :La jeunesse : Aspects conceptuels et Problématique

Introduction

A/La jeunesse : Aspects conceptuels

1/Définitions

2/Les représentations sociales de la jeunesse

3/Approches.

4/Conceptions de la jeunesse

B/Problématique de la jeunesse en Algérie.

1/Situation de la jeunesse en Algérie.

2/Evaluation de la politique jeunesse en Algérie.

Conclusion

Introduction

La jeunesse a depuis longtemps été considérée comme un vecteur du changement social.

La définition de cette catégorie est plus incertaine que celle des classes sociales par exemple, qui semble relativement bien établie, parce que fondée sur la place dans les rapports de production.

Mais « être jeune », qu'est ce que cela signifie au fond ? Quels sont les critères qui définissent cet état, où se situe la frontière entre la jeunesse et l'âge adulte ? Une définition sociale de la jeunesse devrait donc s'appuyer sur des critères qui rendent compte de la place des jeunes dans la structure sociale, de leur participation spécifique aux rapports sociaux.

La jeunesse est une catégorie qui fait l'objet d'une multiplicité de représentations sociales et de définitions institutionnelles.

Aux représentations de sens commun qui l'appréhendent à partir de ses qualités individuelles s'opposent les représentations politiques centrées sur ses caractéristiques sociales

Car ce qui définit le mieux la jeunesse est en même temps ce qui fait obstacle à sa définition, à savoir la précarité de cette position sociale.

Une approche sociologique de la jeunesse revient donc à étudier les conditions sociales du passage d'un statut d'âge, l'adolescence, à un autre, l'âge adulte.

Poser ainsi la question revient à mettre au centre de la réflexion les notions de famille, d'école et d'insertion professionnelle.

A/La jeunesse : aspects conceptuels

On conçoit au sens sociologique que la jeunesse n'a pas toujours existé. Elle ne prend, en effet, qu'une certaine consistance sociale qu'à partir du moment où se prolongent ces temps de passage qui définissent une position sociale incertaine.

Les jeunes restent actuellement un enjeu important pour la société, car représentant l'avenir, il faut les éduquer et les aider à devenir adulte

Le temps de la jeunesse est à appréhender en trois catégories :

-la première où la famille s'occupe du jeune en le socialisant (c'est principalement là que se nouent des liens sociaux).

- dans la seconde tranche, on retrouve l'école, l'instance d'intégration en concurrence directe avec le foyer familial ;

-enfin, le monde de travail est un lieu qui forme la jeunesse.

Ces trois institutions traditionnelles semblent les lieux principaux que traverse cette jeunesse actuelle.

Les parents éduquent, accompagnent plus ou moins le jeune malgré ce que certains appellent la « crise de la famille ».

L'école lui ouvre les portes du savoir et le classe socialement pour le préparer plus ou moins bien à l'entrée dans la vie active.

Or, l'emploi durablement précaire touche actuellement une fraction de salariés composée principalement de jeunes, et les inégalités scolaires existent toujours malgré l'effort des enseignants.

De plus, certains médias ne parlent de nos jours des jeunes qu'en termes de problèmes sociaux (violences, incivilités).

Alors qu'en est-il vraiment ? Qu'est-ce qui explique la diffusion de cette

image négative de la jeunesse ? Que signifie dans le contexte actuel être jeune ?

Les modes de catégorisation sociale constituent des objets d'analyse sociologiquement pertinents dans la mesure où, d'une part, ils constituent des instruments de classement des individus et de leurs comportements, et, d'autre part, ils sont au fondement des modes de traitement politique de ces individus.

Discours de sens commun et discours scientifique catégorisent différemment l'objet jeunesse.

Cette voie d'élucidation n'est pas univoque, mais ouvre sur différents points de vue d'analyse réunis cependant par une démarche commune qui consiste à substituer au concept de jeunesse des notions qui désignent des enjeux sociaux particuliers

La jeunesse est tour à tour désignée comme une post-adolescence, un passage à l'âge adulte, une phase de cycle de vie, un lieu privilégié de relations entre générations.

1/ Définitions de la jeunesse.

Pour définir la jeunesse s'agit-il simplement d'évoquer une période de la vie comprise entre deux âges donnés ?

Pour tenter de saisir cette notion de jeunesse dans sa globalité historique et donc mieux penser les jeunes, nous allons alors nous poser la question suivante : comment comprendre la jeunesse d'aujourd'hui de par son histoire, en tant qu'elle constitue aussi un groupe social de transition vers la vie adulte ?

Cette problématique retenue va nous permettre dans un premier temps de

mener un travail autour de la sociologie historique de la jeunesse (comment est pensée la jeunesse, et qu'elle a été son évolution ?). Ensuite, nous présenterons la jeunesse actuelle en abordant ses spécificités (les problèmes de la jeunesse, les politiques publiques...).

Appréhender la jeunesse non plus comme un groupe social plus ou moins homogène ou culturellement autonome, mais comme un processus de passage à l'âge adulte permet sans doute de privilégier la dimension de processus ou biographique de cet état.

La socialisation de la jeunesse, sa définition en tant qu'âge de la vie ne met pourtant pas l'analyste à l'abri d'une vision par trop naturaliste selon laquelle la jeunesse ne serait que suite chronologique de l'adolescence, une l'étape préparatoire de l'âge adulte.

La définition commune de la jeunesse en tant que population ou groupe socioculturel d'appartenance illustre une tendance à l'institutionnalisation croissante des âges de la vie, et contribue à masquer la diversité des rapports sociaux dans lesquels sont pris les jeunes.

L'appartenance de la jeunesse à une communauté d'âge contribue à produire l'illusion d'une catégorie homogène, tant du point de vue des besoins spécifiques qu'elle est censée exprimer que des problèmes non moins spécifiques qu'elle est censée rencontrer ou causer.

La définition sociologique de la jeunesse a principalement consisté à étudier les transformations sociales dont cette catégorie est l'objet.

Quand la jeunesse est généralement pensée comme constituante de la structuration biographique du cycle de vie, comme une génération, un point de vue semble-t-il prévaut : la jeunesse se définirait comme un processus caractérisé par une série d'engagements de plus en plus nombreux

envers les normes et les institutions conventionnelles.

La socialisation de la jeunesse désigne principalement dans ce cas (Selon la conception durkheimien des rapports d'éducation intergénérationnelle, fondée sur le principe de séniorité) une relation unilatérale faite de la transmission des valeurs culturelles, c'est-à-dire de l'adhésion des plus jeunes aux valeurs prônées par la société des aînés, de leur intégration aux normes de l'ordre social.

2/Les représentations sociales de la jeunesse

A travers l'histoire, les représentations sociales de la jeunesse ont pris des formes variées et contradictoires : une forme critique, les jeunes étant définis avant tout par défaut, par excès, ou encore par opposition au monde des adultes ; une forme positive, qui exalte et glorifie leurs capacités d'innovation et d'enthousiasme. Les perceptions sociales de la jeunesse sont donc ambivalentes, mettant l'accent tantôt sur sa capacité d'innovation, tantôt sur le danger potentiel qu'elle représente pour la cohésion du corps social. Selon les périodes historiques, l'une ou l'autre de ces formes de représentations a dominé, selon que le corps social avait intérêt à insister sur son unité ou au contraire sur sa volonté de changement.

Les représentations de sens commun de la jeunesse constituent donc des évaluations subjectives de son intégration dans la société.

L. Thévenot (1985) a repéré la mise en œuvre de ce principe de qualification sociale contradictoire dans plusieurs champs de pratiques juvéniles. Les jeunes sont désignés comme « grands », lorsqu'ils sont productifs, qualifiés, et qu'ils maîtrisent les nouvelles technologies. Ils sont « petits » lorsqu'ils sont chômeurs, improductifs, non qualifiés. Le principe de la grandeur domestique qui reproduit la hiérarchie des générations oppose de même les « grands » dotés de l'autorité et de l'expérience aux « petits »

immatures et novices.

Le jeune est ainsi identifié à partir de ses faiblesses, de son inexpérience ou encore à partir de l'irrespect ou de l'« inconvenance » qu'il témoigne parfois à l'égard de cet ordre symbolique.

La représentation sociale de la jeunesse, tant dans les discours institutionnels que dans le langage de sens commun, masque deux objets sociologiques essentiels que sont l'histoire biographique (de vie) et l'appartenance socio-historique.

Le sujet jeune doit être situé dans ce double contexte qui concourt à la définition de son identité individuelle et collective.

2.1 La transformation des rapports de socialisation

La jeunesse, en tant que mouvement social constituerait, selon cette optique, « une force de changement social, une sorte d'élite au sens de la sociologie politique » (Godard, 1991).

Analyser la jeunesse en tant que génération, c'est également s'interroger sur les liens entre ses membres ; c'est aussi et surtout s'intéresser à la multiplicité et à l'intensité des rapports que ces individus tissent avec les autres catégories d'individus. Comme tout critère de classement ou de « division du monde social », la notion de génération désigne des groupes constitués par la nature des rapports sociaux qu'ils nouent entre eux. Les rapports de socialisation familiale constituent un cadre privilégié pour observer la polysémie de ces rapports intergénérationnels.

L'approche générationnelle permet concrètement de souligner les effets des rapports entre générations sur la construction et le traitement social de la jeunesse. Loin de s'opérer dans un vide social à l'abri de tout contact inter-âge, ou à l'intérieur d'un groupe de pairs mythiquement replié sur lui-

même et séparé du monde, la construction de la jeunesse s'opère constamment dans un réseau actif de rapports sociaux qui met aux prises plusieurs générations, notamment celle des parents avec celle des enfants.

Nous évoquerons ici trois types de rapports sociaux intergénérationnels auxquels est confrontée la jeunesse : les rapports de solidarité, de conflit, et de concurrence ou rapports de succession économique, professionnelle entre générations pour l'occupation des places sociales.

La dynamique des rapports intergénérationnels se cristallise dans des systèmes de droits et de devoirs de certaines catégories d'âge par rapport à d'autres.

J. Commaille (1985) remarque d'ailleurs que dans le droit, la jeunesse n'apparaît jamais « comme catégorie en soi, état en soi, mais comme une phase constamment mise en rapport avec des éléments en amont et en aval du processus de relations entre les générations, relations médiatisées par des institutions ».

Les rapports intergénérationnels qui structurent la jeunesse sont le plus souvent envisagés du point de vue de l'aide dont elle bénéficie de la part des plus âgés. Les rapports de solidarité familiale s'exprimeraient ainsi dans le sens de la filiation. Il s'agit des parents qui aident leurs enfants à trouver un emploi, qui fournissent une aide matérielle lors de la première installation résidentielle, ou qui accueillent leurs enfants à l'issue d'un essai matrimonial non réussi.

Plusieurs formes de solidarités caractérisent d'ailleurs la problématique de l'insertion résidentielle. Le maintien au domicile parental des jeunes chômeurs de familles populaires peut être interprété comme une forme de solidarité matérielle entre générations, alors que la recohobitation des étu-

dians des catégories moyennes et supérieures s'inscrit dans des trajectoires de certification scolaire. L'aide reçue n'a pas la même signification sociale dans les deux situations évoquées. Dans le premier cas, il s'agit d'éviter la marginalisation économique et sociale des enfants, ce qui a pour conséquence de retarder leur installation résidentielle. Dans le second cas, il s'agit de poursuivre l'effort familial de promotion sociale en permettant aux enfants un jeu d'essais/erreurs « sur les marchés » de l'insertion (Blöss, Frickey et Godard, 1990).

La montée de la crise économique a exacerbé l'importance des rapports de solidarité intergénérationnelle lors du passage à l'âge adulte.

On apprécie le caractère décisif du soutien familial pour l'insertion sociale des enfants précisément quand on mesure les conséquences que sa défaillance peut entraîner. C'est ainsi que nombre des jeunes chômeurs que nous rencontrons appartiennent à des familles si socialement affaiblies qu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'aider leurs enfants.

Dans certains cas, ce sont les parents qui sollicitent un soutien de la part de leurs enfants, ou en bénéficient ; ce qui peut avoir pour effet de rendre socialement captifs ces derniers : captivité résidentielle, le jeune restant plus longtemps à demeure familiale ; captivité matérielle, les conditions de sa prise d'autonomie étant rendues plus difficiles. Les relations de solidarité peuvent ainsi inverser leur sens filiaire habituel pour s'exercer au profit des ascendants.

Elles prennent alors la forme d'une rétrocession. C'est le cas des fils actifs qui prolongent leur maintien au domicile parental en cas de chômage ou de pauvreté du père.

Les rapports entre générations peuvent prendre d'autres formes que l'exercice de solidarités familiales. Ils peuvent également mettre en opposition

des groupes sociaux pour l'occupation des places sociales et constituent à ce titre des rapports de concurrence. Pour P. Bourdieu (1985), les oppositions entre les générations confronteraient dans un champ social donné les détenteurs de biens ou de positions sociales aux prétendants à ces mêmes biens ou places. Les conflits de génération seraient en fait des conflits de succession pour la transmission du pouvoir. À ce titre, le paradoxe des politiques de gestion des âges de la vie réside dans le fait que même dans leurs mesures les plus catégorielles, elles affectent inévitablement l'ensemble des catégories d'âge, et établissent entre elles des relations de concurrence.

Le dispositif de socialisation professionnelle en direction de la jeunesse a incontestablement eu des répercussions sur l'équilibre de la pyramide des âges à l'emploi. Dans un premier temps, la gestion politique du chômage a mis les jeunes en « vacance de travail », en vertu de l'idée selon laquelle il était moins socialement dommageable pour les jeunes que pour les adultes d'être privés d'emploi. La multiplication des statuts intermédiaires ou d'attente, entre l'école et l'emploi, créés en direction du public juvénile, afin de remédier à l'absence d'une réelle occupation professionnelle, et la fixation d'un plancher légal de rémunération (sorte de sous- SNMG jeunes-les 12000 da pour les diplômés universitaires...) ont ainsi légitimé l'idée que les jeunes pouvaient être mis à l'écart de la vie active proprement dite, et qu'ils avaient des besoins moins importants que les adultes en matière de ressources.

La politique de traitement social de la crise économique a par conséquent semblé, dans un premier temps, se réaliser au détriment de la main-d'œuvre juvénile. La question du chômage des jeunes maîtrisée, celle de leur insertion professionnelle est restée en suspens. Dans un deuxième

temps, cependant, les politiques d'aide à l'insertion professionnelle des jeunes, avec leur cortège de mesures fiscales et sociales fortement incitatives à l'embauche des jeunes classes d'âge, ont quelque peu fragilisé la situation des chômeurs et des actifs plus âgés, sans pour autant stabiliser celle des plus jeunes. Les mesures adoptées en faveur de l'emploi des jeunes ont eu pour effet d'accélérer les licenciements dans les autres classes d'âge. L'adoption de politiques catégorielles a donc conduit à écarter du marché du travail des catégories de travailleurs plus âgés. Les hommes et les femmes de plus de 50 ans en situation de demandeurs d'emploi n'ont pas bénéficié des effets de la reprise économique alors que la situation des jeunes s'est amélioré, d'une manière relative. Le dispositif institutionnel de socialisation des jeunes et, plus globalement, la gestion politique des âges produit ainsi un état de concurrence intergénérationnelle pour l'accès à l'emploi.

« Lorsqu'on définit les phases de la vie par des éléments institutionnels, on peut retrouver dans les institutions mises en place un rôle de médiation dans les rapports entre générations.

L'institutionnalisation du cours de la vie revient alors à la gestion institutionnalisée des rapports entre générations. » (Attias-Donfut, 1988.)

La gestion actuelle des âges de la vie possède donc un aspect contradictoire en assurant à la fois la médiation et l'aménagement des rapports entre générations et en organisant leur concurrence sur le marché de l'emploi.

Une forme plus visible et plus directe des rapports entre générations est celle des conflits qui opposent parents et enfants. Ces conflits ont le plus souvent été expliqués par l'existence d'un décalage culturel entre ces deux générations. Il y aurait, dans ce cas, un fossé des générations (Mead,

1979), qui interdirait l'établissement de tout rapport d'entente ou de solidarité. On peut tout autrement se référer à la notion de crise de succession économique entre les générations pour éclairer ces situations épisodiques de conflit. Les parents oublieraient qu'ils appartiennent à une génération qui a connu des conditions économiques d'insertion socioprofessionnelle différentes de leurs enfants. Les relations intrafamiliales constituent ici un domaine privilégié où se déploie la dimension cognitive de l'effet de génération. La conscience de génération s'exercerait ainsi en sens contraire, ou de façon négative, pour prendre la forme d'une « amnésie générationnelle » (Blöss, 1991). Quand la situation sociale de son enfant s'écarte trop sensiblement de celle dans laquelle on était à son âge, la tension familiale est si forte qu'elle peut produire des ruptures dans le processus cognitif des parents, une amnésie dans leur conscience de génération.

Le conflit socio-générationnel n'est pas un conflit permanent. Solidarité, conflits, concurrence constituent ainsi autant de modalités des rapports intergénérationnels que la transformation des modes de socialisation redéfinit et recompose. C'est dans ces mutations sociales que la jeunesse prend forme.

2.2/ Les difficultés sociales de la jeunesse

Il existe bien sûr, nul ne saurait le nier, plusieurs manières de considérer ou de percevoir la jeunesse, et en utilisant le plus souvent comme nous l'avons fait dans ce texte cette notion au singulier, nous avons choisi un chemin bien commode pour taire le plus possible les différenciations sociales internes à cette catégorie.

Quand on examine la catégorisation politique (celle du législateur) et scientifique (celle par exemple du sociologue), un modèle de perception de

la jeunesse serait un âge intermédiaire entre :

D'un côté, le monde de l'enfance/adolescence réglé et codifié par des relations de dépendances institutionnelles, incarnées principalement par les rapports d'éducation familiale et de scolarisation.

D'un autre côté, le monde des adultes, qui placerait l'individu, et au-delà les personnes qui lui sont liées (conjoint) ou redevables (enfants), face à de lourdes responsabilités sociales.

La jeunesse serait, dans cette vision du monde largement répandue, une période... prolongée d'adaptation, de tâtonnements professionnels, d'incertitudes, etc. ; une période où l'on quitte un mode d'existence fortement réglé par les aînés et où l'on découvre, par étapes successives, mais de plus en plus aléatoires, un monde de responsabilités. Et dans ce jeu d'ajustement biographique, on s'accorde volontiers à reconnaître à la jeunesse de grandes qualités ou capacités d'adaptation.

Plus que n'importe quelle autre catégorie de population, la jeunesse est attendue s'ajuster, par sa souplesse d'esprit et de corps, aux réalités sociales du moment. Sans compter que l'efficacité de cet ajustement est notamment due au fait qu'il est intériorisé par les jeunes et par l'ensemble du corps social comme étant avant tout une affaire d'individus.

Nombreux sont les paramètres qui indiquent ou précisent le caractère apparemment strictement personnel de ce processus d'ajustement : on s'ajustera d'autant mieux que l'on sera diplômé, volontaire, mobile, discipliné, etc.

Ce mode de perception de la jeunesse comme un âge de la vie, comme un processus de passage à l'âge adulte, n'est pas sans intérêt, notamment celui de reconnaître que la phase de jeunesse est assortie d'événements plus ou moins maîtrisés ou librement acceptés (sortie de l'école avec un niveau

de succès ou d'échec à la clé ; départ de chez les parents plus ou moins volontaire, par anticipation ou non,...), qui vont placer l'individu sur des pentes sociales différenciées.

Ce mode de perception souffre également d'un certain nombre de critiques dont la plus importante est, selon nous, d'appréhender de façon évolutionniste la catégorie de jeunesse au sein du cycle de vie, c'est-à-dire comme un âge moratoire(ou d'attente) marqué par des retards ou « différemment » de comportements... d'ajustements (Galland, 1984).

Constater que l'évolution sociologique de la jeunesse correspond à l'évolution temporelle des calendriers scolaires, professionnels, résidentiels et familiaux, est probablement insuffisant. Ce constat doit être complété par le fait que cette évolution correspond tout autant à une transformation qualitative des pratiques d'insertion.

Chaque événement connaît des changements internes qui affectent l'ensemble des profils d'entrée dans la vie adulte : les différents événements qui se commandaient les uns les autres, se déconnectent quelque peu ou du moins redéfinissent leurs relations mutuelles.

La transition professionnelle plus aléatoire offre à lire l'invention de nouveaux statuts socioprofessionnels ; l'autonomisation résidentielle plus tardive se fonde sur de nouveaux modes de décohabitation, plus solitaires. L'élévation de l'âge au mariage laisse apparaître de nouveaux modes d'unions conjugales (Mariage d'individus d'âges ou de niveaux culturels différents).

Sans compter que ces nouvelles tendances sociologiques et démographiques, loin de coller à des modes d'exister juvéniles, constituent une grille de lecture des changements intervenus dans le monde des adultes

lui-même. La précarité professionnelle expérimentée par la jeunesse ne s'est-elle pas étendue aux classes d'âges supérieures, initiant ainsi une transformation sensible des arbitrages et des rapports au sein du collectif de travail ? Les « nouveaux » statuts matrimoniaux expérimentés par la jeunesse (célibat prolongé), qui consacrent généralement une baisse de la vie en couple, ne sont-ils pas à mettre en relation avec les changements sociodémographiques qui mettent en question le rôle des rapports d'alliance dans la parentalité ? Autant d'exemples qui illustrent l'idée que les transformations de la jeunesse préfigurent des changements structurels qui dépassent son propre cadre socio-temporel.

2.3/Modes d'entrée à l'âge adulte

2.3.1//La prolongation de la scolarisation

La prolongation de la période de scolarisation est une des composantes les plus remarquables de la transformation des modes d'entrée dans la vie adulte. Ce phénomène entraîne à la fois une hausse régulière du niveau de certification à la sortie du système de formation, et une entrée plus tardive sur le marché du travail. Cet allongement de la durée de scolarisation est d'abord visible à travers l'accroissement des effectifs. La structure par âge des sortants du système éducatif s'en est trouvée modifiée. La progression massive de la scolarisation des filles constitue un facteur notable de la démographie scolaire. Les filles sont actuellement plus jeunes que les garçons quand elles obtiennent le baccalauréat, et plus nombreuses dans l'enseignement supérieur. Leur taux de scolarisation entre 16 et 21 ans est également supérieur à celui des garçons. Le développement des scolarités féminines n'efface cependant pas les inégalités d'orientation. Les filles continuent à se diriger massivement vers des filières littéraires, et sont re-

lativement peu représentées dans les formations scientifiques et techniques.

L'allongement de la scolarité et l'élévation du niveau de formation initial ne peuvent cependant être interprétés de manière univoque comme un mouvement de démocratisation de l'enseignement (Prost, 1986).

L'allongement de la scolarité, loin de concerner toute la jeunesse, a accru le clivage entre les jeunes issus des filières professionnelles courtes et ceux qui accèdent à l'enseignement supérieur.

Le taux de réussite au Bac tournant autour des 40%, depuis quelques années, les effectifs restants sont orientés vers la formation professionnelle.

Les progrès de la scolarisation n'ont en effet modifié que les extrémités de l'échelle des diplômes obtenus à la sortie du système d'enseignement.

L'augmentation des diplômés de l'enseignement supérieur provoque des réactions en chaîne sur l'échelle sociale, en contribuant à la dépréciation des diplômes de niveau inférieur. Le processus d'inflation des diplômes entraîne, en effet, la dévaluation de l'ensemble des titres scolaires (Passeron, 1982) et affecte de façon d'autant plus intense ceux qui en sont dépourvus. Les jeunes non diplômés se retrouvent ainsi les plus pénalisés lors de leur entrée sur le marché du travail. C'est ainsi toute l'échelle de la rentabilité sociale des diplômes qui connaît une mutation : le niveau scolaire correspondant à deux ou trois années au-delà de la scolarité obligatoire, soit CAP, Diplôme de T.S ou BAC, tend à devenir le niveau de référence minimal pour prétendre à un emploi qualifié.

La généralisation de la « post-adolescence » (Chamboredon, 1984), ou période transitoire importante entre l'école et l'emploi, pourrait laisser croire à l'extension du modèle bourgeois de la jeunesse, entre-deux-âges marqué

par l'inactivité professionnelle. Cet allongement temporel recouvre en fait des trajectoires sociales très dissemblables. Alors que l'espérance de vie scolaire s'accroît pour l'ensemble des jeunes, les filières scolaires empruntées par ces derniers ont des valeurs sociales différentes, et leurs points d'arrivée placent les individus dans des positions inégales face aux possibilités d'accès au marché de l'emploi.

2.3.2/Dans l'attente d'un emploi : chômage et précarité

L'étirement croissant de la jeunesse est en grande partie lié au report de l'acquisition d'un statut professionnel définitif ou stable. L'allongement de la scolarisation juvénile conduit les jeunes à rentrer à un âge plus tardif sur le marché du travail.

Le chômage mais aussi la précarisation des statuts d'emploi, la multiplication des statuts d'attente allongent la période d'insertion professionnelle et contribuent à différer dans le temps l'accession à l'autonomie individuelle. Un certain nombre d'analyses ont d'ailleurs proposé de substituer au concept d'insertion celui de transition professionnelle, qui serait mieux à même de décrire la complexité du passage entre l'école et l'emploi avec ses alternances de périodes de chômage, d'emplois précaires, de formation (Bouffartigue, Lagrée et Rose, 1989).

Ce bouleversement des modes de transition entre les âges, dont la forme la plus visible est la situation d'incertitude face à l'emploi, est d'autant plus ressenti par les plus démunis que son issue peut en être l'exclusion durable de toute forme d'insertion sociale, selon un cycle vicieux de la marginalisation sociale.

Depuis une quinzaine d'années, la crise a surtout touché les débutants sur le marché du travail. Bien qu'entrant plus tardivement en activité, et ce

avec une qualification moyenne plus élevée que leurs aînés, les jeunes sont pénalisés par le chômage. Jeunes qualifiés et non qualifiés se différencient également, ces derniers formant le noyau dur du chômage. Ce sont les jeunes dépourvus de diplômes qui ont connu au cours de ces dernières années l'augmentation des risques de chômage la plus sensible et l'expérience d'emplois déqualifiés à statut précaire.

Pour pallier l'effondrement au cours de ces dernières années de l'embauche de jeunes débutants dépourvus de qualification, directement au sortir de l'école, un traitement social de l'emploi juvénile a été mis en place. Son développement n'est pas étranger à la précarisation croissante de l'activité professionnelle des jeunes, que cette précarisation s'exprime à travers le développement des contrats à durée déterminée, comme nous l'avons précédemment mentionné, ou encore par le développement du sous-emploi, autre forme de précarité professionnelle particulièrement juvénile qui s'accompagne d'une diminution des emplois classiques à temps complet. Loin d'être un temps choisi, ce travail à temps partiel est un temps contraint, une solution acceptée faute de mieux pour sauvegarder un emploi.

Le travail à temps partiel, assimilé dans les représentations de sens commun au temps choisi, est en réalité une des expressions de la flexibilité de l'emploi qui s'exerce au détriment des catégories d'actifs les plus fragiles : les jeunes et les femmes.

« Aujourd'hui donc, dans de nombreux secteurs, lorsque l'on parle du temps partiel, il ne s'agit ni de désirs ni d'aspirations, mais de gestion de la flexibilité. » (Maruani et Nicole, 1989.)

L'importance du sous-emploi juvénile n'est pourtant pas un fait nouveau. Ce qui a changé tient à la nature des secteurs d'activité générateurs de ce sous-emploi. Les stages et autres pré-emplois dans les entreprises et dans les administrations publiques alimentent aujourd'hui en majeure partie le flux de ce sous-emploi. Le sous-emploi juvénile est devenu une affaire... d'État.

2.3.3/Quitter plus tardivement ses parents

Le départ du domicile familial a été souvent présenté comme l'événement fondateur de la prise d'autonomie non seulement résidentielle mais plus généralement sociale des jeunes. La décohabitation juvénile se présente comme une conjoncture de l'existence où se concentrent des événements décisifs dans l'organisation du passage à la vie adulte (essentiellement mariage, études,...). Comme pour les processus précédents, elle a fait abondamment l'objet d'analyses en termes de calendriers, c'est-à-dire portant précisément sur les différents âges et rythmes d'autonomisation résidentielle.

Le constat largement établi et commenté, d'un report tendanciel du départ du foyer parental ne saurait taire les variétés sociales et sexuelles de sens que recouvre cet événement. Le différenciel temporel n'est pas étranger à l'« enregistrement » d'interprétations catégoriques rendant tour à tour la famille, la crise économique, directement « responsables » de ce différenciel : le maintien prolongé à domicile s'expliquerait par le regain de faveur dont jouirait la famille auprès des jeunes ; il constituerait également une réponse pragmatique aux difficultés de trouver un emploi ou un logement. Il serait, plus fondamentalement, l'expression d'une évolution culturelle du passage à la vie adulte ?

Sans compter également que la notion d'âge au départ de chez les parents est un indicateur ambigu de l'évolution des comportements de décohabitation. Un même âge de départ peut recouvrir des comportements tout à fait différents. Ainsi un départ précoce peut aussi bien signifier une installation matrimoniale définitive, caractéristique des anciennes pratiques de filles, qu'un départ en formation assorti de possibilités de retours au foyer familial.

L'examen des flux de décohabitation, selon le sexe, a permis de nuancer fortement ces interprétations causales sur le différenciel des pratiques, quand il ne s'est pas agi de les contredire. Le chômage semble en effet être vécu différemment par les filles et les garçons. Alors que les premières, au chômage, décohabitent plus tôt et ont plus souvent recours au mariage, les garçons, dans la même situation, retardent plus fréquemment leur départ du foyer familial.

Plus généralement, les raisons pour lesquelles on quitte sa famille d'origine séparent assez nettement les deux sexes : essentiellement liées à l'installation matrimoniale ou à la poursuite d'un cursus scolaire pour les filles, elles tiennent généralement pour les garçons à l'accession à un logement et à l'emploi.

3/Approches

3.1/L'approche générationnelle

L'usage du concept de génération est ici au centre de notre réflexion ; un usage sociologique précis qui entend apporter un éclairage analytique nouveau à la notion de jeunesse.

L'approche générationnelle présenterait en effet l'intérêt de situer les pra-

tiques d'accession à l'âge adulte dans le temps biographique et historique, en évitant une représentation de la jeunesse en termes de classe d'âge. La prise en compte des rapports intergénérationnels présenterait également l'intérêt de mieux décrire les rapports sociaux qui structurent cette dite étape de la vie.

Nous n'exposerons pas ici la notion de génération, pour nous en tenir à son application dans le champ de la jeunesse.

Nous envisagerons particulièrement comment le concept de génération peut aider à la compréhension des comportements juvéniles en les situant dans l'ensemble des rapports de socialisation familiaux et extra-familiaux.

L'utilisation de l'approche générationnelle pour l'analyse des comportements d'insertion pose un certain nombre de problèmes méthodologiques et conceptuels (Godard, 1985).

Le premier d'entre eux porte sur la définition même du concept de génération. Selon les auteurs, on désigne sous ce terme des groupes sociaux concrets dotés de la conscience d'appartenir à une même génération ou des groupes socialisés dans des conjonctures historiques semblables.

Utiliser la notion de génération, c'est-à-dire réunir sous le même nom tel ensemble d'hommes qui ont à peu près le même âge, c'est supposer, soit que cet ensemble d'hommes, qui sont à peu près du même âge, forme un "groupe mobilisé", partageant les mêmes représentations, dispositions et pratiques, soit qu'il constitue un "groupe mobilisable", uni au moins par le sentiment de contemporanéité, un état d'âme, une mentalité des souvenirs, des réminiscences. » (Mauger, 1985.)

Dans la deuxième hypothèse, le terme de génération recouvre des groupes historiques, c'est-à-dire un ensemble d'individus qui ont connu au même

moment, c'est-à-dire aux mêmes âges ou plus précisément encore à des moments comparables du cycle de vie, les mêmes événements, qu'ils soient historiques, politiques ou économiques voire culturels.

On peut ainsi parler des générations de la guerre d'indépendance, ou plus récemment de la crise sécuritaire.

Le terme de génération désigne des groupes qui ont en commun des expériences historiques ou collectives.

C'est ainsi que la génération de la crise se caractérise, par l'expérience commune d'un contexte particulier d'accession à l'âge adulte (prolongation de la scolarisation, difficulté accrue de l'insertion professionnelle, précarisation des formes d'emploi), et par la mise en place de modèles nouveaux d'autonomie sociale (départ tardif du foyer familiale ou décohabitation, intensification du célibat, report de mariage).

L'analyse générationnelle permet de comparer les pratiques de plusieurs générations situées dans les mêmes classes d'âge et de rendre ainsi compte de la périodisation différente des cycles de vie en fonction des époques. Le report dans le temps des calendriers de décohabitation, d'installation matrimoniale et de stabilisation professionnelle oppose de façon très nette les générations.

Le concept de génération, au-delà d'une simple conceptualisation historique ou conjoncturelle des pratiques, permettrait donc de rendre compte des évolutions structurelles qui affectent les différents moments du cycle de vie et plus particulièrement le passage à l'âge adulte.

La génération d'appartenance rend compte de l'expérience commune d'une conjoncture historique ou économique lors de l'accession à l'âge adulte, sans unifier pour autant les formes et le contenu de ces expériences

qui demeurent socialement différenciées.

A l'intérieur d'une génération, il y a en effet contraste ou différenciation sociale. Cette réalité a été sous-évaluée ou négligée par les premiers travaux de sociologues et de démographes dont la tâche a consisté à fonder le plus rationnellement possible l'appartenance à une génération, autrement dit à sélectionner les critères d'agrégation des individus à cet ensemble. C'est la raison pour laquelle de nombreux travaux se sont attachés à décider d'intervalles temporels (5 ans, 10 ans, etc.) afin de déterminer les principes d'unité générationnelle, considérant ainsi la notion de génération comme une variable continue. (On dit alors les 10/20 ans pour désigner les individus ayant un âge compris entre 10ans et 20 ans)

Au même titre que la notion de jeunesse, le concept de génération porte donc en lui la dérive possible d'une lecture catégorielle.

Nous considérerons qu'il ne peut constituer un principe d'explication univoque auquel pourraient être rapportés les comportements de ses membres. Une génération est un groupe traversé par des différences d'origine sociale, de sexe et de lieu,...

L'appartenance et le positionnement générationnels quant à eux constituent aussi des dimensions à part entière de l'identité individuelle mais aussi collective de la jeunesse. L'étude de la sociabilité des jeunes urbains en milieu populaire a permis de le vérifier (Blöss, 1989).

Le positionnement générationnel, la mémoire de l'itinéraire biographique accompli par la famille structurent dans ce cas les comportements individuels et collectifs.

La notion de génération désigne ici, par conséquent, des groupes partageant un certain nombre de représentations sociales dont les fondements

sont probablement à rechercher dans leur mémoire du passé, mémoire historique, mémoire biographique, dans tous les cas, « mémoire collective ».

Cette mémoire collective est un héritage. Dans les milieux d défavorisés, existe en effet un « héritage du pauvre », selon l'expression de G. Mauger (1989)

3.2/La jeunesse : Une classe d'âge

La jeunesse est souvent définie à partir des qualités morales qui lui sont imputées. Elle est également appréhendée essentiellement à partir du critère éclatant de l'âge.

L'âge au même titre que le sexe figure, en effet, parmi les critères catégoriels les plus fréquemment employés pour décrire et compter les individus. Le repérage des personnes à partir de leur âge biologique permet d'ailleurs de faire l'économie d'une définition des classes d'âge par des critères relatifs aux modes de vie.

Les intitulés « 16-18 » ans ou « 18-25 » ans se substituent à la désignation de ces catégories par leur problème, comme si l'appartenance à une classe d'âge était, en elle-même, la source principale des difficultés d'insertion.

Être jeune ou vieux c'est d'abord avoir un certain nombre d'années.

L'âge est devenu ainsi le principal critère de mesure du temps social (Thévenot, 1979).

Le recours à l'âge ne se limite pourtant pas à une fonction de description et de catégorisation des étapes du vieillissement social.

Utilisé dans le cadre des interactions sociales (Widmer, 1983), l'âge fonctionne comme une ressource d'identification, permettant l'inférence d'éléments biographiques, et plus globalement leur interprétation.

A un âge déterminé est en effet associée une compétence relative à cer-

tains types d'activités(les jeunes et la conduite par exemple).

L'indication de l'âge biologique des individus permet en conséquence de s'assurer de la normalité de leurs comportements (conduire ou voter à 18 ans.), autorisant ainsi l'exercice d'une forme de contrôle social.

L'âge est donc tout à la fois un critère de catégorisation, une ressource d'identification biographique et un moyen de contrôle social.

La définition et le traitement d'une population à partir du critère d'âge, par des instances investies d'un pouvoir de légitimation, contribue d'ailleurs à conférer une existence de fait à la catégorie ainsi constituée.

Fonctionnant comme un critère d'ouverture de droits, l'âge ou plutôt l'appartenance à une classe d'âge permet de bénéficier d'un traitement social spécifique qui s'achève lors du franchissement de cette classe.

Les politiques d'insertion en direction de « la » jeunesse agissent ainsi de façon catégorielle, limitant leur rayon d'action à des catégories d'âge étroitement définies, en excluant irrémédiablement les « vieux jeunes » censés avoir vu leurs problèmes ou difficultés d'insertion sociale disparaître sous l'effet du vieillissement.

Cette approche catégorielle, qui confond les âges et les problèmes, ou plus exactement qui attribue à des classes d'âge étroitement définies des difficultés singulières, conduit en outre à sectorialiser la représentation et les modes de traitement social des différents âges de la vie, en multipliant ces derniers. L'enfermement des plus de 65 ans dans le statut de troisième âge, dérivé de la retraite, en constitue un exemple (Guillemard, 1972).

L'âge constitue bel et bien un opérateur de définition et de traitement idéologique.

L'adoption d'une variable continue pour la description du temps biographique laisse cependant entier le problème des transitions entre les « âges de la vie ». La fluctuation des limites d'âge des publics concernés par les politiques d'aide à l'insertion, les 18/35 ans pour l'ANSEJ, les 35/50 ans pour ANEM, en constitue une concrète illustration.

Le passage entre jeunesse et âge adulte, loin d'advenir dans les limites clairement définies d'une tranche d'âge, se réalise au contraire à des moments différents selon les champs de pratiques considérés.

Cherchant à situer la position de la jeunesse sur l'axe du temps, l'on se trouve confronté à une multiplicité de systèmes de classement qui renvoient à autant de logiques contradictoires de distinction.

Recensant les seuils d'âge qui autorisent le passage de la minorité à la majorité légale, J. Commaille (1985) constate le pluralisme juridique qui règne en la matière, et l'impossibilité qui en découle d'établir une conception universelle de l'âge adulte.

L'accès à l'autonomie que confère l'état d'adulte s'opère donc de façon différente en fonction des divers systèmes de droits et des différents calendriers de pratiques.

Le classement généralement pratiqué en termes de classes d'âge repose en fait sur une approche biologique des âges de la vie.

En s'attachant principalement à la description des phénomènes de croissance, cette approche définit la jeunesse comme la séquence biographique comprise entre la puberté et le vieillissement.

Avec le développement de la psychologie, la jeunesse a été analysée à l'aune de la crise de cette croissance. Nombre d'études ont en effet mis l'accent sur la crise d'adolescence, en tant que crise identitaire qui naît

d'un décalage, entre, d'une part la maturité physique et psychologique, et d'autre part la maturité sociale.

Mais le primat qui a été ainsi conféré à la notion de crise de l'adolescence pour expliquer l'essentiel des « problèmes » de comportements juvéniles, comme la délinquance, le refus de l'autorité parentale, voire même la contestation politique, a occulté les facteurs sociaux extérieurs à ces comportements.

La référence explicite ou implicite à une définition bio- ou psychologique de la jeunesse conduit à imputer à une “nature jeune” des pratiques socialement déterminées, à occulter les différences d'origine, de situations, de devenirs sociaux, derrière l'identité présumée des dispositions psychologiques “jeunes”, à accrédi-ter l'idée qu'il existe une “nature” identique dont participent tous les jeunes et que l'unité du substantif “la jeunesse” recouvre l'unité d'une substance. » (Lagrée et Lew-Fai, 1983.)

Réduire la jeunesse à une question d'âge, c'est oublier un peu rapidement que les mêmes âges renvoient à des situations fort différentes.

L'utilisation d'une catégorie aussi globale que celle de classe d'âge conduit en fait à agréger des situations fort dissemblables voire opposées. Les classes d'âge fonctionnent ainsi comme des agrégats d'individus ne possédant aucune autre caractéristique commune qu'un rapport égal au vieillissement biologique.

C'est pourquoi, plutôt que de découper artificiellement des tranches d'âges dont on rechercherait vainement les propriétés spécifiques, il convient selon l'indication de L. Thévenot (1979) d'examiner les distributions par âge de quelques propriétés fondamentales des catégories socioprofessionnelles.

Nous pouvons constater que la coupure entre générations se traduit différemment dans chaque profession et recouvre, dans la pratique, des attributs qui n'ont qu'un lointain rapport avec l'âge.

Dans les catégories d'ouvriers et d'employés les jeunes de 20 à 30 ans sont massivement représentés.

Par contre, les jeunes cadres constituent un groupe aux effectifs relativement peu importants.

La notion d'âge est même ici dans ce cas variable : un jeune cadre est dans tous les cas plus âgé qu'un jeune ouvrier, la frontière entre jeunes et moins jeunes se situe précisément, dans la première catégorie socioprofessionnelle, aux alentours de 35 ans.

Ainsi peut-on dire que les « délimitations de la jeunesse se situent à des âges différents en fonction des catégories sociales ». « La représentation positiviste de la frontière indéfinissable », entre classes d'âges faites nature, est remise en cause par ces discontinuités, traces de clivages dans les groupes sociaux considérés du point de vue de leur rapport au temps (Thévenot, 1979). Traiter les classes d'âge comme des catégories socialement homogènes équivaut donc à occulter les clivages sociaux qui les traversent.

Une définition « chronologique » de la jeunesse qui désigne une période étroitement délimitée par des bornes temporelles est donc impropre à décrire cet âge de la vie. Jeunesse et vieillesse ne constituent pas des catégories d'essence, et doivent être plutôt appréhendées comme des états qui n'ont qu'un rapport distendu avec l'âge.

4/Conceptions de la jeunesse.

La jeunesse n'est pas simplement une étape transitoire à problèmes. Elle constitue également un champ temporel d'observation des transformations dans les rapports de socialisation, notamment de sexe, et qui concernent l'ensemble du cycle de vie, quand la jeunesse ne constitue pas un terrain d'expérimentation de ces changements sociétaux.

4.1/ La conception politique de la jeunesse

La définition politique de la jeunesse fait d'elle un groupe d'âge défini par des limites incertaines ou tout au moins variables selon les instances institutionnelles qui ont en charge la gestion de ses problèmes.

La notion d'âge constitue un opérateur idéologique de catégorisation et de traitement de la jeunesse en ce sens qu'elle préside à la représentation sociale de ses caractéristiques et difficultés, ainsi qu'à la production des services correspondants.

À l'intérieur de chaque système de représentations, des critères spécifiques de description contribuent à structurer la perception de la jeunesse.

Les discours de sens commun définissent la jeunesse principalement à partir de son âge. Indicateur de mesure temporelle de la jeunesse le plus couramment utilisé, l'âge est plus généralement institué en principe explicatif des comportements juvéniles.

Les discours de « sens politique » génèrent un processus d'étiquetage catégoriel de la jeunesse au centre duquel l'âge est un critère actif.

Les politiques sociales définissent en effet couramment leurs publics d'intervention en termes d'âge.

Sans compter qu'elles « expriment » les attributs de la jeunesse par la mise

en place de traitements sociaux correspondants.

Appréhendés comme des facteurs clés de l'insertion des jeunes dans la vie active, le niveau de certification scolaire, mais également l'appartenance sociale à un espace local de résidence constituent, de ce fait, des critères déterminants de catégorisation institutionnelle de la jeunesse.

Dépasant leur fonction commune de critères d'identification sociale, l'âge, le niveau de certification scolaire et l'identité socio-spatiale deviennent ainsi de véritables opérateurs idéologiques. Ils contribuent à la structuration de véritables statuts sociaux spécifiques à la jeunesse.

Objet de descriptions sociales multiples, porteuse d'enjeux contradictoires, la jeunesse constitue un objet politique à part entière.

4.2/La conception institutionnelle de la jeunesse.

Alors que le sens commun appréhende généralement la jeunesse à partir de ses caractéristiques subjectives, les définitions institutionnelles de la jeunesse circonscrivent celle-ci à partir de ses problèmes et besoins. Mais dans les deux cas, l'âge constitue le critère fondateur de catégorisation. L'action menée en direction de la jeunesse, à travers les modalités du dispositif institutionnel d'aide à l'insertion sociale, fournit une bonne indication des représentations politiques dominantes dont cette classe d'âge fait l'objet.

Qu'il s'agisse d'œuvrer à la resocialisation scolaire ou professionnelle ou d'améliorer les conditions de la jeunesse, les politiques d'insertion se caractérisent par une vision très ponctuelle et spécifique de ses difficultés d'insertion. Elles contribuent à « sédimenter » ces représentations par l'invention de statuts d'attente particuliers entre l'école et l'emploi.

Les problèmes d'emploi et l'apparition de statuts nouveaux ne sont cepen-

dant pas limités à la seule catégorie de jeunesse.

L'apparition de statuts intermédiaires entre l'emploi et le chômage s'inscrit, semble-t-il, dans une transformation d'ensemble de la population active.

Depuis peu, dans l'histoire contemporaine, la jeunesse est une catégorie qui pose principalement des problèmes d'emploi. Par un large éventail de moyens utilisés, les politiques publiques se sont employées à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes à qui l'absence de diplômes interdisait de fait l'entrée dans la vie active. La variété des mesures de formation et d'insertion qui se sont succédé depuis plus d'une décennie présente un certain nombre de traits permanents, tant dans leur contenu que dans leur postulat de mise en forme catégorielle.

La prolongation de la scolarisation et l'amélioration de la certification de la jeunesse ont été les premières solutions envisagées pour faire face à l'élévation des exigences de qualification du marché de l'emploi, et ce à partir du constat que le chômage frappe d'autant plus fort que le niveau initial de formation est bas. L'État a incité et organisé la reprise ou la poursuite de scolarités interrompues. La rescolarisation de jeunes qui ont été pour une grande partie d'entre eux en situation d'échec scolaire, a été assurée par la mise en œuvre d'une formation basée sur le traitement individualisé de la jeunesse. Le dispositif a cependant contribué à reproduire le processus de segmentation à l'œuvre dans le système de formation initiale en définissant essentiellement les différents types de publics juvéniles à partir du critère de certification scolaire.

Le deuxième train de mesures adopté par l'État en faveur de l'emploi de la jeunesse, s'est employé à faciliter leur insertion professionnelle, en abor-

dant cette période comme un jeu mécanique d'ajustement entre, d'une part, des « titres » ou qualifications scolaires et, d'autre part, des « postes » de travail. L'effet escompté initialement par les politiques d'insertion était de faciliter l'entrée définitive des jeunes sur le marché de l'emploi.

Le passage par le dispositif social d'accès à l'emploi a pris cependant pour les plus déqualifiés d'entre eux la forme durable d'un circuit, d'une alternance ou d'une succession de stages, de périodes de chômage et de petits boulots sans perspective.

« Loin d'« entrer dans la vie active » par le franchissement d'un seuil, d'une porte qui séparerait deux conditions comme le suggère la figuration statistique de la matrice de passage. Les jeunes se trouvent plutôt prisonniers d'un tourniquet, d'une porte à tambour à rotation permanente. » (Thévenot, 1979.)

L'ensemble des actions d'insertion en direction de la jeunesse ont moins eu comme effet objectif de fournir un emploi que d'entretenir chez les stagiaires le sentiment que leur statut continuait à être proche d'une véritable situation d'emploi. Le lien d'activité était ainsi maintenu. Les politiques d'insertion ont donc rempli un rôle occupationnel, en inventant des statuts d'attente légalisés. La jeunesse a été en effet perçue comme une catégorie qui pouvait attendre.

Il faut souligner toutefois la différence de signification que revêt cette période pour les différentes catégories de jeunesse.

Si pour un étudiant la période prêle à accumulation de diplômes et améliore les futures conditions d'insertion sur le marché du travail, pour un stagiaire inscrit dans un dispositif de traitement social, la période désigne une socialisation prolongée et concourt à aménager le temps de transition.

Par l'intermédiaire de ce dispositif, l'État se substitue donc aux solidarités familiales défaillantes, et instaure avec les jeunes une relation solidaire et individuelle. Qu'il s'agisse d'actions d'insertion professionnelle, ou de loisirs, l'État semble prendre en charge « sur le mode parental » les rapports entre la société établie et les nouvelles générations de catégories défavorisées.

4.3/La conception sociologique de la jeunesse

Les essais de définition sociologique de la jeunesse prennent également appui sur cette notion d'âge. Le point de vue est ici différent : la jeunesse est moins appréhendée comme une classe ou norme d'âge dotée de propriétés spécifiques, que comme une phase ou étape du cycle de vie, un champ temporel où se produisent des événements importants dans la vie, tels que l'entrée dans la vie matrimoniale, professionnelle et résidentielle adulte. Le terme de jeunesse désigne globalement dans ce cas un processus de passage au statut d'adulte, c'est-à-dire une période de transition entre deux périodes différenciées de l'existence.

Outre son extension à l'ensemble des couches sociales, selon des modalités socio-historiques différenciées, la jeunesse est généralement appréhendée par son étirement temporel, facteur déterminant de ses transformations sociales internes.

Nombre d'enquêtes sociologiques ont constaté ce phénomène, que ce soit à travers l'observation de la prolongation de la scolarisation, de l'entrée plus tardive dans la vie active provoquée par l'accroissement des difficultés d'insertion professionnelle.

La mesure de ces différenciements constitue une étape importante dans l'analyse de la transformation des modes de vie. Mais cette sociologie des âges ne saurait occulter tout prolongement de réflexion qui tendrait à mettre l'accent sur le lien social existant entre les différents âges de la vie, sur les rapports intergénérationnels qui sous-tendent les problèmes sociaux rencontrés notamment par la jeunesse ; un lien qui ne saurait, quant à lui, réduire la jeunesse à un simple entre-deux-âges, un entre-deux-invariants biographiques que seraient d'une part l'enfance/adolescence et d'autre part l'âge adulte.

B/La problématique de la prise en charge de la jeunesse en Algérie

Cette équation jeunesse, qui par ailleurs n'est pas exclusive à l'Algérie est devenue problématique en ce sens que la jeunesse ne s'est jamais affirmée comme acteur déterminant dans la gestion du pays sur les plans politique et économique (d'où ce sentiment de mal vie et d'injustice ressenti par les jeunes).

Cet état de fait a généré des conduites spécifiques chez les jeunes algériens (l'émigration clandestine, notamment)

1/ Situation de la Jeunesse en Algérie

On ne peut parler en Algérie de politique jeunesse si l'on se réfère à certains rapports, analyses et publications ou simplement en consultant l'actualité quotidienne sur les problèmes de la jeunesse algérienne.

Problèmes de violences, de drogue, de déviations en tout genre et notamment, ce phénomène nouveau que l'on observe ces derniers temps en Algérie : la Hargha (du verbe brûler en arabe).

Cette action des Harrag consiste à traverser la mer méditerranée sur des

embarcations de fortune et d'une manière clandestine par les côtes est et ouest vers l'Italie et l'Espagne.

L'objectif de ces candidats à l'émigration clandestine étant de trouver, selon les aveux de certains jeunes qui échouent dans leur entreprise, une vie meilleure en Europe.

Il faudrait, cependant noter que ce phénomène n'est pas propre à l'Algérie. Il concerne aussi d'autres pays, notamment ceux du Sahel (Mali, Niger...) et aussi ceux du Maghreb (Tunisie, Maroc).

Cependant, l'acuité du phénomène est plus prononcée pour l'Algérie.

Par ailleurs, si les pays sub-sahariens souffrent d'une crise économique certaine (chômage, famine,...) cela n'est certainement pas le cas de l'Algérie où les ressources du pays générées par la manne pétrolière n'ont jamais été aussi importantes que cette dernière décennie (elles sont estimées à 50 milliards de dollars annuel depuis 2003).

Il faudrait aussi noter que ce phénomène de migration risquée et clandestine a été observé au Vietnam en 1975 après la réunification de ce pays par le régime communiste qui y exerça une politique de répression (les boat people).

Enfin, le même phénomène a été aussi enregistré à CUBA et HAITI dans les années 80 et en général là où les populations pour des raisons économiques et/ou politiques ont senti le besoin salutaire de fuir leurs pays pour sauver leurs vies ou rechercher de meilleures conditions économiques et sociales.

A ce phénomène social (Au sens sociologique) qui concerne principalement les jeunes, le gouvernement, après l'avoir occulté ou même nié (le ministre de la jeunesse à l'occasion d'un discours prononcé devant les

jeunes s'est contenté de marteler que ce phénomène est étranger à nos valeurs), y apporta une réponse judiciaire.

Le parlement algérien sur proposition du ministère de l'intérieur a voté une loi le 27/01/2009 criminalisant le migrant clandestin.

Par contre, d'autres démarches aux antipodes de la démarche officielle (négation, criminalisation) ont pris en charge ce phénomène comme étant un besoin d'agir en faveur des jeunes à l'effet d'opérer chez eux une transformation intérieure (aspect psychologique).

C'est notamment le travail que se propose de réaliser une association (Passion du djanoûb) dans la perspective d'aider par la formation et l'insertion socio-professionnelle des jeunes ayant fait une ou plusieurs tentatives d'émigration clandestine.

Il est aussi un second phénomène que l'on observe de nos jours chez les jeunes en Algérie, phénomène d'autant plus inquiétant car inhabituel dans une société marquée par la religion musulmane : Le suicide

Ce phénomène peut s'expliquer par la mal vie chez les jeunes frappés par le chômage et le désespoir.

Il s'explique aussi par une société à deux vitesses qui se discerne à l'œil nu par le fait de l'enrichissement ostentatoire d'une catégorie de citoyens par la grâce de la rente pétrolière et de l'affairisme et la paupérisation de la majorité par le fait de la baisse du niveau de vie.

Cette baisse que même les dispositifs d'aide à l'insertion mis en place par l'Etat n'arrivent plus à juguler, a pour principale victime, la population juvénile.

D'autres phénomènes marquent la société algérienne de nos jours et principalement la jeunesse : la violence et la drogue. Violence dans les stades

ou dans la vie quotidienne ou violence pour des motifs idéologiques durant la décennie écoulée.

La jeunesse algérienne joue avec sa sécurité, sa santé ou simplement sa vie au risque de la perdre, la société ne lui donnant plus de limites et de repères, le jeune cherche dans son monde des limites de fait (Coslin, 2003).

En un mot et d'un point de vue psychologique on pourrait considérer ces phénomènes comme la façon pour le jeune d'affirmer qu'il existe !

Cependant cette montée des prises de risques et de la mythologie de l'aventure qui se caractérise par la violence, la consommation de drogues et d'alcool, l'excès de vitesse pour ce qui concerne le premier phénomène et le besoin de fuir en traversant la mer ou en se suicidant n'est certainement pas propre exclusivement à la société algérienne.

Ces phénomènes pourraient probablement être le propre de la jeunesse dans toutes les sociétés.

La différence serait alors la manière avec laquelle chaque société se comporte à travers ses lois et ses dispositifs pour limiter les effets néfastes sur son avenir.

A titre d'exemple la société russe post communiste s'est confrontée au problème de l'alcoolisme notamment chez les jeunes qui par son ampleur est devenu un phénomène social, économique et sécuritaire menaçant la stabilité même de la Russie.

En fait, la jeunesse ne serait-elle qu'un mot ?selon l'expression consacrée de P. Bourdieu, ou relève-t-elle simplement de la pluralité des modes de construction sociale des âges d'une société à une autre, construction par laquelle les générations se perçoivent mutuellement et se positionnent dans la hiérarchie sociale comme l'estime C. Van De Velde(2004).

La notion de jeunesse est ambiguë et relative M. Mead, note à cet effet que dans certaines sociétés primitives, l'individu passe directement de l'enfance à l'âge adulte selon un rituel et des règles ancestraux.

Le jeune selon les différentes représentations, n'existe pas, soit il est à charge ou il est un individu en crise à éduquer.

A ce propos O. Galland(2002), parle de traits typiques de la personnalité adolescente (sentimentalité, idéalisme, intolérance).

On associe souvent la jeunesse à cette tranche d'âge (15-24 ans) qu'est l'adolescence, laquelle se caractérise sur les plans anatomiques et physiologiques par des transformations générant des comportements particuliers.

Selon le même auteur :

Le temps de la jeunesse se composant de 3 parties :

- La première ou la famille s'occupe du jeune en le socialisant (c'est principalement là où se nouent les liens sociaux).
- Dans la seconde partie se trouve l'école, l'instance d'intégration en concurrence ou en prolongement directs avec le foyer familial.
- Enfin le monde du travail qui forme la jeunesse.

Or l'on assiste de nos jours à une crise de ces institutions traditionnelles. L'échec de la famille (pour des raisons économiques, divorce, précarité...), de l'école (échec scolaire, inadaptation des programmes, surcharges...), et du monde du travail (chômage, précarité d'emploi...) font que le jeune se retrouve isolé et marginalisé ; d'où ses conduites à risque, sa violence et ses déviations qu'il manifeste comme nous l'avons dit pour

marquer son existence en l'absence des normes (Anomie) que ces institutions n'ont pas été capables de lui inculquer.

2/Evaluation de la politique jeunesse en Algérie.

A ce propos, dans une étude sur les politiques de jeunesse des pays du bassin méditerranéen, réalisée à l'initiative de la commission européenne dans le cadre d'un programme intitulé Euromed 3, il a été relevé pour ce qui concerne l'Algérie, que la prédominance du facteur démographique est matérialisée par l'omniprésence des jeunes.

En effet cette tranche d'âge (15-29 ans) est estimée à 30% de la population algérienne.

Le taux de scolarisation atteint 95% au primaire, 60% au secondaire et 20% au supérieur. Les jeunes femmes occupent une place importante (67% de reçus au Bac 2008).

Cependant il est constaté que le chômage touche 72% les jeunes de moins de 30 ans tranche d'âge qui s'adonne pour subvenir à ses besoins à l'emploi informel d'où l'absence de couverture sociale notamment.

Ce rapport qui aborde les spécificités de la jeunesse algérienne constate que la langue et la religion, deux facteurs principaux de l'identité et de la culture en Algérie ont été la proie de tensions, de révoltes et de manipulations politiques ces deux dernières décennies (montée de la revendication berbériste, de l'idéologie islamiste...).

Il constate aussi que les loisirs du jeune sont principalement le sport, la télévision, la musique et internet.

Ceux-ci diffèrent cependant d'une catégorie à l'autre et d'un milieu à l'autre. Il n'en demeure pas moins que la pratique la plus partagée par

toutes les catégories (privilégiées ou pauvres, rurales ou urbaines) est le sport et principalement le football chez les jeunes hommes.

Ce rapport constate par ailleurs que l'émigration est le rêve de millions de jeunes algériens.

En effet et selon une enquête de 2002, 37% des jeunes âgés de 15 à 29 ans (45% de jeunes hommes et 29% de jeunes femmes) ont l'intention d'émigrer pour trouver un emploi et avoir un meilleur niveau de vie.

Ce rapport constate enfin qu'en Algérie, l'approche institutionnelle définit la jeunesse comme catégorie biologique limitée par l'âge ; chaque institution possédant ses propres catégories.

Le ministère de l'emploi définit la jeunesse entre 18 ans et 35 ans alors que celui de la jeunesse la définit entre 15 ans et 29 ans.

De nombreux acteurs publics interviennent dans les questions liées à la jeunesse. Les domaines les plus importants sont l'éducation et la formation ou interviennent simultanément trois ministères : l'éducation l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

Le ministère de la jeunesse et des sports, de part ses missions est l'acteur prépondérant du développement de la politique de jeunesse avec d'autres acteurs spécialisés comme celui de l'emploi et de la solidarité, du travail, de la culture.

Une autre étude réalisée par le CENEAP parue en 2008 presque concomitamment avec l'étude précédente Euromed III, constate aussi que les politiques publiques menées jusqu'alors en Algérie n'ont pas permis à la jeunesse de se mobiliser et de s'affirmer comme un véritable acteur social.

Les études citées constatent selon l'opinion même des acteurs impliqués dans les politiques de jeunesse, que ces dernières ont manqué d'efficacité et de cohérence.

Ces politiques n'ont pas toujours répondu aux attentes de la jeunesse, malgré les dispositifs mis en place axés sur le chômage des jeunes (ANSEJ, Microcrédits...) et tout récemment les deux nouveaux programmes, l'un dédié aux jeunes diplômés universitaires (PID) et l'autre visant à permettre aux jeunes qui n'ont ni diplôme ni formation professionnelle, de décrocher un premier emploi (PIP).

Des sondages réalisés sur les attentes de la jeunesse, ont confirmé cette observation de déconnexion entre les jeunes et l'action des autorités publiques.

Il n'y a cet effet pour preuve que le flux incessant des candidats à l'émigration clandestine que la presse rapporte chaque jour ou encore l'implication des jeunes dans les actions de confrontation avec les services d'ordre pour les multiples questions liées aux problèmes sociaux (logement, emploi dans les chantiers du sud, délestage électriques en été, problèmes identitaires...).

Dans la perspective de prendre en charge les problèmes de la jeunesse et de définir les grandes lignes d'une politique plus active et plus cohérente, s'est tenue une réunion gouvernement-walis en octobre 2007.

Selon l'étude du CENEAP partie prenante de cette conférence, il s'agissait de s'interroger sur la pertinence des politiques publiques et sur leur capacité à prendre en charge les préoccupations des jeunes. Ensuite, il s'agissait de définir le contenu et les grands axes d'une politique jeunesse plus active, intégrative et plus cohérente d'où la nécessité d'engager la réflexion

sur le réaménagement du cadre institutionnel et organisationnel actuel en rapport avec la jeunesse. Ceci impliquant le renforcement de l'intersectorialité.

Dans ce schéma le ministère de la jeunesse et des sports est sensé être l'acteur prépondérant dans cette politique de jeunesse.

A ce niveau de la réflexion, et prenant acte des efforts et moyens mis en œuvres à l'effet d'instaurer une véritable politique jeunesse en Algérie, il nous importe de marquer une pause et de revenir à quelques événements tout aussi importants à revisiter.

Le 10 novembre 1993, se sont tenu les assises nationales de la jeunesse sous l'autorité du chef du gouvernement, et qui ont réuni 1700 participants (dont 1116 âgés de 14-32 ans), les membres du gouvernement en passant par les organismes d'études dont le CENEAP, le CREAD, les établissements de formation, les organisations de jeunesse....

Parmi les recommandations de ces assises, figuraient la réhabilitation de l'intersectorialité déjà préconisée dans une conférence de 1983 ainsi que l'institution d'un organe de concertation de réflexion et de prospective (le conseil supérieur de la jeunesse) qui a effectivement vu le jour en 1995.

Dans le cadre de l'intersectorialité, quelques actions ont été mises en place notamment la prise en charge de travaux au niveau des établissements de jeunesse par les stagiaires de la formation professionnelle, la domiciliation des associations de jeunesse au niveau des établissements de jeunesse, la création des CSP (complexes sportifs de proximité) ou la présidence des conseils d'administration des CIAJ(ODEJ) et OPOW par les wali.

Cependant, ces perspectives généreuses lancées par les assises n'ont pas eu pour résultat, l'instauration d'une véritable politique de jeunesse.

Ceci est d'autant plus vrai que :

- Le conseil supérieur de la jeunesse s'est éteint à la faveur d'un conflit de compétences (le ministère voyant en ce forum un concurrent au lieu d'y voir un partenaire).
- Les établissements de formation de cadres de la jeunesse qui avaient un statut d'instituts supérieurs sous tutelle pédagogique de l'enseignement supérieur (ce qui leur assurait un niveau de formation universitaire) ont été rétrogradés à la faveur d'une série de décrets pris à l'initiative du MJS en 2000 et ne forment plus de nos jours et s'occupent seulement d'actions ponctuelles.
- Les centres d'information et d'animation de la jeunesse (CIAJ) ont muté de centres à offices (ODEJ au même titre que les OPOW) prenant aussi un caractère commercial.

Il s'agit là aussi de l'aboutissement malheureux d'un conflit de compétences qui dure depuis la création des CIAJ (1990) dans ce sens où l'administration à travers les directions de wilaya de la jeunesse a toujours voulu régenter la pédagogie et donc la socialisation de la jeunesse alors même que la gestion d'un établissement de jeunesse est antinomique avec les règles de gestion administrative classique (respect des horaires, absences-présences, heures de fermeture et d'ouverture, congés...)

- Le taux d'encadrement très faible du secteur de la jeunesse et des sports (4% selon les statistiques du MJS en 2000) aussi bien des instances de gestion (très rares sont les directeurs qui possèdent un niveau universitaire), que de l'encadrement pédagogique n'a pas incité le ministère à instaurer une véritable politique de recrutement parmi les diplômés en sciences ad-

ministratives ou en sciences humaines et sociales et/ou aussi parmi les bénévoles de la société civile.

Cependant, on notera positivement les efforts accomplis en faveur de la jeunesse, dans les différents programmes de développement économiques et sociaux.

Ces efforts sont effectivement considérables si l'on tient compte des ressources budgétaires consacrés à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur avec ce que cela sous entend en dépenses de fonctionnement, dépenses consacrées à la construction d'infrastructures ainsi que les aides directes (bourses, restauration, transport...).

Ces efforts sont aussi visibles à travers la construction d'infrastructures de loisirs et de sports en faveur de la jeunesse avec cette précision cependant que hormis les stades de football, les infrastructures de jeunesse ne sont pas ou très peu fréquentées par la jeunes selon les propres statistiques du MJS d'où la nécessité de réfléchir à leur modes de fonctionnement pour qu'elles soient de véritables forum pour les jeunes et des lieux privilégiés de leur socialisation.

Les efforts sont enfin visibles à travers les différents dispositifs dédiés à la résorption du chômage chez les jeunes bien que ces derniers soient affectés çà et là par des soupçons de favoritisme de passe droits et de corruption.

Ces efforts et toutes les idées généreuses en direction de la jeunesse comme l'organisation des assises et de la conférence sur la jeunesse, nous semblent, cependant, pêcher par manque de stratégie globale et de continuité.

En effet et à titre d'exemple à quoi sert-il de construire des maisons de jeunes si l'on ne forme pas l'encadrement et que l'on ne développe pas de vision efficiente de la gestion du temps libre chez les jeunes ?

A quoi cela sert-il d'organiser des assises pour revenir des années après aux mêmes constats et perspectives ?(le profil du jeune aura entre-temps changé du statut de Hitiste à celui de Harrag en passant par celui de Kami-kaze).

Un plan d'action devra être établi sous l'égide d'un organe indépendant (mais qui ne se substituerait pas aux institutions existantes).

Le conseil supérieur de la jeunesse aurait à cet effet réalisé ces objectifs s'il avait continué sa mission.

Il est enfin à relever l'intérêt et l'importance à accorder à la famille. Les études économiques et sociologiques aboutissant toutes à confirmer l'impact des conditions de la famille sur le devenir des enfants. A cet effet toutes les stratégies envisagées seront vouées à l'échec si des mesures ne sont pas mises en œuvre afin d'accompagner les familles dans la socialisation des jeunes.

Mesures d'ordre fiscal et économique notamment par l'instauration d'allocations conséquentes aux enfants dont les parents ne travaillent pas et aussi mesures d'ordre social et culturel pour pallier aux déficits parentaux par l'intervention directe au niveau des familles défaillantes.

En conclusion, nous dirons que la politique jeunesse en Algérie est en gestation car elle est tributaire de l'état de la société elle-même.

Conclusion

Dans la vision catégorielle des âges de la vie, tant naturaliste (biologique, psychologique) qu'institutionnelle, où la jeunesse est nettement différenciée de l'état adulte en prévision duquel elle est censée se socialiser, toute idée de contagion des questions juvéniles au monde de leurs aînés est d'emblée écartée.

Dans la vision sociologique des âges de la vie que nous avons développée dans ce chapitre, moins fonctionnaliste, l'opposition catégorielle entre le monde la jeunesse et celui des adultes s'efface, et inscrit la réflexion sur la jeunesse dans une problématique du changement social.

Pour autant, la jeunesse comme période de l'existence doit-elle être strictement caractérisée par sa dimension conjoncturelle (elle serait une conjoncture biographique au même titre que d'autres étapes du cycle de vie), intermédiaire ou encore transitoire, ou bien les changements que nous observons dans les comportements ou plus largement dans les modes de vie juvéniles, ne traduisent-ils pas des mutations sociales en cours à l'échelle du cycle de vie tout entier ? Quand le transitoire (précaire ou non) perdure, qu'en est-il des conséquences sur la structuration même du cours de l'existence ? Cette interrogation traverse notre réflexion tout au long de ce texte. Dans cette vision des âges de la vie, le temps social de la jeunesse n'est pas un temps en soi, ni même un temps directement préparatoire au temps social de l'âge adulte.

Il constitue, un temps qui reçoit son sens sociologique de l'ensemble des temps sociaux du cycle de vie (enfance, âge adulte, vieillesse), et de leurs transformations sociales. ; Ainsi que de ses besoins : Comme il peut exister des besoins spécifiques à l'enfance, aux personnes âgées, à la femme.

En un mot à toutes les composantes de la société.

Il constitue également un temps actif dont les effets, tant dans les rapports de sexe, d'éducation, que d'emploi, s'apprécieront sur l'ensemble du cycle de la vie.

Bibliographie du chapitre

ATTIAS-DONFUT C. – Sociologie des générations. L’empreinte du temps, Paris, Presses universitaires de France, 1988. –

Bardin, L, L’Analyse de contenu, Paris : Presses Universitaires de France, 2001, 1989.

Bourdieu (Pierre), la jeunesse n’est qu’un mot, questions de sociologie, éd.de Minuit, Paris 1984.

BOURDIEU P. – « De quoi parle-t-on quand on parle de la jeunesse ? », in Les jeunes et les autres, CRIV, Paris 1985.

COMMAILLE J. – « Essai de sociologie politique de la « jeunesse ». Le droit comme miroir », in Les jeunes et les autres, CRIV, 1985, t. 2

GODARD F. – « Cultures et modes de vie de génération en génération », in *Les jeunes et les autres*, CRIV, 1989, t. 2 – « Sur quelques voies ouvertes par une sociologie des générations », *Les Annales de Vaucresson*, CRIV, 1991.

GALLAND Olivier. – « Précarité et entrées dans la vie », *Revue française de Sociologie*, 25, 1984, p. 49-66.

GUILLEMARD A.-M. – La vieillesse, une mort sociale, Paris-La Haye, Mouton, 1972.

MAUGER G. – « Éléments pour une réflexion critique sur la catégorie de jeunesse », *Cahiers Jeunesses et Sociétés*, 6-7-8, 1985

MAUGER G. « Le phénomène des blousons noirs », in *Colloque de la Société d’Ethnologie française*, Le Creusot, 1985.

MAUGER G, « Les héritages. Éléments pour une analyse des rapports entre « générations familiales » », in S. Magri & M. Freyssinet, eds, *Les rapports et leurs enjeux*, Paris, CNRS, Cultures et sociétés urbaines, 1989.

Schnapper D. : La France de l'intégration, Gallimard, 1991

Taylor Ch. : Multiculturalisme. Différence et démocratie, Flammarion, Paris, 1977.

LAGRÉE J.-C. et LEW-FAI P. – La jeunesse en questions. Orientations documentaires et sources de recherche en sciences sociales en 1982, Paris, La Documentation française, 1983. – Jeunes et chômeurs, Paris, Presses du CNRS, 1989, 226 p.

THÉVENOT L. – « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements », Actes de la Recherche en Sciences sociales, 26-27, 1979.

Galland(Olivier), sociologie de la jeunesse, éd. Armand Colin Paris 2004.

Van De Velde(Cécile), devenir adulte en Europe, éd. PUF Paris 2008.

Vulbeau.A, la jeunesse comme ressource, éd. ERES Paris 2001.

CHAMBOREDON J.-C. – « Adolescence et post-adolescence : la juvénisation. Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse », in A.-M. Alléon, O. Morvan, S. Lebovici, eds, Adolescence terminée, adolescence interminable, Colloque national sur la post-adolescence (Grenoble, 30 avril-1^{er} mai 1983) Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 13-28.

Spécificités : Revue des terrains sensibles N° 1 Paris 10 Nanterre 2008.

Les actes des assises nationales de la jeunesse, éd. MJS Alger 1993.

Eléments de réflexion pour une politique de jeunesse en Algérie, éd. Ce-neap, Alger 2008.

Rarrbo (Kamel), études sur les politiques de jeunesse dans les pays du bassin méditerranéen, Programme Euromed 3- 2005/2008.

CHAPITRE TROISIEME : Situation de la prise en charge de la jeunesse

Introduction;

A/Acteurs de la prise en charge de

1/Missions du secteur de la jeunesse,

2/Missions de l'établissement de jeunesse.

B/Temps libre et activités de loisirs

1/Temps libre : Essai de définition

2/Les activités dans les établissements de jeunesse

Conclusion

Introduction

Peut-on considérer les activités que propose l'établissement de jeunesse en Algérie comme appropriées aux besoins de la jeunesse chômeurs ou jeunes n'ayant pas un niveau culturel suffisant, compris ?

Cette question semble légitime si l'on considère que le manque d'engagement envers la maison de jeunes dont les statistiques officielles font état peut être la conséquence logique de l'inadaptation de la maison de jeunes du point de vue des contenus des activités qu'elle propose, de l'encadrement ou de l'organisation !

Il s'agit alors pour le ministère de redonner à la maison de jeunes la place qui lui revient dans la société afin qu'elle puisse susciter l'engouement du plus grand nombre possible de jeunes et leur adhésion aux programmes qu'elle développe en leur direction.

A/Les acteurs de la prise en charge de la jeunesse.

1/Missions du secteur de la jeunesse

Les missions du secteur de la jeunesse en Algérie se résument à :

-Renforcement et élargissement de la mission de service public confiées au MJS pour organiser et structurer sur l'ensemble du territoire un réseau cohérent d'information, de communication, d'accueil, d'écoute, d'orientation et de conseil aux jeunes, en lançant un programme moderne de communication (Intranet, pij, etc.).

- Contribution à la politique nationale d'insertion des jeunes et réduction des causes à l'origine des processus de leur exclusion, par la participation aux programmes intersectoriels (éducation, formation, sante, emploi....).

- Développement d'une politique de gestion du temps libre des jeunes par

la mise en œuvre des nouvelles formes de gestion, d'organisation et de fonctionnement des établissements de la jeunesse en vue de leur redonner une place sociale plus importante et mettre un terme aux déviations (une maison de jeunes n'est pas une école

- Développement d'un programme d'animation de l'environnement (festivals, rencontres nationales de jeunes, séminaires d'information, salons) en vue d'offrir aux jeunes des espaces d'échanges et d'expression de leurs talents.

- Revalorisation du tourisme de jeunes, en vue de favoriser les échanges et rencontres entre jeunes et de renforcer les liens d'amitié et de fraternité entre eux, notamment par la promotion et la dynamisation du réseau des auberges de la jeunesse et des camps de jeunes ainsi que par le développement des échanges nationaux et internationaux et des activités de plein air et de centres de vacances.

- Soutien et encouragement au développement du mouvement associatif en milieu de jeunes.

2/Mission de l'établissement de jeunesse

Les établissements de jeunesse en Algérie, sont des structures à caractère éducatif, social et culturel mises à la disposition de la population juvénile dans le cadre d'un réseau et dont l'objectif est la gestion du temps libre selon 2 axes principaux :

- L'information et la communication,

- l'animation

2.1/L'information et la Communication en milieu de Jeunes.

L'action d'Information et de Communication initiée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en faveur des jeunes s'articule autour d'un réseau national mis en place à cet effet au sein des structures de jeunesse.

La mission de ce réseau est de mettre à la disposition des jeunes demandeurs de l'information, qui constituent la population ciblée, une information utile et pratique répondant ainsi à leurs préoccupations majeures.

Pour ce faire, il est fait appel à tous les moyens appropriés pour véhiculer l'information au jeune là où il se trouve.

Le contenu de cette information, étant de nature à pousser le jeune à prendre des initiatives, de le rendre actif et productif.

L'objectif principal de cette action est donc d'orienter le jeune vers les différents créneaux d'activités et de débouchés qui sont offerts dans la vie quotidienne sans pour autant négliger le volet portant sur la formation des droits sociaux et devoirs du jeune.

2.1.1/ Organisation du réseau national d'information pour jeunes

Placé sous la tutelle du ministère de la Jeunesse et des Sports, à la faveur du décret exécutif n° 89-13 du 14 Février 1989 portant création du Centre National, d'Information et d'Animation de la Jeunesse (CNIAJ), la structure du réseau national d'information est la suivante :

- a / Au niveau national : le Centre National d'Information et d'Animation de la Jeunesse (CNIAJ).
- b / Au niveau wilaya : Le Centre d'Information et d'Animation de la Jeunesse (CIAJ).

- c/ Au niveau local (établissement) : Le Point d'Information pour Jeunes (P.I.J).
- d / Au niveau du quartier : Les associations de Jeunes.

Ainsi structuré et afin d'étendre son champ d'action et toucher le jeune là où il se trouve, le réseau national d'information en milieu de jeunes, implique aussi des partenaires tels que les ministères de la Formation Professionnelle, de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, ainsi que le ministère de la solidarité nationale, principalement.

Au niveau local, les partenaires privilégiés du réseau sont les Bureaux d'accueil, d'information et d'orientation (BAIO) des Centres de Formation Professionnelle, les associations de promotion des initiatives de jeunes(APIJ), les Comites locaux d'insertion de jeunes (CLIJ), Les Conseils d'orientation Scolaire et Professionnelle et les délégation locales à l'emploi des jeunes.

2.1.2/ Les fonctions du réseau national d'information en milieu de jeunes

En application de la circulaire 178 du 02/06/1998, le Point d'Information pour Jeunes, élément important dans le réseau d'information, est destiné à être installé à et généralisé dans toutes les structures relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports et au niveau de chaque structure de regroupement de jeunes (Collèges, Lycées, Centres de formation, établissements spécialisés Universités, Cite Universitaire...)

Son rôle est de faciliter l'accès à l'information aux jeunes dans leur propre environnement. Il met à la disposition des jeunes l'information qui les

concerne sous des formes appropriées. Cette information s'effectue soit directement au niveau d'un espace aménagé à cet effet, soit par la réponse au courrier ou au téléphone. (Numéro vert).

L'information, concerne selon les attentes des jeunes l'ensemble des domaines allant de la formation à l'emploi, à la pratique des sports et des loisirs, ainsi que les domaines liés à la santé et à la prévention.

2.1.3/ Organisation du P.I.J :

Elément important dans l'organisation de la structure dont il dépend,

Il comprend :

—Une Cellule d'Accueil et d'Orientation

—Une Cellule de Documentation

—Une Cellule d'Animation

A/ Cellule d'Accueil et d'Orientation :

Elle se situe au niveau du service d'accueil de l'établissement (Hall d'Accueil). Cette cellule est animée et dirigée par un cadre dont le profil répond aux exigences de l'accueil et de l'orientation (disponibilité, compétence, information...) selon les recommandations de la tutelle.

Au niveau de cette cellule, l'on retrouve tous les renseignements pouvant orienter les jeunes demandeurs d'information.

En plus des documents mis à la disposition des jeunes (dépliants, brochures etc...), des panneaux muraux d'affichage, d'animation ...sont prévus

B/ Cellule de Documentation :

Située au niveau de la bibliothèque de l'établissement, son rôle est différent.

Cette Cellule a pour mission de gérer la documentation sous toutes ses formes (documents écrits, audio- visuels), de la reproduire au besoin et de la diffuser selon des formes appropriées.

C/ Cellule d'Animation

Son rôle principal est l'organisation de rencontres, de journées d'étude, de journées et de semaines d'information, de conférences sur des thèmes portant sur les problèmes de la jeunesse. Elle constitue le noyau d'échanges et de rencontre de l'établissement.

Son fonctionnement et son organisation sont à la charge de tous les cadres exerçant au niveau de la structure.

Afin de toucher le plus grand nombre possible de jeunes demandeurs d'information, le PIJ peut faire appel aux associations de jeunes de quartiers et toutes autres structures ou collectivité ayant pour mission la prise en charge des jeunes

2.2/L'animation

2.2.1/Historique.

Les établissements de jeunesse hérités de la colonisation française (Maisons de jeunes, centres sociaux, auberges...) ont pris après l'indépendance le nom de C-E-P (Centres d'Education Populaire).

Leur mission était de dispenser des cours d’alphabétisation considérée par les autorités de l’époque, comme action prioritaire.

Le décret n° 64-21 du 21 Décembre 1964, rattacha au Ministère de la Jeunesse et des Sports, les maisons de jeunes, foyers ruraux et auberges de jeunesse.

Cet outil juridique a donné une existence juridico-administrative à l’établissement de jeunesse.

Il a été aussi le précurseur à une suite de textes par lesquels les pouvoirs publics ont tenté, à chaque étape de structurer le réseau national d’animation de la jeunesse.

Cette structuration concerna aussi bien l’aspect organisationnel, géographique, que celui de la formation de l’encadrement.

2.2.1.1/ la formation

L’impératif de la formation de l’encadrement a dans ce contexte conduit à la création en 1968, d’écoles de formation de cadres de la jeunesse (ordonnance 109/68 du 08/05/1968), notamment à Constantine et Alger.

Les Ecoles de formation de cadres de la jeunesse, ont ainsi fonctionné selon les statuts qui les géraient, durant une vingtaine d’années. Elles ont eu pour mission de former les différents corps pour l’encadrement des structures de jeunesse (éducateurs, instructeurs ...)

Dans la foulée des restructurations du système de formation en Algérie, ces établissements ont été érigés en Instituts Nationaux de Formation Supérieure. Par décret n° 88-82 du 12 Avril 1988 l’école de formation des cadres de la jeunesse de Constantine, a été érigée en Institut de Formation Supérieure des Cadres de la Jeunesse.

Par décret n° 88-84 du 12 Avril 1988 l'école de formation des cadres de la jeunesse de Tixeraine a été érigée en Institut de Formation Supérieure des Cadres de la Jeunesse.

Ces textes, pris conjointement par le MJS et le MESRS dans le cadre du décret 85/243 du 1 octobre 1985 relatif aux instituts nationaux et du décret 363/83 du 28 mai 1983 relatif à la tutelle pédagogique, les intégrèrent dans la carte et sous la tutelle pédagogique de l'enseignement supérieur.

Cependant, cette tutelle n'a été adoptée qu'en 1992, pour être effective pour la rentrée universitaire 1992/1993, au vu de la résistance qui a été manifestée à l'égard de cette situation nouvelle.

Ceci est d'autant plus vrai, que l'accès à la formation, exigeait des candidats, la possession du baccalauréat (article 35-1 du décret 197/91).

Cette exigence était par ailleurs conforme aux nouveaux statuts adoptés dans le cadre du décret 91-197 du 1er juin 1991 portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps de l'administration chargée de la jeunesse et des sports ;

L'ouverture de la filière de formation des éducateurs spécialisés de la jeunesse avait fait l'objet d'un arrêté interministériel en date du 02/08/1992 ; en application de l'article 5 du décret 243/85.

Par contre, la filière sport régie par les mêmes textes, n'a jamais adopté la même démarche.

La filière techniciens supérieurs des sports, n'a pas fait l'objet d'un texte conjoint à l'instar de la filière jeunesse et a continué à fonctionner en marge de la réglementation en matière de tutelle pédagogique, jusqu'en 2004. Cette année a été celle de la seconde étape du nivellement par le bas de la formation jeunesse et sports (L'année 2000 ayant été la première).

Cet état de fait a perduré et le corps des techniciens supérieurs du sport a continué à être géré par des textes de 1985, bien que ces derniers aient été abrogés par l'érection des anciens CREPS et ITS, en INFS en 1988 (Constantine, Ain turk et Ain benian, Dely Brahim...).

En effet, le MJS dans son programme de travail pour l'année 1999, en application des directives du gouvernement décidées lors de sa réunion du 04 décembre 1996, avait présenté un plan de restructuration des établissements de formation. Cette démarche concernait aussi d'autres segments de l'activité en rapport avec la jeunesse tels que l'animation, la formation continue et la recherche sectorielle notamment.

En conséquence d'une batterie de textes pris le 09 mars 2000, une série de modifications ont été introduites sur les statuts des établissements de formation, dont la plus importante a été l'abandon de la tutelle pédagogique de l'enseignement supérieur.

Les établissements ont gardé le statut d'INFS, lequel a été expurgé des dispositions ayant trait à la double tutelle.

Dans le prolongement de ces modifications, le MJS, a fait adopter conjointement avec la direction générale de la fonction publique, les programmes de formation des différents corps, par un arrêté du 13 avril 2004.

Bien que la formation ait été encore domiciliée dans des INFS, le ministère avait fait fi de l'article 6 du décret 363/83 relatif à la tutelle pédagogique de l'enseignement supérieur, et a adopté l'article 10 du décret 96/92 du 3 mars 1996, lequel décret concerne la formation et le perfectionnement des fonctionnaires et les établissements spécialisés des différents secteurs à l'exception des INFS qui sont gérés par leur propre statut.

En 2008, les décrets 08/305 et 08/306 du 27/09/2008, ont été pris pour corriger cette situation. Cependant, ces derniers n'ont concerné que les instituts d'Alger (Dely Brahim pour le sport et Tixeraine pour la jeunesse.), comme ils n'ont pas invoqué dans les textes de référence les modifications apportées par le décret 2000/53 du 9 mars 2000 en ce qui concerne Tixeraine notamment.

2.2.1.2/L'information et l'animation

En 1989 et dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse, a été créé le Centre Nationale d'Information et d'Animation de la Jeunesse (CNI AJ) dont la mission était de contribuer à l'information et à l'animation des jeunes (article 4 du décret exécutif n° 89-13 du 14 Février 1989 portant création du Centre National, d'Information et d'Animation de la Jeunesse .)

Le centre dont le siège est à Alger, est doté d'annexes dans le chef-lieu de chaque wilaya (article 6).

Ce dispositif a été emprunté à partir de l'expérience française en la matière.

En France, le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) est une association créée en 1969 par le Ministère français de la jeunesse et des sports.

Il avait pour mission d'informer dans ses locaux les jeunes sur tous les sujets qui les intéressent : métiers, études, stages en entreprise et jobs d'été, bourses, logement étudiant, séjours linguistiques, aide à l'orientation scolaire et professionnelle, formations, alternance, opportunités de partir étudier ou travailler à l'étranger, mise en œuvre de projets, création d'entreprise, santé, vie quotidienne, démarches, etc.

Le CIDJ fait partie d'un réseau, le Réseau Information Jeunesse, composé de 1600 structures accueillant les jeunes à proximité de leur lieu d'habitation.

Un Centre Régional par capitale de région, puis tout un maillage : Bureau, Point, et Bus d'Information Jeunesse permettant à l'information d'être toujours plus près des jeunes.

Le centre de Paris a été créé au pied de la Tour Eiffel en 1975. L'émergence du centre d'information et d'animation de la jeunesse(CIAJ), en Algérie a répondu à plusieurs préoccupations :

-Comblent le vide juridique qui caractérisait les maisons de jeunes, les auberges de jeunesse, les centres culturels et d'autres structures, qui sont désormais régies par un statut d'établissements à caractères administratif.

-Et aussi normaliser l'organisation et le fonctionnement des activités déployées dans ces structures, dans un cadre plus décentralisé.

Au terme des dispositions des articles 5 et 6 du décret exécutif n°90-253 du 1 septembre 1990 , le centre dispose de structures (maisons de jeunes, centres culturels , auberges de jeunes...), qui appartenaient précédemment au Ministère de la Jeunesse et des Sports ou au Ministère de la Culture ou qui relevaient des communes et qui lui ont été rattachées selon les modalités prévues par le code communal et la loi domaniale .

Ces structures fonctionnent en tant qu'annexes du CIAJ et sont considérées comme telles en vertu des arrêtés interministériels des 10 Aout 1991 et 30 Mai 1994.

Dans le cadre de la politique de réformes du gouvernement de 1996 (Réunion du conseil du gouvernement du 04/12/1996), politique édictée par ailleurs par des contraintes économiques et budgétaires, sous l'impul-

sion d'organismes internationaux, une série de mesures a été prise en ce qui concerne l'assainissement des établissements publics.

Sur le plan des établissements à caractère économique et industriel on a assisté à une série de restructurations des entreprises, par la transformation de statuts et souvent par la dissolution.

Dans ce cadre, un plan d'action a été élaboré dont l'objectif, selon ses initiateurs est de donner au secteur de la jeunesse et des sports une meilleure efficacité, tout en rationalisant les moyens.

A cet effet le CNIAJ, devait se transformer en CNIJS, par décret 98/95 du 25/02/1998, pour englober les structures jeunesse et sport existantes.

Cette structure a finalement été dissoute par décret 06/157 du 11/05/2006. Les CIAJ au niveau des wilaya initialement conçus comme annexes du CNIAJ au titre du décret 90/253 du 1/09/1990, ont subi eux aussi des modifications de statuts par décret 98/259 du 25/08/1998.

Les CIAJ, ont récemment été transformés en offices ODEJ, à la faveur du décret 01/07 du 06/01/2007

2.2.2/Rôle de l'établissement de jeunesse.

Le rôle assigné à ces établissements est de participer à l'intégration du jeune dans la vie sociale :Intégration des jeunes et leur participation au rétablissement de la cohésion sociale par des actions de rencontres, de connaissance et d'acceptation d'autrui pour enraciner en milieu de jeunes une culture de solidarité, selon les plans d'action du ministère.

Cette conception du rôle de socialisation est comprise par les pouvoirs publics comme un appoint à celui de l'école en ce sens que le temps libre est à considérer comme un temps social qui vient compléter le temps scolaire ou le temps de travail.

L'école n'assumant plus seule ces finalités éducatives que sont l'instruction, la socialisation et la qualification, la famille, les médias, les bibliothèques, les loisirs scientifiques et culturels, les associations constituent ces passages complémentaires nécessaires au développement des individus.

Pour désigner cette situation, certains auteurs ont utilisé le concept de « société éducative ». (Lassarre 2001)

En schématisant, on peut dire que la société éducative est celle qui voit se généraliser les finalités éducatives à l'ensemble des institutions, et à tous les âges.

Cette conception relève en fait du courant d'idées dénommé l'éducation populaire apparue en France dans les années 30 sous la houlette du front populaire où l'on a vu la naissance des CEMEA (Centres d'Entraînement aux Méthodes Actives), des CLAJ (Club Loisirs Action Jeunesse) et la relance du réseau d'auberges de jeunesse.

L'Education populaire est un courant d'idées qui s'adresse au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver la place de citoyen qui lui revient. Il milite pour une diffusion de la connaissance.

Elle se définit généralement en complément des actions de l'enseignement formel.

C'est une éducation qui reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. Elle ne se limite pas à la diffusion de la culture académique ni même à l'art au sens large, mais

également aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques.

Ces apprentissages sont perçus comme l'occasion de développer ses capacités à vivre en société : confronter ses idées, partager une vie de groupe, s'exprimer en public, écouter, etc.

Le mouvement d'éducation populaire- Peuple et culture-, a été fondé en 1944 par des intellectuels français dont le principal animateur était J.-Dumazedier au travers duquel il expérimente ses théories en matière de sociologie des loisirs et d'utilisation du temps libre.

B/ Temps sociaux et activités de loisir.

1/Temps libre : Essai de définition

C'est à Émile Durkheim que l'on doit indéniablement une conceptualisation poussée du temps social, il insistera longuement sur le fait que le temps est une donnée collective, que dans la mesure où tous les individus composant une société partagent un entendement commun du temps, celui-ci ne peut être que le produit de la « conscience collective ».

Si la religion a une origine sociale, de même en est-il du temps et de l'espace : c'est le rythme de la vie sociale qui est à la base de la catégorie de temps ; c'est l'espace occupé par la société qui a fourni la matière de la catégorie d'espace (Dumazedier, 1960, p. 628).

Le temps est une catégorie sociale de pensée, articulant les multiples événements et durées particulières dont la vie de chaque individu est tissée dans une sorte de totalité significative de la durée.

Pour la même raison, le rythme de la vie collective domine et embrasse les rythmes variés de toutes les vies élémentaires dont il résulte ; par la suite, le temps qui l'exprime domine et embrasse toutes les durées particulières.

C'est le temps total. (1960, p. 631)

L'importante contribution de Georges Gurvitch (1963), insiste fortement sur le fait que : la vie sociale s'écoule dans des temps multiples, toujours divergents, souvent contradictoires, et dont l'unification relative, liée à une hiérarchisation souvent précaire, représente un problème pour toute société. Il rappelle l'hétérogénéité des temps sociaux, leur diversité et leur pluralité, à tel point qu'il n'est pas exact de parler du temps mais des temps.

Pour Dumazedier (considéré comme l'auteur le plus éminent en la matière depuis son ouvrage paru en 1962 *Vers une civilisation du loisir ?* et plus largement à travers ses propos, concernant l'étude du loisir des masses et ses interactions avec l'ensemble des activités de la vie quotidienne, que ce soit le travail, la famille ou la politique) ; le loisir n'est pas un produit secondaire mais central de la société actuelle.

Par ailleurs *Télévision et éducation populaire* (1975), *Le loisir et la ville* (1976), *La révolution culturelle du temps libre* (1990), demeurent ses ouvrages les plus connus et soutiennent la thèse selon laquelle le loisir doit s'intégrer dans une démocratie culturelle qui exige une politique globale et préalable d'éducation et d'information.

Le temps libre permet de participer à plusieurs activités autres que de survie ou de reproduction, ainsi s'investir dans des associations, développer ses compétences ou exercer une activité différente (peinture, jardinage, sport...).

On appelle loisir l'activité que l'on effectue durant le temps dont on peut disposer en dehors de ses occupations habituelles (emploi, gestion de la maison, éducation des enfants...) et des contraintes qu'elles imposent (transports par exemple). On le qualifie également de temps libre.

Ce temps libre est usuellement consacré à des activités essentiellement non productives d'un point de vue économique, et souvent ludiques ou culturelles : bricolage, sports, divertissements... ce qui a entraîné un glissement sémantique du terme loisir (temps libre) vers celui de loisirs (divertissements et sports), ce qui constitue une déviation importante de sens.

Le mot a commencé à accuser ce glissement de sens dans les années 1960-70, sans doute suite à son usage répété dans l'expression « civilisation des loisirs » (expression que l'on doit à Joffre Dumazedier dans le livre du même nom publié en 1960), et a été utilisé par certaines personnes comme synonyme de divertissement.

Pour dégager un consensus sur la notion de temps libre, à l'occasion d'un colloque organisé par la ligue arabe sur la question, une définition a été adoptée(1994) :

C'est le temps qui reste à l'individu en dehors de ses activités professionnelles et vitales, temps investi dans des activités volontaires dans un but de satisfaire ses plaisirs personnels et de contribuer au développement social. Ainsi définie, la notion de temps varie inexorablement d'un individu à l'autre selon son statut social.

En effet, si les activités vitales (dormir, manger...), peuvent être identiques pour tous, les activités professionnelles changent quant à elles d'un individu à l'autre. C'est dans le même contexte qu'une enquête réalisée en France sur l'emploi du temps (INSEE 1999) a révélé 4 temps:

- 1-Le temps physiologique consacré à dormir, se laver, manger, etc. ;
- 2-le temps de travail professionnel ou d'études ;
- 3-celui consacré aux travaux domestiques tels que le ménage, la lessive, les courses, etc. ;

4- le temps des loisirs qui comprend les promenades, la télévision, la pratique d'un sport, lecture, etc.

Le temps physiologique, toujours prédominant, est stable, autour de 12 heures ; le temps domestique, occupant trois heures et demie environ, recule de quelques minutes, cependant que le temps de travail professionnel diminue d'un quart d'heure pour atteindre en moyenne un peu moins de trois heures et demie par jour (actifs et inactifs confondus).

Enfin, le temps libre, s'établissant à quatre heures et demie en 1999, progresse d'un peu moins d'une demi-heure.

Les évolutions sont faibles, la baisse de la durée du travail permettant néanmoins une légère augmentation du temps libre.

Cependant, la diminution du temps professionnel de l'ensemble de la population est principalement due à la baisse de la proportion d'individus en emploi et à la progression du temps partiel.

De la même manière, le temps quotidien de loisirs s'est accru d'une demi-heure pour l'ensemble de la population interrogée, mais seulement de huit minutes pour les actifs occupés.

Montée du chômage, progression du temps partiel, diminution de l'activité des jeunes et des plus âgés contribuent durant ces 25 années à la baisse globale du temps de travail de la population,

Ces mutations n'affectent pas de la même manière les différentes catégories sociales :

l'extension du chômage touche davantage les moins diplômés, l'échelle des durées de travail professionnel des actifs occupés selon la hiérarchie des diplômes s'inverse, les plus diplômés travaillant désormais le plus longtemps.

Si bien que ce sont maintenant les milieux populaires qui bénéficient de

plus de temps libre, alors que, jusqu'en 1974, les loisirs apparaissaient comme un privilège des classes aisées.

Mais le contenu des loisirs des chômeurs et des plus défavorisés est bien différent, laissant une place de choix à la télévision.

L'augmentation du temps libre féminin s'explique plus, quant à lui, par la diminution du temps que les femmes consacrent aux activités domestiques que par celle consacrée aux activités professionnelles.

Si l'augmentation globale du temps libre est due, pour une part importante, au temps non travaillé de chômeurs de plus en plus nombreux.

Les activités de loisirs (expression assez mal appropriée en ce qui concerne les chômeurs) sont plus nombreuses et plus denses chez les actifs occupés, et ce, de manière croissante avec le diplôme, la catégorie sociale et le temps de travail :

Les personnes socialement et culturellement les mieux dotées, cumulent activités professionnelles, sportives et culturelles en réduisant le temps consacré aux activités dites passives (sommeil, télévision).

Ainsi, la pratique de loisirs culturels (cinéma, théâtre, visites de musées, etc.) est déterminée par les diplômes, le revenu et le lieu d'habitation (La ville offrant davantage de possibilités culturelles et les villes moyennes étant plus favorables aux loisirs de plein air), alors qu'elle est relativement indépendante du temps libre dont disposent les individus

Les ressources culturelles sont également déterminantes pour la participation associative : les cadres et professions intermédiaires, notamment du secteur public, s'impliquent ainsi nettement plus dans les associations que les autres, au contraire des chômeurs et personnes au foyer, qui disposent pourtant de davantage de temps libre.

2/Les activités dans les établissements de jeunesse

2.1/Description

Dédiées à la gestion du temps libre dans les milieux de jeunes, sans exclusive, ces activités s'organisent autour des 3 axes suivants :

- L'information : fournir les informations concernant tous les aspects de la vie du jeune...professionnel, éducationnel, de loisir et vacances ; par la mise à disposition au sein des établissements, des moyens et méthodes appropriées.
- L'orientation : accompagnement des jeunes à titre individuel ou en groupes dans la réalisation de leurs projets.
- L'animation : organisation des activités artistiques, scientifiques, récréatives, sportives et de formation.

A cet effet, l'établissement de jeunesse propose ;

-des activités de prévention et d'éducation sanitaire ainsi que d'écoute psychologique.

-des activités de proximité ainsi que des études et sondages en milieu de jeunes.

-des activités de plein air et de tourisme de jeunes.

-des manifestations culturelles scientifiques et sportives.

2.2/Caractéristiques.

L'établissement de jeunesse est défini comme ayant une spécificité socio-éducative, culturelle, récréative et sportive. Dans ce sens, il :

- S'adresse à toutes les franges de la jeunesse.
- Se veut un point de rencontre de toutes les catégories de jeunes.
- Aide les jeunes à se découvrir.

Cependant, force est de constater que cette institution a toujours souffert du manque d'engouement de la population juvénile à son endroit.

Les statistiques officielles en matière de fréquentation depuis les années 80, n'ont guère évolué (Le nombre d'adhérents tourne autour de 2% à l'échelle nationale par rapport à la population concernée).

2.3/Situation de la fréquentation et de l'encadrement

Dans le cadre de l'intérêt au monde de la jeunesse et afin d'étayer les constats plusieurs fois rapportés par différents intervenants, nous avons dirigé des travaux de fin d'études sur des sujets en rapport avec la situation de l'activité des maisons de jeunes ainsi qu'avec l'encadrement.

- La première étude sur l'encadrement des établissements, réalisée par le CIAJ, a eu lieu dans la wilaya de Constantine en 2001.
- La seconde étude sur l'activité des établissements s'est déroulée dans les wilayas de Jijel et de Guelma en 2004.

A/Encadrement :

Pour une population (15-29 ans) estimée à 229000 selon la direction de la planification(2000), les établissements de jeunesse de la wilaya de Constantine, dispose de 90 éducateurs, ce qui donne : 1 éducateur pour 2550 adhérents potentiels.

L'âge des éducateurs varie de 30 a 55 ans, dont 7 délégués, 3 DML 13 chefs d'établissement, 8 inspecteurs.

4 à 8 cadres par établissement, un seul avec 8 cadres, pour le reste 1 a 2 cadres dont souvent un cadre directeur. Pour 24 établissements.

Un cadre par DAIRA la majorité des cadres se trouvant au chef lieu de wilaya. Pour l'année 2000 les besoins pour exécuter d'une manière optimale les directives du ministère :

-Généralisations des pij circulaire 178 du 2juin 1998

-Dynamisation des activités instruction 376du 17juin 1999

Et en considérant que le cadre qui dirige l'établissement ne se consacre qu'à cette tache les besoins sont de 264 cadres (1directeur et 10 cadres par établissement, donc 11x24)

Le taux sera alors de 1/868 en considérant que la tranche d'âge 15-29ans est concernée en totalité .

Remarque :

En considérant le taux de fréquentation de 2% sur 229.000 soit 4.500 adhérents donc 200 par établissement, la couverture réelle est donc de 50 adhérents par cadre.

B/ les activités :

L'étude a concerné 50 éducateurs sur 430 CIAJ de Mila et Guelma

Elle a porté sur les représentations que se font les éducateurs sur :

- -Le rôle des établissements de jeunesse
- -l'adéquation des programmes avec les besoins de la jeunesse.
- -les moyens mis à disposition des établissements pour la réalisation des objectifs.
- -les compétences de l'encadrement en rapport avec leurs formations.

Pour cela un questionnaire a été conçu et présenté à cette population expérimentale. Les résultats obtenus s'articulent autour des axes suivants :

➤ 1-Le rôle des établissements de jeunesse les éducateurs considèrent à 25% qu'ils ont un rôle dans la socialisation et 25% dans la prévention des fléaux sociaux

Par contre 34% des éducateurs pensent que la maison de jeunes permet à la jeunesse de découvrir des talents artistiques.

Les 16% qui restent pensent que la maison de jeune aide dans les rattrapages scolaire.

➤ 2-concernant l'adéquation des programmes de la maison de jeune avec les besoins de la jeunesse : 68% des personnes interrogées pensent que les programmes répondent à ces besoins.

- 3- en ce qui concerne les missions des établissements de jeunesse 90%des personnes interrogés pensent qu'elles sont complémentaires à celle de l'école.
- 4- 90% des éducateurs trouvent que les moyens matériels sont insuffisants ou vétustes du fait de l'excès d'utilisation.
- 5- concernant les activités, l'informatique prend le pas avec 65% et en générale 58% les activités scientifiques sont les plus pratiquées.
- 6- concernant la formation des éducateurs 42% pensent qu'elle doit être revue pour assurer une meilleure efficacité alors que 30% pensent que l'efficacité est liée aux moyens.
- 7- concernant les activités a développés pour attirés les jeunes 54% pensent a l'internet.
- 8- 44% des éducateurs pensent que la priorité de la maison de jeunes est l'amélioration du taux de fréquentation.
- 9- 58% pensent que cette amélioration passe par l'activité de proximité et la sensibilisation et l'information

En résumé :

L'étude a montrée que les éducateurs considèrent que la maison de jaunes a un rôle complémentaire à celui de l'école.

L'amélioration des moyens favorise une meilleure efficacité.

La priorité de la maison de jeunes est d'améliorer le taux de fréquentation en développant l'activité de proximité et les activités scientifiques (internet)

Conclusion

A cet effet, et bien que tous les plans d'action insistent d'une manière récurrente sur la nécessité maintes fois explicitée :

- d'améliorer les conditions d'accueil,
- de développer les mécanismes d'écoute et de réalisations des aspirations de jeunes
- d'élever la qualité des activités proposées .

La réalité des établissements de jeunesse, demeure jusqu'à nos jours figée

Devant ce qui semble être un lent et irrémédiable désinvestissement des jeunes vis à vis des établissements de jeunesse, de comportements individualistes, parfois chargés de violence, et la dilution parallèle de formes de sociabilité traditionnelles, on ne peut que se questionner : qu'est-ce qui, aujourd'hui, est de nature à rendre l'établissement de jeunesse plus attractif et par la même lui permettrait de jouer un rôle efficient dans la socialisation ?

Cet état de fait, est pour nous comme nous l'avons montré, l'aboutissement chronologique et systémique d'une démarche anachronique de volontarisme parfois et une autre fois d'abandon.

Ceci nous conforte en tout état de cause dans notre idée de redéploiement de l'activité du secteur en charge de la jeunesse !

Bibliographie du chapitre

- Dumazedier. J, La révolution culturelle du temps libre, Paris, Méridiens 1988
- Gurvitch, G. « La multiplicité des temps sociaux », dans La vocation actuelle de la sociologie, tome 2, Antécédent et perspectives, deuxième édition remaniée, Presses universitaires de France (1963).
- LAGRÉE J.-C. et LEW-FAI P. – La jeunesse en questions. Orientations documentaires et sources de recherche en sciences sociales en 1982, Paris, La Documentation française, 1983. – Jeunes et chômeurs, Paris, Presses CNRS, 1989, 226 p.
- Colloque Maghrébin sur l'animation et la gestion du temps libre, Les actes, Alger 8/9 juin 1994
- Enquête Emploi du temps 1998-1999. Description des activités quotidiennes, ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 352-353, Insee 2002.
www.cee-recherche.fr/fr/fiches.../ecostatemploiutemps.pdf
- Lassarre, D. Pour une société éducative : une réflexion syndicale sur l'école et la société UNSA Éducation, éd ESF paris 2001.
- Mucchielli. R, Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale, ESF éditeur, Paris, 1999.
- Mucchielli .R, L'analyse de contenu des documents et des communications, ESF éditeur, Paris, 2003.
- Sue. R, Le Temps libre : mythes et réalités". Revue POUR, Éditions Privat, Toulouse ,1984
- Sue .R, La sociologie des temps sociaux : une voie de recherche en éducation. Presses Universitaires du Québec, Québec, mai 1990.

CHAPITRE QUATRIEME : Contribution à la prise en charge de la jeunesse

Introduction

A/Parier sur les associations pour faire progresser la socialisation de la jeunesse.

- 1/Le mouvement associatif en Algérie
- 2/ L'association : un moyen de socialisation
- 3/L'association : Un espace de démocratie

B/ Redéploiement des activités

- 1/Sur le plan de l'information en milieu de jeunes
- 2/Sur le plan de l'animation
- 3/Sur le plan de l'encadrement et de l'organisation

C/ Capitalisation de la politique de l'emploi des jeunes

- 1/ Domestication de l'emploi informel
- 2/Importance de l'insertion professionnelle

D/La transformation de l'activité associative en activité professionnelle.

Conclusion

Introduction

A examiner de près les actions sociales en direction de la jeunesse, un paradoxe peut être relevé qui consiste à considérer le sujet jeune en tant que tel, lorsque les besoins exprimés concernent des questions factuelles telles les loisirs, la mode,... et à l'appréhender à partir de facteurs extérieurs à son individualité, lorsque ces questions désignent des enjeux majeurs d'insertion sociale, telle l'entrée dans un emploi ou dans un logement.

Dans le premier cas, le sujet juvénile suffit à l'expression et à la reconnaissance identitaire de ses besoins.

Dans le second cas, cette reconnaissance a pour médiation son appartenance sociale.

Dans la pratique, le traitement social de la demande juvénile n'est pas étroitement limité aux jeunes, mais prend en compte les critères d'appartenance socio-familiale.

Dans le champ du logement social par exemple, l'examen des candidatures juvéniles s'effectue au travers du prisme familialiste (mariage).

L'appréciation de la bonne qualité de la candidature est subordonnée à la situation matrimoniale du demandeur. C'est la situation familiale d'origine et non plus les besoins du jeune lui-même qui devient le critère déterminant de la sélection.

La candidature traitée est une candidature familiale, sociale et non une candidature juvénile.

Le même constat peut être relevé quant aux effets sociaux du chômage adulte qui dépasseraient le cadre individuel des personnes concernées ! A

croire, si l'on se fie aux sens commun et scientifique (complices pour une fois !) qu'il vaut mieux qu'un jeune soit au chômage qu'un adulte, le tribut social n'étant apparemment pas le même pour la société.

A/Parier sur les associations pour faire progresser la socialisation de la jeunesse ?

1/Le mouvement associatif en Algérie

On en recense plus de 81.000 actuellement en Algérie.

La plupart d'entre elles œuvrent en faveur du développement social ou dans le domaine de l'enfance ou de la jeunesse.

Selon une étude sur le mouvement associatif en Algérie, financée par l'Union Européenne, près de la moitié des associations interviennent dans le secteur social, un tiers dans le domaine Culturel et environ un quart s'occupent de problèmes environnementaux.

Près de la moitié des présidents d'associations ont moins de 40 ans. L'influence des associations reste cependant, modeste en raison de la modicité des ressources financières et matérielles, mais aussi en raison du manque de formation des acteurs concernés et de l'isolement des activités associatives (Salhi 2006). L'association « Passion du Djanoub » présidée par Zohra Sahli, anthropologue, est membre des nations unies pour le programme « développement et migrations » et aussi de l'union Euro-méditerranéenne.

L'engagement des responsables d'associations travaillant dans le secteur jeunesse est important.

La majorité d'entre eux ont fait des études supérieures.

Les femmes sont cependant minoritaires.

Les responsables d'associations, qui organisent des activités journalières avec les jeunes, arrivent à mieux cerner la problématique de la jeunesse algérienne. Leurs perceptions et leurs opinions sont donc basées sur des exemples concrets et réels.

Depuis 1989, une nouvelle loi, plus libérale, régule les associations. Les événements des années 90 n'ont pas été favorables au développement des associations.

C'est donc seulement sur une petite décennie que le mouvement associatif a pu s'étendre et se structurer.

Aujourd'hui, il s'efforce de créer de nouveaux liens avec l'Etat.

De nouvelles ressources seront nécessaires : la formation du personnel d'encadrement des associations et des bénévoles et davantage de moyens financiers.

Tous les responsables d'associations observent que la toxicomanie est un des plus gros problèmes auxquels la jeunesse algérienne est confrontée, même si les chiffres ne sont que des estimations.

Ce problème, qui touche particulièrement les jeunes dans les villes, fait l'objet de campagnes de prévention. Des éducateurs de rue sont formés en vue de faire obstacle à ce «fléau social».

A travers ce boom associatif, il est légitime de s'interroger sur une éventuelle corrélation entre l'effritement des institutions et ce phénomène en plein essor.

Ainsi, les associations apparaissent-elles de prime abord comme palliatif à ces carences ?

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a créé en 2008 un programme de

financement axé sur le développement d'un partenariat entre les associations locales et les structures publiques proposant des activités socioculturelles, comme les centres de loisirs pour jeunes.

Le thème pour 2008 était «Des Associations et des centres de loisirs pour ensoleiller l'environnement des jeunes.»

Ainsi de plus en plus de réseaux d'associations de jeunes s'organisent au niveau local et régional et s'intéressent à des projets très concrets.

Nous constaterons que cette pratique est intégrée dans les plans d'actions sectoriels depuis quelques années déjà. C'est ainsi que le plan d'action du Ministère de la jeunesse pour l'année 2000 dont le thème était (l'année de la culture de la paix et de la non violence), réserve une place importante aux associations, en ce sens qu'il les considère comme des partenaires à part entière dans l'action de socialisation de la jeunesse.

Les associations non-gouvernementales les plus importantes ont ouvert des centres locaux dans plusieurs wilayas d'Algérie, comme par exemple la fondation FOREM (environ 15 centres) ou encore l'association de prévention et de protection de l'enfance et de la jeunesse de Tizi-Ouzou, qui gère un centre de réception et de prévention. Ainsi que l'association de lutte contre l'analphabétisme IKRA qui est implantée à travers tout le territoire cependant il est à noter que la totalité des associations algériennes ne bénéficient pas, après 20 ans d'existence de la reconnaissance d'utilité publique. Cette situation de non reconnaissance les privent des subventions de l'Etat (seules deux ou trois associations proches des centres de décision bénéficiant de ces privilèges et par conséquent des largesses y afférentes.) . La création d'un portail inter-associatif sur Internet par l'ACDC (Association pour la culture et le développement communautaire) est un exemple d'initiative positive. Son principal objectif est de faire

connaître ses associations et ses initiatives au grand public et de développer des relations internationales entre les associations.

Les associations constituent un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités.

Partenaires des pouvoirs publics, elles contribuent à la prise en compte de l'intérêt général par leurs fonctions de veille, d'innovation et d'animation des territoires. Les associations ont un rôle prépondérant dans la création ou le maintien du lien social entre les individus, et par la, elles participent d'une manière notable à la cohésion sociale

2/ L'association : un moyen de socialisation

L'association est le reflet de la société à un temps donné !

Par cette maxime, nous pensons que le fait associatif est devenu incontournable.

On ne doute plus aujourd'hui de sa légitimité en tant que force vive d'action collective. Mais quel rôle peuvent jouer les associations à l'échelle de la société, elles qui ne sont apparemment que le support d'intérêts personnels ou de projets ponctuels ?

Les associations à la rescousse ?

Pourquoi pas, d'autant que plusieurs éléments plaident en faveur d'un plus grand investissement des associations dans la prise en charge de la jeunesse. Nous dirons même quelles font partie du paysage. Dans ce cadre, le plan d'action du MJS, en partenariat avec le mouvement associatif de jeunesse, fixe un programme d'activités et d'animation des jeunes qui s'articule autour des principaux axes suivants :

- le développement d'une politique de gestion du temps libre des jeunes par l'amélioration de la qualité des activités dispensées et l'amélioration des conditions d'accueil dans les maisons de jeunes;

- le développement de programmes d'animation de proximité en offrant aux jeunes de multiples espaces et occasions d'expression de leurs besoins, opinions et talents;
- la multiplication et le développement de programmes d'échanges, de mobilité et de tourisme de jeunes par la mise en place de divers canaux de découverte de la culture et de l'opinion d'autrui, facteurs de connaissance et de tolérance .

Les associations ont une tradition probante dans le secteur de la jeunesse et des sports.

Partons d'un constat : la création de la majorité des associations se fait toujours au sein des établissements de jeunes(les associations d'animation de la jeunesse car c'est d'elles qu'il s'agit, permettent d'établir facilement des règles de trésorerie, d'offrir une structure de représentation lisible etc... à un moment où les établissements, faute de statut juridico-administratif sont incapables de se gérer sans l'intervention de l'administration de tutelle.

A ce niveau de notre propos, deux constats s'imposent cependant :

- Le premier est inhérent à la double tutelle organique qui pose toujours problème.

Les établissements de jeunesse ou annexes de l'ODEJ au terme de la réglementation, fonctionnent avec un encadrement et des personnels qui relèvent statutairement de la direction de la jeunesse !le transfert de tutelle sur ces catégories de personnels de la direction vers l'ODEJ, du reste prévu par les statuts ne s'est jamais fait.

Le fonctionnement des établissements de jeunesse continue à en pâtir à ce jour sans qu'aucun responsable au niveau central ou local n'ait jamais

réussi à trancher la question à tel point que au sein du même ministère l'on se reconnaît selon le cas, faisant partie du secteur de la jeunesse ou au contraire de celui des sports.

Cet état de fait a eu, depuis toujours une incidence fâcheuse sur l'efficacité des établissements à cause notamment de l'iniquité dans les répartitions budgétaires, les subventions allouées dans le cadre du fonds de wilaya de promotion des pratiques sportives et des initiatives de jeunesse et même de leadership entre les tenants des deux secteurs !le secteur jeunesse étant toujours le parent pauvre dans cette équation.

➤ Le second constat est quant à lui en rapport avec le sentiment de répulsion qu'éprouve l'encadrement des établissements de jeunesse envers les membres bénévoles et donc externes, des associations de jeunes à telle enseigne que les choses s'arrangent toujours pour que les bureaux des associations partenaires soient systématiquement composés de fonctionnaires de la jeunesse et des sports !l'association devenant alors un appendice de l'administration.

L'on peut à cet effet transposer ces pratiques aux associations à caractère national telles que les fédérations sportives où l'on retrouve toujours des cadres du ministère aux postes de membres des bureaux ou des assemblées générales.

Les responsables du ministère à diverses époques ont bien sur tenté à coups de textes réglementaires d'interdire ce que est communément appelé cumul, mais qui est en fait une tentatives de prise en main du mouvement associatif sportif ou de jeunesse par des cercles administratifs à des desseins d'ordre mercantile ou simplement de positionnement avoué ou pas d'ailleurs.

Pour illustration, les péripéties des textes élaborés en 2005 en application à la loi d'orientation sportive de 2004, dénotent si besoin est de cette pratique du cumul et de la tentative de main mise sur le mouvement associatif par l'injection du tiers des membres des assemblées parmi les désignés, alors que les instances internationales dont l'Algérie est membre insistent sur l'autonomie du pouvoir de décision des associations.

Cette situation créée par les nouveaux textes a failli coûter au pays son affiliation aux différentes instances internationales.

3/L'association : Un espace de démocratie

Le fonctionnement des associations implique la définition de tâches, l'exercice organisé de responsabilités au service d'un collectif : élection des dirigeants, vote des décisions, transparence de la gestion. Les associations sont bien des lieux d'apprentissage du vivre ensemble et d'exercice du jeu démocratique. Autre évidence, l'association est un groupement dont le but est désintéressé. Si une association peut proposer des prestations payantes, elle n'est pas en recherche de bénéfices ; les mouvements d'argent (salarial, sources de financement, ressources propres) y sont asservis à la poursuite de son objectif, ils sont contingents et non raison première. L'association se place, sur ce plan, en opposition au monde de l'entreprise et à ce qu'il suppose : sacrifices sur l'autel de la rentabilité, normalisation et hiérarchisation et même exploitation ! Les associations existent en dehors du marché et des institutions.

- D'une part, elles tirent leur force de cette distinction.

- D'une autre part, elles produisent et valorisent des échanges non marchands. Entre les bénévoles et le public de l'association s'établit une relation de parité qui n'a pas d'équivalent, qui suppose qu'il n'y a pas un professionnel et un "client", qu'il y a interaction et bénéfice mutuel, que les positions pourraient, au moins idéalement, être interchangées. On peut re-

cevoir un service d'une association et, plus tard, y devenir bénévole à son tour, reproduire ce service mais aussi intervenir dans le fonctionnement ; on peut tout aussi simplement choisir de s'en écarter.

Cette liberté de mouvement, entre extérieur et intérieur, participe de la force des associations, contribue à ne pas les éloigner de leur objet, leur évite de se concentrer sur le seul développement de la structure (comme serait le cas pour l'entreprise économique.)

Etre membre d'une association, c'est aussi jouir de ce surcroît d'existence sociale et de représentation, de cette "permission d'agir" à l'échelle de la collectivité.

Lieux d'apprentissage d'une démocratie participative, vecteurs de relations non marchandes, facteurs de reconnaissance et de dignité : les associations méritent d'être reconnues pleinement pour leur contribution aux processus de socialisation. Sans pour autant cautionner le désinvestissement de l'État ou l'absence de remise en cause de l'action publique.

A juste titre, L'association, considérée comme un lieu spécifique où s'exerce la citoyenneté a acquis une place importante dans les sociétés développées du fait de ses fonctions sociales en tant que moyen d'intégration essentiel et acteur du mouvement social.

Cependant, l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine associatif peut remettre en cause le principe de liberté des associations car les relations entre les associations et l'Etat révèlent une certaine domination des pouvoirs publics.

Si la liberté d'association est un acquis consacré par la Constitution en tant que liberté fondamentale, elle est dans la pratique « contrôlée » et « surveillée ».

Des réserves s'imposent quant à la portée pratique de l'énoncé liberté d'association, même déclamé de manière solennelle par la norme », estime E, Taïb(2009).

Selon cet auteur, les pouvoirs publics, et plus exactement les régimes politiques qui se sont succédé, ont adopté une attitude de restriction législative et de surveillance administrative quant à l'exercice effectif de la liberté d'association, attitude qui se perpétue jusqu'à aujourd'hui malgré l'avènement de la Constitution de 1989.

Il considère que lorsqu'on touche au mouvement associatif, c'est un signe de régression sociale qui s'opère.

Se référant à l'histoire, il estime que c'est grâce à la loi de 1901 – très libérale puisque permettant sur la seule base de la déclaration de créer une association – que les Algériens colonisés ont pu s'organiser en associations et acquérir de ce fait une expérience qui a permis de nourrir en militants aguerris le mouvement révolutionnaire. « Malgré la reconduction de la loi française de 1901 à l'indépendance, très rapidement, en 1964, les pouvoirs publics ont, par voie de circulaire, imposé des restrictions draconiennes à la liberté d'association. Du régime de la liberté d'association on est passé à celui de l'autorisation administrative », indique M. Essaïd Taïb, en relevant que c'est en 1987 qu'un peu de lest a été lâché comme résultat des luttes sociales et politiques ayant émaillé les années 1980. (Événements de Kabylie et, d'octobre 88)

Tout en notant que la Constitution de 1989 a apporté un plus en considérant l'association comme une liberté fondamentale, la loi de 1996 est allée plus loin en obligeant l'Etat à aider le mouvement associatif, notamment sur le plan matériel.

L'expert du monde associatif souligne que l'Algérie a malheureusement opté pour un régime préventif dans la création d'association. « Le régime

préventif est nettement moins favorable que le répressif puisque est exigée une autorisation délivrée par l'autorité publique qui a ainsi toute latitude pour autoriser ou non la création d'association. C'est la dimension la plus attentatoire à l'exercice des libertés publiques. De plus, durant la vie associative, l'autorité publique continue de garder un droit de surveillance sur les activités de l'association, en ayant la possibilité d'intervenir à tout moment. » M. Taïb précise que « le rôle de l'administration n'est pas de contrôler mais d'examiner la conformité aux lois. Et contrairement à ce qui se dit, on n'exige pas d'agrément pour une association mais une déclaration comme le stipule la loi. C'est là un élément de blocage de même que l'objet de l'association qui selon la loi ne doit pas être contraire au système institutionnel établi, quel sens donner au système établi si ce n'est donner une marge de manœuvre assez large à l'administration de rejeter un dossier de création d'association. » L'association ne dispose pas souvent d'une indépendance financière, précisément parce que l'administration est le principal pourvoyeur en ressources ».

Dans certains cas, l'administration s'autorise à être présente dans les organes de l'association lorsqu'une mission d'intérêt général lui est confiée, telles les fédérations sportives (comme déjà rapporté)

Cependant, il faut noter que les pouvoirs publics entretiennent avec les associations des relations contractuelles à travers des contrats-programmes dans la perspective des performances à réaliser et de l'argent public (subventions) alloué. Il n'en demeure pas moins que les responsables élus des associations sont comptables devant l'assemblée générale et que les mesures extrêmes qui peuvent être prises à l'égard de l'association relèvent de l'action judiciaire plutôt que de l'action administrative.

La loi de 1901 ou loi Waldeck Rousseau, est universelle, elle est aujourd'hui un patrimoine juridique quasiment universel. Elle installe une rupture

avec la méfiance séculaire de l'Etat à l'égard de l'initiative bénévole. Elle a permis la constitution d'organismes, d'institutions et de mouvements, dont les associations, qui ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de l'organisation sociale. Il est désormais possible de défendre son propre intérêt, une cause ou même un idéal. (Les formations politiques de l'Algérie coloniale ont certainement activées dans ce cadre du fait de la validité des lois françaises sur les territoires relevant à l'époque de sa souveraineté)

Les associations donnent donc une capacité des citoyens à agir et s'organiser selon leur volonté, hors du contrôle des pouvoirs publics.

La liberté d'association fait partie des principes constitutionnels en Algérie. C'est une avancée fondamentale, - car on sait que la liberté d'association est le support de la plupart des libertés collectives tant elle favorise la participation des citoyens à la vie publique - même si elle a été redoutée, considérée par certains comme une potentielle menace pour la légalité démocratique-.

En Algérie tous les ministères sont en relation avec des associations, Solidarité nationale, Famille, culture .environnement...

Cependant, les possibilités et contraintes d'accès des associations à la prise de décision ne relèvent pas d'une simple question de représentativité (comme déjà indiqué).

Les associations sont confrontées à l'autonomie du système décisionnel. Elles bénéficient par contre d'une reconnaissance sociale. Mais de cette reconnaissance officielle à sa concrétisation à l'échelle locale, il convient de s'interroger sur les effets et la portée de cette participation légalisée (réelle flexibilité de la décision, objet et moment de la participation, et sa condition essentielle : l'accès à l'information).

Les associations en matière d'environnement rassemblent des citoyens

soucieux de la protection de la nature et plus généralement de l'environnement et du respect des écosystèmes. Elles sont souvent associées à la recherche de méthodes et de moyens pour le développement durable ainsi qu'à la protection des sites et du patrimoine naturel. Les associations portent des projets, expérimentent. Non seulement elles révèlent des besoins sociaux mais quelquefois aussi proposent des réponses. Elles contestent également : elles ont été les premières à s'indigner du tracé de l'autoroute dans la région d'El Kala pour la sauvegarde de l'écosystème à titre d'exemple d'intervention citoyenne.

Ces associations répondent à des problèmes actuels et de proximité. Elles ont pour rôle la sensibilisation de la population, la construction de représentations sociales et le développement des interventions publiques ou privées. Elles ont des moyens propres insuffisants pour leur permettre d'exercer un partenariat actif.

Dans le domaine de la jeunesse le ministère accorde une place prépondérante aux associations d'animation de la jeunesse au niveau des établissements, par leur intégration dans les différents dispositifs et leur participation dans les conseils d'administration de l'odej...

Cela a été favorisé indéniablement par la promulgation de la loi 90-31 du 4 Décembre 1990.

Le développement du mouvement associatif, grâce à la simplification et à l'allégement des procédures de constitution des associations, soumises désormais au régime de la déclaration, par substitution au système de l'agrément qui était en vigueur.

Parallèlement à cette innovation, la même loi a institué la notion de convention qui désormais régit les relations entre les pouvoirs publics et les associations dans le cadre du partenariat.

Par cette démarche, l'Etat délègue ses missions(ou du moins une partie) de service publique aux associations.

Par référence aux dispositions de l'article 30 de la loi 90-31 du 4 décembre 1990, relative aux associations, les relations entre l'odej ou ses annexes , d'une part et les Associations d'Activités de Jeunes, d'autre part, sont établies sur la base d'une convention destinée a préciser les droits et les obligations de chaque partenaire .

Cette convention peut porter, par exemple, sur l'utilisation des locaux ou des équipements et matériels pédagogiques de l'office ou des ses annexes ou concerner un autre domaine, en rapport avec les activités, besoins et préoccupations de la jeunesse.

B/ Redéploiement des activités

Dans le cadre de l'intersectorialité et mettant à profit les textes existants, des initiatives ponctuelles et réfléchies peuvent aider à l'amélioration de la situation de prise en charge de la jeunesse.

1/Sur le plan de l'information en milieu de jeunes.

Les P.I.J (Point d'information jeunesse) en tant que structures existantes n'ont pas ou peu joué leur rôle dans l'information et l'orientation de la jeunesse.

Au niveau des établissements de la jeunesse, à l'université ou au sein des lycées, ils sont quasi inexistant, malgré les recommandations de la tutelle (circulaire 178 du 2 juin 1998, relative à la généralisation des P.I.J)

A ce propos, il faut noter cette initiative positive du secteur de la formation professionnelle, qui a doté les établissements qui relèvent de sa compétence, de cellules d'accueil et d'information.

Ces cellules, animées par des psychologues que le ministère recrute, forme et installe au niveau de ces structures, sont d'un apport certain pour l'intégration des jeunes stagiaires, non seulement sur le plan de la formation, mais aussi sur le plan de leur socialisation.

Par cette initiative, les établissements de formation professionnelle, ont réussi à concevoir une forme élaborée de P.I.J

Cet exemple est à méditer notamment dans les plus grands regroupements de jeunes que nous ayons aujourd'hui, à l'exemple des résidences et des campus universitaires.

2/Sur le plan de l'animation

Le dispositif alternatif que nous comptons proposer consiste à introduire les activités d'animation au sein de l'école en confiant cette tâche à des équipes pédagogiques mixtes (éducateurs, conseillers, inspecteurs, psychologues enseignants- chercheurs).

Cette manière de faire peut être expérimentée dans un premier temps, évaluée par la suite et enfin généralisée si les résultats sont probants.

Pour cela l'O.D.E.J, semble être le cadre approprié dans la mesure où les études et sondages, font partie intégrante de ses missions.

Les créneaux horaires seront déterminés en dehors de l'organisation scolaire (Mardi - samedi- vendredi en général).La couverture géographique est à déterminer selon la proximité des établissements scolaires de manière à faire de la maison de jeunes un pivot.

Les programmes d'animation seront déterminés d'une manière rigoureuse

et souple afin qu'ils soient attractifs et ne pas être perçus par l'élève comme

une charge pédagogique supplémentaire.

Un dispositif d'évaluation périodique sera établi à l'effet de mesurer grâce à des tests de type statistique et psychologique, l'impact de l'introduction de l'activité d'animation sur des aspects liés au rendement scolaire et au comportement selon les besoins de la recherche.

Des techniques d'évaluation seront mises en place grâce à des tests de personnalité mesurant l'évolution du comportement ou des tests de connaissances concernant les acquisitions de l'élève

Nous ne nous étalerons pas sur certains aspects techniques nécessaires, liés à la recherche tels que la maîtrise de la population expérimentale ou l'élaboration des tests ou encore la maîtrise des variables d'étude à ce niveau de la réflexion.

Nous estimons qu'une telle démarche pourrait suggérer une nouvelle conception de la gestion du temps libre chez le jeune dans les limites qui lui sont assignés (population scolarisée).

Elle pourrait aussi montrer le chemin à d'autres actions en direction d'autres catégories de jeunes (Les sans-emploi et les jeunes travailleurs...) en collaboration avec d'autres acteurs (animation de quartier avec le mouvement associatif et les collectivités locales par exemple).

Les résultats escomptés à l'aboutissement de cette conception peuvent se résumer à :

Toucher un plus grand nombre de jeunes, le nombre actuel étant statistiquement insignifiant au regard des efforts consentis par l'Etat et la place de la population juvénile dans la société.

Contribuer à juguler le phénomène de violence juvénile et les autres fléaux sociaux.

Susciter la faculté d'éveil et d'intérêt à l'école chez le jeune enfant.

Créer une situation de besoin social en cadres formés et assurer ainsi une relance de l'activité de formation du secteur de la jeunesse et des sports
D'une autre part assurer au produit de la formation une prise en charge sur le plan budgétaire par la collectivité nationale dans le cadre de la solidarité gouvernementale en direction de la jeunesse (éducation - justice - Santé - collectivités locales).

3/Sur le plan de l'encadrement et de l'organisation

3.1/Création de nouveaux profils professionnels

En effet, la création de nouveaux profils de formations spécialisées permet de sortir des sentiers battus de l'éducateur des établissements de jeunesse-fonctionnaire qui se suffit de réunir un groupe de jeunes à animer et se contenter des prescriptions de charges et d'horaires définis par les statuts.

➤ En collaboration avec l'enseignement supérieur, ces formations peuvent être pensées à partir des diplômes de licences en sciences humaines et sociales.

Des Masters professionnels spécialisés fournissant un encadrement qui peut être d'un apport appréciable à la politique jeunesse. (L'université Paris 10 a créé un Master- Cadre d'intervention en terrains sensibles-au sein du département des sciences de l'éducation, selon une approche globale,

engagée et sensible dont l'objectif est d'impliquer les acteurs de terrain et être utiles à l'amélioration de l'activité éducative et sociale, selon ses concepteurs.)

Il faut noter à ce propos que les statuts des personnels de la jeunesse et des sports de 1991(décret 91/187 du 01/06/1991), prévoient le profil de conseiller pédagogique de la jeunesse qui est recruté parmi les titulaires de diplômes universitaires en sciences sociales et humaines.

Cependant, la méfiance séculaire, une des règles établies dans le secteur de la jeunesse, à tout ce qui sort des techniques d'animation traditionnelles, a fait que ce profil ne soit jamais formé.

3.2/Réorganiser l'activité de la maison de jeunes

➤ La prise en charge des jeunes devra être une vocation avant d'être un métier.

Nous pensons être conséquents en considérant l'intérêt d'impliquer plus d'associations dans la prise en charge des jeunes, car le travail associatif prend son essence justement dans celle-ci.

Les membres du mouvement associatif, bénévoles ou salariés, dans des domaines aussi variés que la protection de la nature, l'assistance aux personnes malades, la vulgarisation scientifique et l'alphabétisation, apportent chaque jour les preuves de leur dévouement.

➤ La conception de l'éducateur de jeunesse doit être redéfinie dans la dimension de **l'éducateur-socialisateur** et non plus dans celle actuelle de **l'éducateur-animateur**.

L'occasion est offerte à la tutelle d'apporter les clarifications nécessaires dans le cadre de la refonte des statuts en cours.

- La conception de l'établissement, devra quant à elle évoluer jusqu'à sa dénomination, pour céder la place à un véritable forum où le jeune scolarisé ne se sente pas dans une école-bis, et où le jeune désœuvré retrouve en y allant, des groupes d'appartenance.
- Les techniques d'animation en vigueur aujourd'hui, (musique, théâtre, arts plastiques...), ne doivent plus être une fin en soit, (et constituer un facteur d'exclusion de certaines catégories de jeunes dont le niveau culturel et l'intérêt n'est pas conforme aux exigences de l'apprentissage de ces activités).

Si nous voulons les définir, nous dirons qu'elles constituent en réalité une panoplie d'outils didactiques mise à la disposition de l'éducateur dans le but d'intégrer le jeune dans un groupe : Donc de le socialiser dans l'acceptation de la sociologie Durkheimienne.

Force est de constater, cependant que cette notion de techniques d'animation (notion appropriée si l'en est), a subie un dérapage ancestral, dirions-nous.

En effet, l'accès à la formation des éducateurs a toujours été conditionné par la maîtrise, par le candidat, d'une activité artistique (musique ;dessin...)

Les éducateurs sont quant à eux ,sont classés, dans leurs établissements d'affectation, selon une spécialité artistique (éducateur en arts lyriques, arts plastiques...)

Les activités dites scientifiques ,d'adoption récente, ont eu beaucoup de mal à s'intégrer dans le monde de la maison de jeunes, et avant cela, dans les programmes de formation des éducateurs.

Parler de conseillers pédagogiques formés parmi les diplômés de l'enseignement supérieur en sciences sociales et humaines(prévu du reste par les

statuts, comme dit précédemment), a dans ce contexte, toujours soulevé l'ire des tenants de l'orthodoxie de l'animation traditionnelle.

Dans les programmes de formation, les matières artistiques ont toujours pris le pas sur les autres matières et notamment les sciences humaines, considérées comme accessoires.

Ainsi, l'on a toujours considéré l'éducateur, comme un animateur artistique.

C'est d'ailleurs la représentation qu'il a de son rôle et que nous avons mesuré dans une étude récente.

Pour cela, et afin d'accréditer la conception de l'éducateur socialisateur d'autres activités, devront être identifiées par des sondages à effectuer (par et pour l'O.D.E.J.) auprès des jeunes selon leurs intérêts actuels, et intégrées dans la panoplie de l'établissement de jeunesse.

Les activités liées à l'internet, l'informatique, jeux vidéo, la téléphonie mobil, .sont les activités les plus en vogue dans le monde de la jeunesse de nos jours.

C/ Capitalisation de la politique de l'emploi des jeunes :

1/ Domestiquer l'emploi informel

.Par une action d'information et de sensibilisation, les établissements de jeunesse, peuvent contribuer à l'instauration d'une autre conception du travail juvénile, lequel est dominé par le travail informel.

En complément des dispositifs d'insertion professionnelle que l'Etat développe en direction des jeunes, il nous semble, productif d'instituer un dispositif réglementaire afin d'intégrer l'emploi informel dans la sphère économique.

Le terme d'économie informelle ; qui désigne pour les uns une manière d'arrondir les fins de mois ou d'éviter le fisc, est dans sa réalité une solu-

tion de survie pour les autres.

Ce concept a été inventé en 1972 par les institutions, en particulier la Banque Mondiale et le BIT (Bureau International du Travail).

Il désigne les activités d'utilité économique et sociale qui se développent en dehors des structures institutionnelles classiques que sont les entreprises ou les administrations par exemple, et à l'écart des règles de l'échange monétaire.

Ainsi, toute activité de production, licite ou illicite, qui ne rentre pas dans les tableaux statistiques de la comptabilité nationale, en l'occurrence le PIB (Produit Intérieur Brut), fait partie de l'économie informelle.

De plus, qu'elle soit permise par la loi ou interdite par cette dernière ou par la morale, l'économie souterraine a touché et touche encore toutes les civilisations, aussi bien à travers le temps que dans l'espace.

Ainsi, du troc de nos ancêtres au commerce de rue actuel, il n'y a qu'un pas.

Toutefois, l'économie informelle regroupe toute sorte d'activités diverses et variées telles que le trafic de drogue, le proxénétisme ou l'emploi non déclaré dans de grandes firmes internationales.

En effet, du pourboire que l'on donne aux gardiens de parking improvisés à la corruption, au travail au noir des transports clandestins ou de la petite escroquerie financière au grand banditisme, qu'elle soit licite ou non, l'économie parallèle est partout présente en Algérie, à un degré ou à un autre, y compris dans les plus grandes firmes qui ne déclarent pas leurs employés comme le reconnaissent les officiels du secteur du travail.

L'existence d'un secteur dit informel dans l'économie est connue de tous, de même que son importance quant au nombre de travailleurs et de familles qui en vivent.

Ce phénomène, alternative vitale pour des catégories d'âges diverses, des femmes au foyer, des adultes ayant perdu leurs emplois, et même des enfants, est cependant caractéristique de la population juvénile, qui arrive sur le marché de l'emploi.

Depuis longtemps, ceux qui tentent de comprendre pourquoi l'informel existe se disputent, les explications variant en fonction des approches. Ainsi, les analystes inspirés par les théories de la modernisation voient dans l'informel une stratégie de survie pour ceux qui ne sont pas encore inscrits dans les circuits formels.

Pour ce courant, en effet, les pays en développement doivent s'inspirer du modèle occidental, voie unique à suivre par tous.

Même si ces analystes s'émerveillent devant la capacité d'invention des populations qui doivent se débrouiller pour survivre, ils considèrent que l'idéal est d'arriver à formaliser toute l'économie : contrat, respect des lois, présence dans les statistiques, voire organisation syndicale classique.

Par contre, ceux qui s'inspirent du respect des valeurs culturelles soulignent que l'économie informelle est une économie solidaire, issue des traditions communautaires, et qui incarne une forme de résistance à l'uniformisation des relations de travail selon le modèle industriel occidental. Ils argumentent notamment leur théorie dans le fait que l'objectif est de créer des emplois et que ceux-ci sont souvent attribués à des parents, des proches ... (L'emploi familial qui se développe chez nous et qui consiste à confier les tâches de distribution aux enfants, et celles de production aux parents de produits alimentaires ou artisanaux, par exemple.)

Ils valorisent dès lors positivement ce type d'activités, qui devraient être sauvegardées.

En effet, un ministre a reconnu récemment que, ce laisser-faire, est utile pour préserver la paix sociale, l'Etat étant incapable de fournir du travail à tous.

Enfin, un troisième courant présente le secteur informel comme conséquence de l'évolution du capitalisme qui laisse sur la marge les plus faibles et les moins qualifiés.

2/Importance de l'insertion professionnelle.

En Algérie, le travail informel est de grande ampleur ; il peut être considéré comme un palliatif ou même une solution à la chute de l'emploi et du chômage dans le secteur formel surtout depuis la fin des années 90 (Politique d'assainissement de l'économie adoptée à l'occasion de la réunion du gouvernement du 04/12/1996, qui a vu des licenciements en masse de travailleurs du secteur économique, et l'instauration du départ à la retraite sans conditions d'âge en 1997: D'où son importance.

Le secteur informel s'étant imposé dès lors comme une alternative viable en termes de revenus.

Durant ces années, le travail informel était considéré comme une menace et un danger pour l'économie nationale.

Il était perçu comme un fléau social par les tenants de l'orthodoxie commerciale et économique d'autant plus que son éradication était une contrainte pour le gouvernement, imposée par le FMI et la Banque Mondiale.

A ce sujet, nous avons tous assisté aux campagnes d'éradication du commerce informel menées par les autorités durant les années 90, dans le cadre du slogan de la moralisation de la vie sociale.

Depuis, la crise sécuritaire et récemment économique sont passées par là !

Actuellement il s'est imposé comme un secteur contribuant à la richesse nationale.

Dans un contexte de crise et dans une conjoncture économique difficile pour l'économie nationale malgré l'embellie financière des années 2000 et les différents plans de relance de l'économie, le travail informel continue de constituer donc un substitut à l'emploi formel.

L'emploi dans ce secteur a connu une évolution remarquable.

Ce qui le spécifie, c'est une dynamique d'expansion, de saturation, de prolifération et la mise au travail de catégories vulnérables.

Les politiques publiques tentent par des actions spécifiques de domestiquer ce phénomène notamment par la distribution de locaux aux commerçants non inscrits, la facilitation de l'obtention des micro-crédits ou par la création de petites entreprises (ANSEJ, ANGEM...).

Cependant, dans l'objectif d'une intégration sociale réussie, les dispositifs existants, étant plus destinés à l'insertion, l'Etat est interpellé à l'effet de maîtriser ce phénomène de l'emploi informel !

Ceci revêt à notre sens une importance capitale pour deux raisons essentielles au moins :

2.1/A l'échelle de la collectivité.

La maîtrise du phénomène, par la conception d'un cadre réglementaire approprié permet à l'Etat de l'intégrer dans la sphère économique nationale, pour une meilleure lisibilité des indicateurs économiques (taux de chômage effectif, PIB, etc....

Pour ce faire, des mesures d'accompagnement devront être mises en place)

-Sur le plan fiscal (allègement ou exonération par exemple)

-Sur le plan social(droit à la protection sociale, droit à la retraite, droit au

logement pour les célibataires par exemple)

-Sur le plan juridique et de la protection sanitaire (statut fixant les droits et obligations, réhabilitation du commerce ambulancier, réglementation des espaces, contrôle de conformité, de l'hygiène...)

2.2/A l'échelle de l'individu.

L'intégration de l'individu qui s'adonne à la pratique du commerce informel (pouvant donc être illicite), dans un cadre reconnu par la collectivité participe à notre sens, au sentiment d'appartenance à cette dernière.

Cette reconnaissance sécurisante, est déterminante dans la cohésion sociale, dans la mesure où l'individu acquiert ainsi un statut social.

Celui-ci se manifeste à travers les droits de l'individu (droit au logement, droit à la sécurité sociale, droit à la retraite...).

Il se manifeste aussi à travers ses devoirs (cotisations par l'affiliation aux différentes caisses, sécurité quant à son avenir ce qui lui permet de faire des projets d'installation matrimoniale ou résidentielle...)

D-/La transformation de l'activité associative en activité professionnelle.

Le monde associatif est souvent appréhendé à travers l'angle de l'engagement et du bénévolat, en valorisant l'idée de don de soi et de générosité.

Jamais ne prévaut sur cet univers une approche centrée sur la notion du travail. Or le monde associatif se constitue comme un monde du travail et les catégories qui prévalent pour l'aborder sont de plus en plus décalées par rapport à sa réalité. L'évolution du salariat dans les associations, observée en parallèle de l'évolution de l'emploi public, montre que l'emploi associatif croît à un rythme deux fois supérieur à celui de l'emploi public dans les pays développés.

Ceci soulève la question de la substitution possible de l'emploi associatif à l'emploi public. On peut s'interroger sur le statut du travailleur associatif dans le cadre des réformes de la fonction publique et se demander si le travail associatif n'est pas en train de se substituer au travail d'intérêt général qu'était celui des fonctionnaires.

L'emploi dans un secteur associatif qui est porteur de transformations sociales commence à se professionnaliser. L'engagement bénévole n'est plus suffisant, car on arrive dans une crise sociale, institutionnelle et économique qui fait que l'on n'est plus dans la réparation sociale mais dans l'accompagnement d'une jeunesse qui a perdu des repères, notamment en lui facilitant une intégration sociale par le travail élément intégrateur par excellence.

Cette professionnalisation donne par conséquent au mouvement associatif plus de force pour essayer de résister à la tentative permanente d'instrumentalisation de la vie associative par la puissance publique.

À travers toutes ces démarches, il s'agit de construire des ressorts de citoyenneté active

Quand la puissance publique regarde la société civile organisée elle doit se rappeler qu'elle peut faire agir deux fonctions :

- la concertation et la consultation au lieu de ;
- l'instrumentation et du contrôle (l'exemple des syndicats dits autonomes en Algérie est édifiant sur la conduite à suivre).

Concernant le salarié, le problème pour les associations n'est pas de recruter les compétences utiles au développement du projet seulement, mais de faire en sorte que dans le temps qu'il consacre à l'association sur ses compétences il puisse aussi investir le projet pour comprendre ses valeurs.

Quand les associations travaillent à la question du bénévolat et du salariat, c'est une nouvelle phase historique.

Ce dont les associations font la promotion, c'est la valorisation de l'engagement et derrière cela il y a un réel enjeu, y compris pour les démocraties avancées : la question de la complémentarité des associations et du service public, et, en corollaire, la participation des associations à l'intérêt général et notamment la création d'emplois.

Conclusion

L'intervention de l'État à travers ses politiques, ses segments et ses institutions se base sur la citoyenneté et l'universalisme. L'individu citoyen, notamment le jeune est un sujet de droits.

Le fait d'accorder à tous les mêmes droits quel que soient leur sexe et leur âge, permet de respecter les plus démunis donc ceux qui ne savent pas se défendre. L'appartenance à la communauté se fait sur le respect de valeurs communes. Mais avec la difficulté d'insertion dans l'emploi et la baisse du civisme c'est le retour à une solidarité mécanique liée au groupe.

Chaque groupe défend ses intérêts matériels, personnels ; c'est l'abandon de la solidarité organique liée à la difficulté d'intégration

Pour cela, nous avons essayé de mettre en avant le rôle des groupes intermédiaires qui se situent entre les groupes primaires (la famille) et l'État. Avec le recul de la socialisation et de la solidarité dans certaines familles, ils jouent un rôle primordial. On peut mettre sous ce qualificatif les associations (sportives, culturelles, politiques, syndicales, de loisir, religieuses...), les associations liées à la profession, à la vie locale (comité de défense du quartier, des locataires, des consommateurs...). Les groupes intermédiaires sont souvent les interlocuteurs des pouvoirs publics et leur lien avec les citoyens. Ils participent à la lutte contre l'exclusion (associations caritatives) par leur connaissance de la réalité et le rétablissement du lien social. Ils aident aussi à la réinsertion des exclus et à l'intégration des minorités. En ce sens, ils contribuent à faire exister la société de droits en défendant les citoyens les plus démunis. Face à l'inégalité de la solidarité familiale entre les individus et à l'incapacité de l'État de connaître tous les cas d'exclusion puisque par définition les exclus n'ont plus de lien avec

l'ensemble de la société, n'appartiennent à aucun réseau, les groupes intermédiaires ont un rôle irremplaçable.

Nous avons, aussi insisté sur la nécessité de considérer le jeune comme un associé à sa propre socialisation (ressource) dans le choix des formes d'activités ainsi que dans le domaine de l'emploi.

Dans une conception participative de la socialisation, la formation et la conception de l'éducateur de jeunesse devra être revue, pour se libérer des schémas archaïques d'où la nécessité de confier par les décideurs des responsabilités d'encadrement de la jeunesse à un personnel motivé, formé et compétent.

Bibliographie du chapitre

BOUFFARTIGUE P., LAGRÉE J.-C. et ROSE J. – « Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Points de vue sur un champ de recherche », Formation Emploi, 26, 1989. <http://www.bing.com/search?mkt=fr-FR&FORM=MIAWB1&q=BOUFFARTIGUE+P.%2C+LAGREE+J.-C.+et+ROSE+J.+%96+%AB+Jeunes+%3A+de+l%92e>

MARUANI M. et NICOLE C. – Au labour des dames. Métiers masculins, métiers féminins, Paris, Syros, 1989.

SCHWARTZ, L. – L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Rapport au Premier ministre, Paris, Documentation française .

Taib.E, Société civile et gouvernance en Algérie ,Revue idara n 30 Alger 2009

THÉLOT C. – « Le sous-emploi a doublé en quatre ans », Économie et Statistique, 193-194, 19.86.

CENTRE D'ÉTUDE DES REVENUS ET DES COÛTS (CERC) – « Des jeunes en difficulté entre l'école et l'emploi. Le clivage des générations », in Les Français et leurs revenus. Le tournant des années 80, Paris, La Documentation française, 1989.

Eléments de réflexion pour une politique de jeunesse en Algérie, éd. CE-NEAP Alger 2008.

CONCLUSION GENERALE

Conclusion générale

A ce stade ultime de notre travail, il nous semble pertinent de concevoir la jeunesse comme période de la vie de l'individu et surtout comme phénomène social.

L'on ne parle plus aujourd'hui des jeunes qu'en termes de problèmes (violence...) ce qui explique la diffusion de cette image négative de la jeunesse (souvent à raison). En effet, l'interprétation des difficultés des jeunes est l'objet de controverses.

Dans l'étude des phénomènes liés à la jeunesse, de nombreux auteurs mettent l'accent sur les facteurs structurels et la conjoncture économique ; ainsi que sur l'inadaptation des systèmes éducatifs ou sur les carences des milieux familiaux.

Certains, par contre considèrent que les jeunes en difficultés en sont plus ou moins victimes, d'autres estiment qu'ils sont aussi responsables de leurs difficultés.

La jeunesse, conçue dans l'interstice entre l'enfance et l'âge adulte, est souvent stigmatisée comme étant la frange la plus instable de la société et à laquelle on associe les problèmes de violence, de drogue...

Elle est par ailleurs louée comme étant la force vive des nations sur laquelle repose l'avenir.

Elle est en fait dans une situation de dualité par le fait de la coexistence en son sein de la force et de la faiblesse.

Il serait alors judicieux de s'intéresser à la jeunesse comme ressource.

Selon A.Vulbeau(1982), cette dernière apparait comme telle à chaque fois qu'elle est associée à la résolution des problèmes qui la concernent dans

des domaines de l'éducation, de l'emploi...

Pour nous, le jeune doit être considéré d'abord comme un citoyen.

Et toute politique dite de jeunesse doit prendre en compte ses besoins spécifiques. Ceux-ci sont liés à culture, la citoyenneté et l'insertion.

Les différentes ébauches de politique de jeunesse en Algérie n'ont pas eu les effets escomptés par le fait même que ces initiatives officielles ont manqué d'efficience et de cohérence et surtout de continuité car n'ayant pas à notre sens agi sur l'ensemble des segments de la société (famille - école-emploi) et capitalisé les expériences acquises. Des études (peu nombreuses), ont abouti au vu de la situation de la jeunesse à ce même constat d'échec.

C'est en fait l'état de la société en général que nous constatons aujourd'hui où la culture du mérite, de l'excellence et de l'égalité que l'on apprend à l'école est inexistante. Et où par contre celle de la débrouille du passe droit et de l'informel domine, qui expliquera la situation de la jeunesse algérienne.

Ceci, in fine, dénature le rôle des institutions dans la socialisation de la jeunesse.

Pour instaurer une véritable politique de jeunesse, il importerait donc de définir dans un premier temps un plan d'action par des experts indépendants, avec la participation de tous les segments de la société.

Ce plan arrêterait les orientations générales concernant la prise en charge de la jeunesse du point de vue de l'éducation scolaire de la formation professionnelle, des loisirs et de la gestion du temps libre et enfin de l'emploi et de la vie sociale. On éviterait ainsi les effets ponctuels et limités des mesures et actions prises conjoncturellement pour juguler une dérive ou un phénomène quand il se produit.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE

ATTIAS-DONFUT C. – Sociologie des générations. L’empreinte du temps, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

Bardin. L, L’Analyse de contenu, Paris : Presses Universitaires de France, 2001, 1989.

Bourdieu .P, la jeunesse n’est qu’un mot, questions de sociologie, éd.de Minuit, Paris 1984.

Bourdieu. P, Le sens pratique, éd de Minuit, Paris, 1980.

Bourdieu, P. Passeron, J.-C. Chamboredon, J.-C, Le Métier de sociologue, Paris éd Mouton, 1968.

Bourricaud F, L’Individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons, coll. Sociologies, P.U.F., Paris, 1977

Castel.R, Les métamorphoses de la question sociale, Paris Fayard, 1995

Charlot. B, Du rapport au savoir, éléments pour une théorie, Paris, Anthropos, 1997.

Coser. L, Les fonctions du conflit social, PUF, Coll. Sociologies, 1982

Coser .L, Le multiculturalisme, Flammarion, Coll. Dominos, 2000

Coslin P.G., Les conduites à risque à l’adolescence, Armand Colin, Paris, 2003.

Dubar .c, La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles, Armand colin, Paris 1998.

Dumazedier.J, La révolution culturelle du temps libre, Paris, Méridiens 1988.

Durkheim. E, Les règles de la méthode sociologique, Paris, Flammarion, 1988

Jeannot. G, La théorie de l'institution de Maurice Hauriou et les associations, Annales de la recherche urbaine, 2001.

Galland. O, sociologie de la jeunesse, éd. Armand Colin Paris 2004

Ghiglione. R, Je vous ai compris ou l'analyse des discours politiques, Paris Armand Colin. 1989

GODARD. F, – « Sur quelques voies ouvertes par une sociologie des générations », Les Annales de Vaucresson, CRIV, 1991.

Grawitz.M, Lexique des sciences sociales, 7^{ème} édition, Dalloz, 1999

GUILLEMARD A.-M, – La vieillesse, une mort sociale, Paris-La Haye, Mouton, 1972.

Gurvitch. G, traité de sociologie, éd.PUF, Paris 1966.

Karsenti. B, La société en personnes. Études durkheimiennes, Economica, 2006.

Khalil. M, Sociologie de l'intégration, PUF, Coll. QSJ, 1997

LAGRÉE J.-C, et LEW-FAI P, – La jeunesse en questions. Orientations documentaires et sources de recherche en sciences sociales en 1982, Paris, La Documentation française, 1983. – Jeunes et chômeurs, Paris, Presses du CNRS, 1989, 226 p.

- Lassarre. D**, Pour une société éducative : une réflexion syndicale sur l'école et la société UNSA Éducation, éd ESF paris 2001
- MANNHEIM. K**, Le Problème des générations (1928), trad. Gérard Mauger, Paris, Nathan, 1990.
- MARUANI. M, et NICOLE. C**, – Au labour des dames. Métiers masculins, métiers féminins, Paris, Syros, 1989.
- Mauss.M**, La sociologie : objet et méthode, article écrit en collaboration avec Paul Fauconnet, 1901.
- Mauss. M**, La nation- in, l'Année sociologique 1956.
- MEAD .M**, Le fossé des générations, Paris, Denoël, 1971.
- Mucchielli. R**, Le questionnaire dans l'enquête psycho-sociale, ESF éditeur, Paris, 1999
- Mucchielli .R**, L'analyse de contenu des documents et des communications, ESF éditeur, Paris, 2003
- Paugam. S**, La disqualification sociale, PUF, Paris 1991
- Paugam. S, (dir.)** :L'exclusion, l'état des savoirs, La découverte, Paris1996
- PROST. A**, – L'enseignement s'est-il démocratisé ?, Paris, PUF, 1986.
- Rocher .G**, Talcott Parsons et la sociologie américaine, P.U.F., 1972
- Schnapper. D**, La France de l'intégration, Paris, Gallimard, 1991.
- Sue. R**, Le Temps libre : mythes et réalités, Éditions Privat, Toulouse , 1984

Sue .R., La sociologie des temps sociaux : une voie de recherche en éducation. Presses Universitaires du Québec, Québec, mai 1990.

Taylor. CH., Multiculturalisme. Différence et démocratie, Flammarion, Coll. Champs, 1997

Tribalat. M., Faire France, La découverte, 1995.

Van. De .Velde. A., devenir adulte en Europe, éd. PUF Paris 2008.

Vulbeau.A., la jeunesse comme ressource, éd. ERES Paris 2001.

Weber. M., Économie et société, Paris, Plon, 1971,

BOURDIEU .P., – « De quoi parle-t-on quand on parle de la jeunesse ? », in Les jeunes et les autres, CRIV, Paris 1985.

COMMAILLE. J., – « Essai de sociologie politique de la « jeunesse ». Le droit comme miroir », in Les jeunes et les autres, CRIV, 1985, t. 2

CENTRE D'ÉTUDE DES REVENUS ET DES COÛTS (CERC) – « Des jeunes en difficulté entre l'école et l'emploi. Le clivage des générations », in Les Français et leurs revenus. Le tournant des années 80, Paris, La Documentation française, 1989.

CHAMBOREDON J.-C. – « Adolescence et post-adolescence : la juvénisation. Remarques sur les transformations récentes des limites et de la définition sociale de la jeunesse », in A.-M. Alléon, O. Morvan, S. Lebovici, eds, Adolescence terminée, adolescence interminable, Colloque national sur la post-adolescence (Grenoble, 30 avril-1^{er} mai 1983) Paris, Presses universitaires de France, 1985, p. 13-28.

GALLAND. O., – « Précarité et entrées dans la vie », Revue française de Sociologie, 25, 1984, p. 49-66.

GODARD. F., – « Cultures et modes de vie de génération en génération », in Les jeunes et les autres, CRIV, 1989, t. 2

Gurvitch. G., « La multiplicité des temps sociaux », dans La vocation actuelle de la sociologie, tome 2, Antécédent et perspectives, deuxième édition remaniée, Presses universitaires de France (1963).

MAUGER. G., – « Éléments pour une réflexion critique sur la catégorie de jeunesse », Cahiers Jeunesses et Sociétés, 6-7-8, 1985.

Spécificités : Revue des terrains sensibles N° 1 Paris 10 Nanterre 2008.

Les actes des assises nationales de la jeunesse, éd. MJS Alger 1993.

Éléments de réflexion pour une politique de jeunesse en Algérie, éd. Ceneap, Alger 2008.

Colloque Maghrébin sur l'animation et la gestion du temps libre, Les actes, Alger 8/9 juin 1994

PASSERON .J-C., L'inflation des diplômes, Revue française de Sociologie, 23,1982

SCHWARTZ. L., – L'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Rapport au Premier ministre, Paris, Documentation française 1995.

THÉLOT. C., – « Le sous-emploi a doublé en quatre ans », Économie et Statistique, 193-194, 19.86.

THÉVENOT. L., – « Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et

de la rigueur dans les classements », Actes de la Recherche en Sciences sociales, 26-27, 1979.

Rarrbo, études sur les politiques de jeunesse dans les pays du bassin méditerranéen, Programme Euromed 3- 2005/2008.

Blöss T. – « Jeunes Maghrébins des quartiers nord de Marseille. Une génération charnière », in Familles, générations, patrimoines, n° spé. de : Les Annales de la Recherche urbaine, 41, 1989, p. 59-66.

« Jeunes, précarité et rapports entre générations. Réflexion à partir de données d'enquête », in Le fait générationnel, n° spécial : Annales de Vaucluse, 1991. <http://enquete.revues.org/document166.html>

Blöss .T, et FERONI. I, – La mise en forme de la jeunesse. Essai de synthèse critique, Rapport de recherche UFJT. <http://enquete.revues.org/document147.html>

Blöss .T, FRICKEY. A, et GODARD. F, – « Cohabiter, décohabiter, recohabiter. Itinéraire de deux générations de femmes », Revue française de Sociologie, 31, 1990, p. 553-572. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_

BOUFFARTIGUE .P, LAGRÉE .J.-C, et ROSE. J, – « Jeunes : de l'emploi aux modes de vie. Points de vue sur un champ de recherche », Formation Emploi, 26, 1989. <http://www.bing.com/search?mkt=fr->

ANNEXES

1/Lexique

2/Textes

1/LEXIQUE

Acculturation : confrontation d'un individu à deux cultures différentes qui aboutit à des changements culturels et sociaux où chacun est devant des choix entre sa culture d'origine et la nouvelle culture.

Assimilation : Celle-ci renvoie au stade ultime de l'acculturation. Il peut y avoir insertion sans qu'il y ait intégration. Le concept d'intégration renvoie à quelque chose de complet, d'achevé. L'insertion n'est qu'un ajout, sans qu'il y ait automatiquement achèvement d'un processus. Trop souvent l'intégration a été confondu avec l'assimilation ;

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices.

Citoyenneté : l'intégration à une population et à un pays par les droits et les devoirs concédés à ceux qui ont la nationalité du pays.

La cohésion sociale est la nature et l'intensité des relations sociales qui existent entre les membres d'une société ou d'une organisation.

Ce concept est utilisé au sens large sans connotation pour signifier l'intensité du lien social. De nature subjective l'intensité de la cohésion sociale peut être évaluée par des enquêtes de satisfaction

Délinquance : comportement qui ne respecte pas les lois en vigueur dans la société. Certains comportements délinquants sont très réprouvés, d'autres au contraire plus tolérés.

Déviance : comportement qui ne respecte pas les normes en vigueur dans la société et qui provoque une réaction de celle-ci. Mais si le comporte-

ment déviant se généralise, il peut aboutir au changement de la norme et est facteur de changement social.

Discrimination positive : dispositions légales qui privilégient volontairement un groupe dans une société pour qu'ensuite il y ait plus de justice sociale et plus d'égalité entre les individus. Les mesures de discrimination positive peuvent être des quotas réservés à des individus dans certains emplois, dans l'accès à l'université. Cela peut aussi passer par des dispositifs financiers : bénéficier d'un tarif préférentiel ou d'une allocation sous condition de ressources.

Désorganisation sociale : baisse de l'influence des règles sociales de conduite existantes sur les membres du groupe. Dans ce cas, l'individu devient démoralisé et incapable de définir un projet de vie (démoralisation) les adultes sont désorganisés par suite de l'effondrement des règles de conduite et les enfants sont amoraux en l'absence de règles de conduite socialement sanctionnées.

Égalité : fonctionnement légal identique pour tous : égalité devant la loi, égalité des droits pour tous les citoyens.

Équité : fonctionnement qui vise la justice sociale et prend des dispositions pour y parvenir et favoriser un groupe dit désavantagé.

L'exclusion sociale, c'est le fait d'être privé de lien social, c'est-à-dire que celui-ci se rompt sous l'effet de divers facteurs. Elle peut se manifester dans le travail où l'on qualifie les exclus de chômeurs ou de travailleurs pauvres, dans la famille où encore à l'école, lieu où malgré les apparences, l'exclusion sociale peut s'aggraver.

L'exclusion sociale est surtout un processus de rupture du lien social plus qu'un état.

Fracture sociale : Marginalisation et exclusion d'un nombre de personnes croissant.

Groupes sociaux primaires : groupe de base dans la société, dans lequel les relations sont intenses et intimes entre les membres, la solidarité très forte. Exemples : la famille, les amis, une bande de jeunes, les membres d'une association.

Groupes sociaux secondaires : groupes plus élargis que les groupes primaires dans lesquels les relations sont liées à la fonction occupée dans le groupe.

L'habitus est en fait la manière d'intérioriser (ou d'incorporer) des normes et des valeurs propres à son environnement, à son groupe social de référence constitué par la famille, les amis, le lieu de travail...

L'habitus produit de la conduite et du rapport social.

L'insertion a souvent été associée à intégration et exclusion. L'insertion sociale serait définie en référence à l'autonomie de fonctionnement de l'individu, à ses relations familiales et sa sociabilité dans son milieu.

Elle aurait un double objectif : permettre à l'individu de se construire, mais aussi de construire un lien avec la société qui l'entoure.

L'intégration est un processus qui varie selon les sociétés. Aucun groupe n'est intégré en soi ; mais un déficit d'intégration conduit parfois les membres de ce groupe adopter ce que l'on appelle des conduites à risques. Le concept d'intégration renvoie à quelque chose de complet, d'achevé.

Les interactions sont des actions réciproques porteuses d'influences mutuelles entre les êtres sociaux.

À la faveur de ces interactions se construisent, se confortent, se défont et se reconfigurent des manières d'être ensemble, des modes de coexistence, mais aussi des systèmes d'attitudes.

Le lien social : désigne en sociologie l'ensemble des relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe social et/ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents

Marginalisation : fait de vivre en dehors des normes de la société.

L'exclusion sociale : peut se comprendre d'abord comme la rupture du lien social.

Les formes de la rupture du lien social

- **L'anomie** : relâchement des normes sociales
- **La déviance** : transgression des normes sociales cela peut être la transgression des règles morales, des usages (politesse), des coutumes.
- **La délinquance** est la déviance par rapport aux normes juridiques
- **La marginalité** : attitude active de retrait social, se fixer ses propres normes = sous-culture

La pauvreté ; Elle est souvent définie par rapport au revenu.

Exclusion et pauvreté

On ne peut assimiler exclusion et pauvreté

Les sociétés pauvres ne sont pas des sociétés excluant car elles ont maintenues des liens sociaux forts (distinction à faire entre exclusion sociale et exclusion économique). Cette relation entre pauvreté et exclusion sociale permet de comprendre en quoi l'exclusion est un processus plus qu'un état.

Seuil de pauvreté : niveau de revenu, par unité de consommation, inférieur de moitié à la valeur médiane du revenu elle est définie également de façon qualitative : on utilise 4 critères (approche multidimensionnelle qui permet de comprendre que donner un revenu ne suffit pas pour sortir de la pauvreté) le nombre d'enfants, l'âge, l'activité, l'isolement Intégration : l'intégration s'exprime par l'ensemble des interactions entre les membres,

provoquant un sentiment d'identification au groupe et à ses valeurs. , l'intégration désigne la situation d'un individu ou d'un groupe qui est en interaction avec les autres groupes ou individus (sociabilité), qui partage les valeurs et les normes de la société à laquelle il appartient.

Socialisation : Le terme socialisation désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels l'individu intériorise peu à peu les normes et valeurs de son groupe d'appartenance et construit son identité sociale.

Socialisation primaire. C'est celle qui a lieu pendant l'enfance,

Socialisation secondaire C'est celle qui a lieu à un autre moment de la vie,

transmission des coutumes, des normes et des valeurs d'une société par l'éducation.

L'instance principale de socialisation est la famille mais l'école, les pairs, la rue, les médias peuvent aussi y jouer un rôle. Le travail a également un rôle socialisateur.

La solidarité mécanique a pour base l'intégration communautaire ; cette solidarité est renforcée par les modes de transmissions culturelles. Elle est essentiellement le fait des sociétés primitives. Ces sociétés sont peu intégrées et l'intégration y est très fragile car les individus possèdent une grande autonomie.

La solidarité organique repose sur une division poussée du travail ; les individus sont interdépendants les uns des autres. L'intégration y est assez poussée.

Statut et Rôle

Les rôles correspondent aux attitudes qui sont attendues d'un individu, compte tenu de son statut. À chaque statut correspond un rôle (un professeur doit par exemple être autoritaire envers ses élèves. Mais il doit être af-

fectueux avec ses enfants. Dans ce cas-ci, il y a changement de statut (professeur => père) et donc changement de rôles (autoritaire => affectueux). Le statut est la position occupée par un individu dans un cadre social donné (famille, entreprise...). Il est essentiellement normatif et fait qu'un individu peut s'attendre de la part d'un autre à tel ou tel comportement. Un individu peut occuper successivement, ou simultanément différents statuts : un maître, un père, un ami. Dans le cas où différents statuts sont occupés en même temps, cette situation peut poser des problèmes (par exemple, un professeur avec son enfant dans la classe,

2/Textes

Loi du 1 juillet 1901 sur les associations, Waldeck-Rousseau.

Décret du 16 août 1901

Loi 90-31 du 4 Décembre 1990. Sur les associations

Ordonnance 109/68 du 08/05/1968, Portant création des écoles de cadres de la jeunesse notamment à Constantine et Alger

Décret n° 64-21 du 21 Décembre 1964, portant rattachement au Ministère de la Jeunesse et des Sports, les maisons de jeunes, foyers ruraux et auberges de jeunesse

Décret 363/83 du 28 mai 1983 relatif à la tutelle pédagogique.

Décret 85/243 du 1 octobre 1985 relatif aux instituts nationaux de formation supérieure

Décret 88-82 du 12 Avril 1988 érigeant l'école de formation des cadres de la jeunesse de Constantine en Institut de Formation Supérieure des cadres de la Jeunesse.

Décret 88-84 du 12 Avril 1988 érigeant l'école de formation des cadres de la jeunesse de Tixeraine en Institut de Formation Supérieure des Cadres de la Jeunesse.

Décret exécutif 89-13 du 14 Février 1989 portant création du Centre National, d'Information et d'Animation de la Jeunesse (CNIAJ).

Décret exécutif 89-236 du 19 Décembre 1989 fixant les attributions ainsi que l'organisation, le fonctionnement et la gestion du fonds national de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives.

Décret exécutif 90-253 du 1 Septembre 1990 érigeant les annexes du CNIAJ en Centres d'information et d'animation de la jeunesse.

Décret 91-187 du 1er juin 1991 portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps de l'administration chargée de la jeunesse et des sports ;

Décret 96/92 du 3 mars 1996t concernant la formation et le perfectionnement des fonctionnaires et les établissements spécialisés

Décret 98/95 du 25/02/1998, transformant le CNIAJ en CNIJS.

Décret 98/259 du 25/08/1998, modifiant le décret 90/253 du 1/09/1990

Décret 2000/53 du 09 mars 2000 transformant le décret 88/82.

Décret 06/157 de la 11/05/2006 portant dissolution du CNIJS

Décret N° : 07-01 du 06.01.2007 –Décret portant transformation des centres d'information et d'animation de la jeunesse en ODEJ.

Décrets 08/305 et 08/306 du 27/09/2008, modifiant les statuts des INFS

Arrêté interministériel du 10 Aout 1991 fixant la consistance des structures des CIAJ.

Arrêté interministériel du 02/08/1992, portant ouverture de la filière éducatrice spécialisée de la jeunesse.

Arrêté interministériel du 30 Mai 1994. Modifié et complété

Arrêté interministériel du 13 avril 2004. Portant programme de formation spécialisée des personnels de la jeunesse et des sports

Instruction interministérielle du 11 Juin 1990 portant gestion des fonds de wilaya de promotion des initiatives de la jeunesse et des pratiques sportives.

Instruction 376 du 17 juin 1999 Dynamisation des activités

Circulaire du Ministre de la Jeunesse n°124/SPM du 24 Juillet 1990 relative a utilisation des fonds de promotion des initiatives de la jeunesse et du développement des pratiques physiques et sportives

Circulaire 178 du 2juin 1998 portant généralisation des pij

Résumés

1/En français

2/ En Anglais

3/En Arabe

Résumé

Cette contribution pose la problématique de la jeunesse en Algérie.

Cette équation jeunesse, qui par ailleurs n'est pas exclusive à l'Algérie est problématique en ce sens que la jeunesse ne s'est jamais affirmée comme acteur social déterminant (d'où ce sentiment de mal vie et d'injustice).

Cet état de fait a généré des conduites spécifiques chez les jeunes algériens, l'émigration clandestine, notamment. Cette contribution met l'accent aussi sur les différentes ébauches de politique de jeunesse qui n'ont pas eu les effets escomptés par le fait même que ces initiatives officielles ont manqué d'efficacité et de cohérence et surtout de continuité car n'ayant pas à notre sens agi sur l'ensemble des segments de la société (famille – école- emploi) et capitalisé les expériences acquises. C'est en fait l'état de la société en général que nous constatons aujourd'hui où la culture du mérite, de l'excellence et de l'égalité que l'on apprend à l'école est inexistante. Et où par contre celle de la débrouille, du passe droit et de l'informel domine, qui expliquera la situation de la jeunesse algérienne. Ceci, in fine, dénature le rôle des institutions dans la socialisation de jeunesse. Pour instaurer une véritable politique de jeunesse, il importerait donc de définir un plan d'action par des experts indépendants, avec la participation de tous les segments de la société, qui arrêterait les orientations générales concernant la prise en charge de la jeunesse du point de vue de l'éducation scolaire de la formation professionnelle, des loisirs et de la gestion du temps libre et enfin de l'emploi et de la vie sociale. On éviterait ainsi les effets ponctuels et limités des mesures et actions prises conjoncturellement pour juguler une dérive ou un phénomène quand il se produit, au profit d'une démarche participative de la socialisation.

Mots-clés : Jeunesse, socialisation, intégration, temps libre, institutions sociales, association, établissements de jeunes.

Abstract

this contribution raises the issue of youth in Algeria. This equation Youth, which also is not exclusive to Algeria is problematic in that the youth has never asserted as a social determinant (hence the feeling of injustice and evil life). This fact has generated specific behaviors among young Algerians, illegal immigration, among others. This contribution focuses also on the various drafts of youth policy that have not had the desired effect by the fact that these government initiatives have lacked efficiency and consistency, especially for having no continuity with We believe acted on all segments of society (family - school-employment) and capitalized experiences.

In fact, it is the state of society in general that we see today where the culture of merit, excellence and equality that we learn in school is nonexistent. In addition, whereby the cons of resourcefulness, the right passes and informality prevails, which explain the situation of Algerian youth this ultimately distorts the role of institutions in the socialization of youth. To achieve real youth policy, it therefore to define an action plan by independent experts, with the participation of all segments of society, which would halt the general guidelines for the care of youth from the point of for the education of vocational training, recreation and management of free time and finally employment and social life. This would avoid the one-time effects and limited measures and actions taken to control drift conjuncture or phenomenon when it occurs, the benefit of a participatory process of socialization.

Keywords: Youth, socialization, integration, leisure, social institutions, associations, institutions of youth.

ملخص:

تطرح هذه المساهمة إشكالية التكفل بالشباب في الجزائر. هذه المعادلة (الشباب) و التي هي ليست قصيرة على الجزائر أصبحت ذات حده حيث أن الشباب لم يثبت وجوده كعنصر فاعل في المجتمع الجزائري على المستويين السياسي والاقتصادي.

أفضت نتائج هذا الواقع إلى تداعيات سلوكية سلبية لدى الشباب وأهمها الهجرة الغير شرعية أو الحرقه.

وتعرض أيضا هذه المساهمة المحاولات الرسمية لوضع أسس سياسة وطنية للتكفل بالشباب حيث لم تتمكن هذه المحاولات من تسجيل نتائج إيجابية بحكم عدم تواصلها و عدم تثمين التجارب التي قامت بها السلطات العمومية في هذا المجال.

و كما تجمع الدراسات التي تناولت هذا الموضوع (على قلتها) إلى إقرار فشل هذه المحاولات الرسمية

و تخلص هذه المساهمة إلى أن هذا الأمر هو مرتبط بواقع المجتمع ككل حيث أننا نلاحظ في يومنا هذا غياب ثقافة الاجتهاد و المساواة و الجد و تفشي المحسوبية و الرداءة مما يجعل الشباب أو المواطن بشكل عام يبعد عن هذه السياسات الموضوعه

وهذا في نهاية المطاف يشوه دور المؤسسات في التنشئة الاجتماعية للشباب. لتحقيق سياسة الشباب ولذلك فإن تحديد خطة عمل من قبل خبراء مستقلين، مع مشاركة جميع شرائح المجتمع، من شأنها وقف المبادئ التوجيهية العامة لرعاية الشباب من وجهة لتعليم والتدريب المهني والترفيه وشغل أوقات الفراغ، وأخيرا العمل والحياة الاجتماعية. وهذا من شأنه تجنب اثار محدودة واجراءات متخذة لمكافحة ظاهرة الانجراف ظرفية أو عند وقوعه ، والاستفادة من عملية التنشئة الاجتماعية القائمة على المشاركة

كلمات البحث: الشباب، التنشئة الاجتماعية، التكامل، الترفيه، المؤسسات الاجتماعية، الجمعيات , مؤسسات الشباب